

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le Rapport Radcliffe et la politique suivie par la Grande-Bretagne au cours des dernières années, par R.S. Sayers
— Les budgets de 1961 et 1962 (suite) — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

**LE RAPPORT RADCLIFFE
ET LA POLITIQUE SUIVIE PAR LA GRANDE-BRETAGNE
AU COURS DES DERNIERES ANNEES**

par R. S. SAYERS,

Professeur à la London School of Economics and Political Science.

I.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'installation du Comité Radcliffe, chargé de procéder à une enquête sur le fonctionnement du système monétaire anglais, et deux ans et demi, depuis la publication de son Rapport. Entre-temps, la Belgique, la Norvège et le Canada ont mis sur pied des enquêtes similaires et les autorités d'autres pays se sont beaucoup interrogées sur le fonctionnement des institutions monétaires. Il est peut-être opportun de jeter maintenant un regard rétrospectif sur ceux des problèmes étudiés par le Comité Radcliffe, qui présentent quelque intérêt pour les lecteurs étrangers, et sur les développements récents de la politique anglaise qui s'y rapportent.

En procédant à cette analyse pour un public étranger, je me dois d'attirer l'attention sur deux points. Tout d'abord, le but du Comité Radcliffe, contrairement à ce que l'on pense souvent, n'était pas d'étudier les causes de l'inflation ou de lui trouver des remèdes; sa tâche, beaucoup plus étroite et plus technique, était d'examiner le fonctionnement du système monétaire. Evidemment, les résultats de ses enquêtes revêtaient une grande importance pour l'étude du problème de l'inflation et le Comité a montré, dans plusieurs passages de son Rapport, qu'il en était conscient. Mais son véritable mandat

était beaucoup plus restreint : si les membres du Comité avaient été chargés de s'attaquer au problème de l'inflation, ils auraient jugé nécessaire d'accumuler une documentation beaucoup plus vaste; leur travail aurait été beaucoup plus long et on peut présumer que l'unité de vue qui a pu être atteinte sur des problèmes techniques, aurait été presque impossible.

En second lieu, en tant que membre du Comité, je dois souligner que celui-ci a cessé d'exister en juillet 1959. Les considérations qui suivent sont des vues purement personnelles et n'engagent donc en aucune façon la responsabilité d'aucun membre du Comité. Lorsque je parle des « vues du Comité » ou du « point de vue Radcliffe », par exemple, ou bien je généralise sur base du Rapport, ou bien je fais appel à mes propres souvenirs des discussions.

On ne passera pas en revue dans cet article toutes les matières qui ont été analysées dans le Rapport. La plus importante de celles-ci est l'aspect international de la politique monétaire anglaise. Ce sujet n'étant pas inconnu des lecteurs étrangers, qu'il me suffise de rappeler que les recommandations du Comité ne visaient pas à apporter de grands changements dans la politique anglaise et que le Gouvernement, tant dans ses intentions que dans ses actes, a suivi ultérieurement de façon très étroite la ligne générale tracée par le Comité : maintien d'un taux

de change fixe et accroissement de la liquidité internationale par le développement de la coopération internationale. (Les prévisions officielles relatives au surplus favorable important de la balance des transactions courantes que le Comité avait approuvées, se sont révélées peu réalistes; un solde de 200 à 300 millions de livres serait considéré maintenant comme un objectif plus raisonnable). La question des crédits à l'exportation a aussi été largement débattue et je me contenterai de dire que dans ce domaine le Gouvernement a été au moins aussi énergique que le Comité l'avait souhaité. En matière de crédit agricole et des besoins de crédit pour le financement des petites entreprises, le Comité n'avait préconisé que des réformes insignifiantes en dehors d'une légère amélioration des pratiques bancaires; quelques banques ont tenu compte des souhaits exprimés par le Comité. Le Rapport recommandait d'explorer la possibilité d'établir une institution spéciale pour le financement des inventions qui ne requièrent pas la mise en œuvre d'un large volume de capitaux; cette suggestion a retenu l'attention, mais rien n'a encore été mis sur pied. Quant au mécanisme des paiements, le Comité désirait qu'on examine l'utilité éventuelle d'un Office des Chèques Postaux, à moins que les banques ne développent leurs propres services; on croit généralement qu'une étude a été faite au niveau ministériel, mais l'application pratique n'a pas été envisagée puisque les banques ont en fait développé largement les facilités qu'elles accordent. Enfin, parmi les sujets qui ne seront pas envisagés dans cet article, figure la gestion de la dette publique. Plusieurs des recommandations du Comité et des observations détaillées sur cette gestion sont d'intérêt purement national : elles concernent des aspects techniques de caractère tout à fait particulier; il ne serait pas indiqué de s'y étendre dans le cadre de cet article. Quant aux aspects plus généraux de la gestion de la dette, ils se rattachent aux vues que le Comité a exprimées sur la politique monétaire en général : certaines de ces vues seront analysées ci-après.

Pour le reste, on s'étendra surtout sur trois sujets auxquels le Comité a prêté beaucoup d'attention dans son Rapport. Ce sont : l'information financière, le contrôle du stock monétaire et la politique du taux de l'intérêt; je crois qu'il est intéressant de reconsidérer pour chacune de ces matières la ligne dégagée par le Comité et le développement ultérieur de la politique britannique. J'ai ajouté une petite section sur le problème constitutionnel de la position de la banque centrale; en effet, bien que ce point ne revête pas la même importance que les autres, il a suscité à la fois un grand intérêt et des malentendus à l'étranger.

Les matières passées sous revue dans les sections qui suivent se rapportent donc principalement aux chapitres 10, 6 et 9 du Rapport Radcliffe. Le contenu de ces chapitres présuppose néanmoins qu'on ait pris connaissance des chapitres antérieurs,

notamment des chapitres 4 et 5; j'insiste sur ce point parce que souvent de mauvaises interprétations, particulièrement du chapitre 6, sont dues à une ignorance du contenu des chapitres antérieurs.

II.

Commençons par les points les plus importants.

Le Rapport était d'abord et principalement un plaidoyer en faveur d'une meilleure information. Cette prise de position très ferme du Comité reposait essentiellement sur deux raisons. Tout d'abord, les membres du Comité avaient été sérieusement handicapés dans leur propre enquête sur le fonctionnement du système monétaire par l'absence d'informations. Il ne s'agit pas d'un manque de bonne volonté de la part des instances officielles et des autres organismes; au contraire, le Trésor et la Banque d'Angleterre ont fait des efforts herculéens et les informations fournies par certaines autres sources ont été le fruit d'une préparation laborieuse. L'ennui était plutôt que tant d'activités financières eussent été jusqu'alors enveloppées de mystère; les milieux intéressés n'étaient pas habitués à devoir s'expliquer et l'information statistique n'était simplement pas rassemblée. En conséquence, le Comité a estimé que sa première tâche, qui était d'étudier le fonctionnement du système monétaire, ne pourrait jamais être accomplie jusqu'au degré de précision qu'il aurait aimé lui donner : sur certains points cruciaux, les conclusions du Comité ne pouvaient être formulées qu'à titre de suggestions et, au mieux, elles manquaient néanmoins de la précision quantitative si importante pour les besoins de la politique.

L'information appropriée faisant tout bonnement défaut, ni les autorités monétaires dans la formulation quotidienne de leur politique, ni ceux qui commentent cette politique à l'intention du public et dont le rôle est d'apprécier les décisions officielles; ne possédaient les données suffisantes pour asseoir leurs décisions ou leurs jugements. C'est la seconde des raisons pour lesquelles le Comité a tant insisté sur la nécessité d'apporter plus de lumière et de réunir des séries continues de statistiques et d'autres informations. Une grande partie des données nécessaires a trait au développement de l'activité industrielle et commerciale, et à celui de l'économie en général; ce type d'information économique a été largement amélioré en Grande-Bretagne pendant les vingt dernières années. Mais ces progrès ne se sont pas étendus jusqu'au domaine financier où le retard britannique était presque incroyable pour les étrangers : il n'y avait, par exemple, aucune publication ou même information officielle sur le total des dépôts bancaires jusqu'en janvier 1959, lorsque les banques à la suite de longues discussions avec le Comité se laissèrent enfin persuader de commencer à élaborer ces statistiques.

Dès lors, le Comité s'est étendu en long et en large dans le cours de son Rapport sur la nécessité de disposer de plus de données; il a consacré un

chapitre entier au problème des « Statistiques » et environ deux tiers des recommandations et suggestions (qui, au total, dépassent largement la centaine) s'y rapportent. Estimant que le seul fondement certain de toute politique est une compréhension profonde de la part d'un public informé, les membres du Comité insistèrent non seulement sur la nécessité impérieuse de rassembler les données pour les besoins officiels, mais aussi sur l'importance de publications aussi complètes que possible. Cette partie du Rapport du Comité Radcliffe a été acceptée sans réserve par le Gouvernement et par l'opinion avertie en général, bien que certaines objections aient été occasionnellement formulées dans les milieux financiers. La préparation des avis à établir pour le Comité lui-même et, ultérieurement, les discussions que les membres du Comité ont eues avec les spécialistes consultés ont donné une impulsion à la collecte de données. Des progrès avaient donc déjà été réalisés avant que le Comité ne rédigeât son Rapport et des améliorations notables ont encore été enregistrées depuis lors grâce à l'appui du Gouvernement. Plusieurs nouvelles séries statistiques fort utiles ont déjà été mises sur pied et publiées dans le Bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre. On s'attend à d'autres progrès, mais ceux-ci se révèlent d'une lenteur décourageante. Il fallait s'y attendre un peu, puisque les problèmes techniques à résoudre sont souvent complexes et les statisticiens spécialisés peu nombreux. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'en l'absence d'une réelle pression de la part des autorités, il a peut-être été possible aux quelques dissidents des cercles financiers de freiner le processus. Nous aurions sans doute avancé plus rapidement si les Ministres avaient immédiatement soutenu ce point de vue, qui semblait d'ailleurs ressortir implicitement des premières déclarations du chancelier de l'époque sur le Rapport, et si les lecteurs du Rapport avaient épaulé le Comité sur ce point dans leurs commentaires, au lieu de se limiter à quelques éloges purement formels et d'émettre leurs critiques sur d'autres thèmes qui ne recueillaient pas autant leur accord.

Les progrès n'ont pas été limités aux séries statistiques. Les commentaires et articles descriptifs publiés dans le Bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre ont été fort bien accueillis. Ce Bulletin paraît, maintenant, depuis un an et chaque numéro qui sort est plus riche et plus intéressant que le précédent. Autre changement qui, comme le Bulletin, peut être attribué au travail du Comité : les déclarations officielles sur la politique sont devenues un peu plus claires et plus complètes; elles sont rédigées à présent dans un style plus compréhensible qu'auparavant.

III.

Après avoir passé en revue le fonctionnement des institutions financières de façon aussi exhaustive que

possible, le Comité a recueilli des avis sur les réactions des divers milieux d'affaires à l'emploi des mesures de politique monétaire. Ici à nouveau, les travaux du Comité ont été considérablement freinés par l'absence d'enquêtes systématiques couvrant une période de temps suffisamment longue; certaines des conclusions auxquelles il est arrivé, sur des points importants, ne constituent qu'un essai d'interprétation. Ainsi en est-il spécialement des avis recueillis sur la réaction du monde des affaires à des changements substantiels des taux d'intérêt; or, cette question revêtait un intérêt tout particulier, car il a été prouvé à suffisance qu'il n'était pratiquement pas possible d'arrêter rapidement un gonflement non souhaitable de la demande globale par une simple contraction du crédit bancaire. Le manque de sensibilité apparente des affaires — du moins en très courte période, qui est la plus appropriée pour l'application d'une politique contracyclique — aux restrictions qui découlent des limites imposées à l'offre de monnaie scripturale bancaire, provient de ce que les entreprises comptent sur d'autres avoirs liquides ou sur des possibilités d'emprunt en dehors des banques commerciales pour se financer. Parce que, d'une part, toute une série d'engagements d'institutions financières non bancaires sont considérés comme facilement convertibles en monnaie (dans le sens strict de moyen de paiement final) et parce que, d'autre part, les entreprises peuvent remédier à une pénurie temporaire de capitaux en empruntant chez leurs fournisseurs (« crédit commercial »), le volume de leurs achats — *les commandes passées* — est déterminé par l'ensemble des avoirs liquides dont elles peuvent disposer plutôt que par l'offre de moyens de paiement eux-mêmes. Les entreprises et particuliers n'hésiteront pas à s'endetter davantage pour financer leurs achats s'ils y voient quelque profit et l'accroissement de leurs dépenses provoquera à un certain moment une utilisation plus rapide du stock monétaire. Dans ces circonstances, les plans des acheteurs ne seront pas facilement contrecarrés par une limitation rigide de l'offre de monnaie.

Ce phénomène a été étudié aux Etats-Unis, spécialement dans l'optique d'une analyse des implications pour la politique monétaire du développement des intermédiaires financiers non bancaires. Ces organismes sont devenus de plus en plus importants en Grande-Bretagne également, mais on ne saurait assez souligner que, pendant les années cinquante, les effets de la politique restrictive poursuivie par ce pays ont été affaiblis par l'élasticité du crédit commercial plutôt que par celle des engagements des intermédiaires financiers non bancaires. C'est en particulier le crédit que s'assurent les acheteurs en postposant quelque peu les paiements qu'ils doivent faire, que l'on a vu s'étendre aussi facilement pendant les périodes de restriction de crédit.

Depuis que le Comité Radcliffe a souligné ce handicap qui frappe les politiques de crédit restrictives, certains économistes se sont demandés com-

ment il fallait apprécier la valeur de cet argument. Il n'y a pas lieu de s'étendre en détail sur ce sujet dans le cadre de cet article, mais on évoquera quelques-uns des problèmes les plus généraux qu'il soulève.

Tout d'abord, certains font valoir que la vitesse de rotation comparativement insignifiante des actifs financiers non bancaires (c'est-à-dire des avoirs liquides autres que les dépôts bancaires et la monnaie fiduciaire détenus par les entreprises et particuliers) prouve que ces substituts à la monnaie n'ajoutent pas grand-chose à la pression de la demande globale. Cette façon de voir omet toutefois complètement le fait que, dans l'organisation économique moderne, la passation des commandes (la fonction de demande) est dissociée, grâce à l'existence du crédit, des moyens de paiement finals; non pas que l'entreprise échange contre monnaie un placement hypothécaire (ou une action d'une société hypothécaire) en vue d'effectuer son paiement, mais, dans la mesure où elle détient des substituts à la monnaie, elle est assurée de pouvoir, au moment du paiement, se procurer les fonds nécessaires si ses encaisses ne sont pas suffisantes. Si cette attitude se généralise, elle provoque un gonflement de la demande globale de monnaie pour l'achat de biens et services et les entreprises qui ont accru leurs engagements financiers trouveront qu'en fait elles peuvent y faire face grâce à une progression de leurs recettes. Si cette dernière condition ne se réalise pas, elles emprunteront (en utilisant les possibilités qu'offre le crédit commercial) à d'autres entreprises qui ont bénéficié d'une augmentation des recettes ou qui détenaient précédemment d'importants avoirs en banque. En conséquence, un volume monétaire inchangé aura été davantage mis à contribution, non pas que le public ait utilisé plus rapidement ses substituts à la monnaie, mais il aura activé la vitesse de rotation de la monnaie elle-même.

Le crédit commercial et les intermédiaires financiers non bancaires ne sont évidemment pas nés hier : depuis longtemps — depuis l'époque d'Henry Thornton jusqu'à celle d'Irving Fisher et de ses successeurs — ils ont joué, de même que d'autres catégories de substituts à la monnaie, un rôle important dans toute analyse détaillée du système monétaire. L'opinion la plus généralement exprimée a été que ces substituts à la monnaie étaient si étroitement liés à l'offre de monnaie elle-même que le contrôle de celle-ci conférait aux autorités monétaires un instrument efficace de contrôle de l'économie. L'histoire monétaire ne se prête pas à des affirmations catégoriques, mais j'ai l'impression que l'interprétation classique était probablement juste. Toutefois, deux développements récents ont pu amener le système économique à fonctionner plutôt différemment. Tout d'abord, la confiance dans la politique de plein emploi a modifié, sans qu'on s'en aperçoive, les bases du crédit commercial et la situation en matière de crédit de certains intermédiaires financiers. La conviction que les autorités ne

toléreraient pas un effondrement du commerce, a modifié les déterminantes des prêts aux affaires, qu'ils soient accordés par des entreprises financières ou non financières : certes, en affaires, il faut encore tenir compte d'un grand nombre de risques, mais il est assez impensable qu'on puisse voir de nos jours un emprunteur, qui offre des garanties normales dans l'optique du créancier, être entraîné dans un effondrement général des affaires. Quant à la solvabilité des intermédiaires financiers, elle s'est trouvée renforcée, d'une part, par cette même politique de plein emploi qui leur a permis de naviguer sur des eaux plus calmes et, d'autre part, par l'intervention accrue de la Banque centrale dans toute la sphère financière. (Rappelons que cet article — tout comme le Rapport Radcliffe — concerne exclusivement le système anglais.) Les institutions financières anglaises forment une communauté très étroite, souvent désignée sous l'appellation de City of London, et des liens de solidarité se sont développés au sein de cette communauté bien au-delà du cercle qui entoure immédiatement la Banque d'Angleterre. Les membres de cette communauté lutteraient certainement, dans la mesure du possible, contre l'effondrement de toute entreprise financière bien établie ou même tâcheraient d'éviter que ses difficultés financières ne soient exposées au grand public; d'une façon ou d'une autre, ils aideraient la firme en difficulté, de sorte que le public en général n'aurait pas à en souffrir. Cette attitude présuppose l'existence d'une responsabilité collective qui veille à ce que les institutions financières du pays soient confiées en bonnes mains; cette responsabilité est assumée non seulement par la Banque d'Angleterre, mais aussi par un cercle beaucoup plus large d'intermédiaires financiers.

Il en résulte que les engagements d'un très grand nombre d'entreprises financières, comme ceux d'autres entreprises d'ailleurs, présentent un plus grand degré de sécurité et qu'ils constituent des substituts plus parfaits à la monnaie qu'auparavant. Au surplus, ils sont moins susceptibles de se réduire de façon draconienne parce qu'on craint une crise monétaire. Dans ces circonstances, on doit normalement s'attendre que les besoins en liquidités soient satisfaits plus largement qu'auparavant par des substituts à la monnaie. Cela ne signifie pas simplement que le rapport entre le revenu national aux prix courants et le stock monétaire puisse s'accroître (ainsi que l'admettent, par exemple, les analyses de Fisher et d'autres classiques), mais aussi — comme les substituts à la monnaie ont de plus en plus les mêmes attributs que la monnaie elle-même — que les variations dans le degré d'utilisation de celle-ci réduiront progressivement la gêne dans laquelle les entreprises et particuliers peuvent se trouver à la suite d'une politique monétaire restrictive (par exemple, ces variations affaibliront petit à petit l'action des taux d'intérêt). Ce qui est plus inquiétant encore — du point de vue de la politique — c'est que la quasi-assimilation des substituts à

la monnaie à la monnaie elle-même affaiblit la confiance que l'on place dans les effets de la politique monétaire au sens strict.

Dans l'optique de la vitesse de circulation de la monnaie, le point important n'est pas que les intermédiaires financiers non bancaires tendent à accroître la vitesse de circulation de la monnaie elle-même (ce processus n'est pas suffisamment rapide pour entraver le contrôle de la monnaie), ni même qu'ils confèrent une plus grande instabilité à cette vitesse de circulation, mais bien que la quasi-assimilation des substituts à la monnaie à la monnaie elle-même rende *plus difficile l'établissement de prévisions* sur l'évolution de la vitesse de circulation. Les autorités monétaires peuvent s'efforcer d'agir sur l'offre de monnaie, mais l'évolution globale de la demande — et donc les variations des prix et de la production — sera avant tout fonction des prévisions des entrepreneurs, étant donné que ceux-ci peuvent s'appuyer sur un large éventail de possibilités de financement en dehors des banques. (Libre aux autorités monétaires d'agir si elles le peuvent sur les prévisions des entrepreneurs.)

Les avis exprimés dans les trois paragraphes qui précèdent sont déduits logiquement mais ne ressortent pas directement du Dossier publié à l'appui du Rapport Radcliffe; ils forment une explication rationnelle conforme aux multiples avis recueillis aussi bien dans le monde des affaires que dans le monde financier, sur les déboires que les autorités monétaires ont essayés dans leurs tentatives de dominer l'inflation dans les années cinquante. Le jugement que le Comité a émis à cet égard a été critiqué comme étant marqué outre mesure par l'expérience des années cinquante, au cours desquelles les liquidités monétaires de l'économie étaient anormalement abondantes à la suite des événements de guerre et d'après-guerre. Le fait qu'une hausse des prix ait pu se produire à cette époque sans engendrer une augmentation du stock monétaire peut s'expliquer par la présence d'encaisses oisives, anormalement élevées au début de la période (ou, si l'on veut, par une vitesse de circulation de la monnaie anormalement faible). Aussi, une fois le « surplus » d'encaisses inactives épuisé (par une contraction du stock monétaire ou par une augmentation des revenus nominaux, alors que le stock monétaire reste inchangé), la pression de la demande globale deviendra (dans les années soixante ?) plus sensible au contrôle que les autorités monétaires exercent sur l'offre de monnaie au sens strict. Certes, cet argument se défend; toutefois, l'idée qu'il puisse exister un niveau « normal » d'encaisses oisives tel qu'il engendrerait des réactions immédiates dans le système monétaire si on tentait de le réduire, n'a jamais fait l'objet de vérifications systématiques. Des études intéressantes ont été faites (par Friedman et d'autres) sur les fluctuations de la vitesse de circulation (autre façon de cerner le même phénomène); il en ressort que la vitesse de circulation de la monnaie fluctue de façon tout à fait erratique

en *courte période*; à long terme, par contre, elle serait stable ce qui n'est pas sans intérêt pour d'autres aspects de la politique monétaire. Quant aux études faites antérieurement sur le même sujet, dans d'autres pays et même en Angleterre, elles ne peuvent être d'une grande assistance dans la recherche d'une solution à ce problème; en effet, ce n'est pas l'apparition de substituts à la monnaie comme telle qui importe, mais l'étroite assimilation de ces substituts à un pouvoir d'achat actif : ceci est un phénomène nouveau et peut-être même spécifiquement anglais.

Ce sujet mérite une étude beaucoup plus approfondie, continue et systématique. En attendant, le Comité Radcliffe s'est déclaré suffisamment convaincu pour en venir à la conclusion que les autorités ne doivent pas placer une trop grande confiance dans des mesures restrictives qui touchent les opérations des seules banques commerciales, *lorsqu'il faut freiner rapidement la demande globale*. Le Comité pense que la contraction du crédit bancaire a eu tendance à acheminer la demande de crédit des entreprises vers des canaux moins usuels plutôt que de la supprimer. Les membres du Comité ont envisagé la possibilité d'élargir le nombre des restrictions de façon à couvrir diverses catégories d'institutions financières en dehors des banques commerciales. Ils furent épouvantés par les difficultés administratives à surmonter pour qu'un contrôle aussi étendu produise réellement les effets désirés; dans l'ensemble, ils rejetèrent l'idée d'un contrôle élargi tout en admettant qu'il faudrait peut-être le tenter un jour. En 1960-1961, la situation s'était suffisamment détériorée aux yeux du Gouvernement pour justifier cette tentative, mais il a préféré la persuasion morale à une action réglementaire. De nombreux organismes, n'appartenant pas nécessairement au secteur bancaire, ont été informés des désirs du Gouvernement; il faut noter qu'à chaque rétablissement des restrictions de crédit, les autorités se sont adressées à un nombre plus grand d'institutions. Peut-être le Comité s'est-il montré trop pessimiste en recherchant des moyens de contrôle plus mécaniques; peut-être des recommandations motivées émanant des autorités se révèlent-elles d'une grande efficacité, non seulement en des circonstances exceptionnelles, mais aussi en temps normal? Le seul fait que ces recommandations puissent effectivement atteindre un très grand nombre d'institutions financières, souligne la solidarité de la communauté financière anglaise à laquelle on a fait allusion ci-avant.

On pourrait émettre un commentaire analogue à propos du système des « dépôts spéciaux » institué pour faire varier les coefficients de liquidité des banques commerciales. N'ayant, pour les raisons invoquées précédemment, que peu de confiance dans l'utilité d'un contrôle limité aux seules banques commerciales, le Comité Radcliffe n'a pas voulu exprimer de préférence bien définie quant à la méthode à choisir pour exercer ce contrôle. Il a

cependant admis que certaines modifications des règles relatives à la liquidité des institutions financières pourraient s'indiquer, si les circonstances exigeaient la mise en œuvre d'une action visant à contracter les activités d'un plus grand nombre de ces institutions. En l'occurrence, le Gouvernement, malgré des avis officiels exprimés devant le Comité, a opté pour le système des dépôts spéciaux par lequel le coefficient des liquidités obligatoires est passé par étapes successives de 30 à 33 p.c. (Lors de la dernière étape, l'augmentation des dépôts spéciaux a été combinée avec d'autres mesures, y compris des recommandations adressées aux autres institutions financières; le tout formait une sorte de « package deal » auquel il a souvent été fait allusion dans les avis recueillis par le Comité.) Cependant, les effets recherchés n'ont pas été obtenus par la constitution de dépôts spéciaux, mais bien plus par la politique que les autorités ont suivie sur le marché des obligations (point analysé ci-après) et par les recommandations qu'elles ont données aux banques quant à la façon dont celles-ci devaient adapter leurs activités aux mesures prises en matière de dépôts spéciaux. Les éléments importants de la politique suivie ont été les variations des taux d'intérêt et la « persuasion morale »; la constitution de dépôts spéciaux n'a été qu'une simple ajoute au rituel pour montrer que quelque chose avait été fait, de nouveaux rites étant devenus souhaitables, maintenant que les anciens se sont un peu démodés.

IV.

Le Comité devait aussi considérer comment, étant donné la structure des institutions financières et les pratiques du monde des affaires en général, la politique gouvernementale des taux de l'intérêt pouvait être utilisée conformément aux objectifs généraux de la politique économique. L'importance attachée traditionnellement à la « bank rate policy » suffisait, à elle seule, à justifier la grande attention que le Comité a accordée à ce genre de problèmes; l'intérêt de ces derniers est apparu également lorsque les membres du Comité ont constaté que la structure du crédit témoignait d'une élasticité très grande mais imprévisible. Si certains des buts de la politique monétaire ne pouvaient être efficacement poursuivis en influençant l'offre de monnaie elle-même, les autorités étaient-elles en mesure de renforcer leur action, en agissant directement sur le coût du crédit par le taux de l'escompte et d'autres mesures? Cette question a été retenue comme étant de la plus haute importance. Le Comité aurait voulu appuyer ses recherches sur une documentation très fournie; la trouvant insatisfaisante, il a recommandé vivement qu'on entreprit dans ce domaine un travail statistique systématique et continu. (Il n'y a eu, je pense, du côté du Gouvernement, aucune déclaration formelle, ni action entreprise en la matière, alors qu'il s'agit d'une des recommandations les plus impor-

tantes du Comité; de même, à ma connaissance, aucun débat n'a été publié à ce sujet, bien qu'on se fût attendu que les économistes eussent des choses utiles à en dire.)

Sur base de la maigre documentation qu'ils ont rassemblée, les membres du Comité n'ont pu acquérir la conviction que des variations des taux de l'intérêt — dans les limites expérimentées récemment — ont un effet *rapide* de quelque importance sur la demande globale. Je souligne l'adjectif « rapide » parce qu'on a souvent l'impression que le Comité a nié *toute* idée d'efficacité aux modifications des taux de l'intérêt; en fait, le Comité a estimé que la politique monétaire — y compris la politique du taux de l'intérêt — était très utile pour la réalisation de certains objectifs, mais il n'a pu la considérer comme très efficace *lorsqu'il s'agit de faire varier rapidement la demande globale*. Attachant de l'importance, comme ils le firent, aux effets plus lents des taux d'intérêt, les membres du Comité ont souligné la nécessité de pratiquer une politique active des taux d'intérêt à long terme et ils ont montré que la position dominante occupée par la dette publique sur le marché des obligations fournissait aux autorités un magnifique atout pour agir sur l'évolution des taux d'intérêt. Le Comité n'a pas été en mesure d'émettre des recommandations précises sur les taux à court terme (« bank rate policy »), parce qu'il était impossible à l'époque de prévoir l'évolution des relations financières internationales, qui peut être d'une importance cruciale pour la politique du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre. Pour l'ensemble de la période d'après-guerre, les mouvements internationaux de capitaux à court terme ont été tellement dominés par l'élément confiance, que les réactions normales du marché à des différences de taux d'intérêt ont été faussées : il y a eu des réactions très fortes parfois, mais provoquées de façon indirecte, *via* le facteur confiance. Au début de 1959, lors de la rédaction du Rapport du Comité, on ignorait si ces conditions continueraient à prévaloir (auquel cas, il eût été judicieux de se prononcer en faveur d'un taux d'escompte assez stable afin d'aider les autorités à réaliser leur politique de taux d'intérêt à long terme), ou si on entrait dans une ère où les mouvements de capitaux à court terme allaient devenir de plus en plus sensibles aux écarts entre les taux d'intérêt (auquel cas, il s'indiquait de manœuvrer le taux de l'escompte principalement dans un but d'équilibre extérieur, pour autant que cette politique ne bouleversât pas celle des taux d'intérêt à long terme). Entre-temps, le monde s'est orienté dans la dernière direction et les autorités ont utilisé la manœuvre du taux de l'escompte principalement (mais pas exclusivement) en fonction de ses répercussions internationales.

Elles ont pu choisir cette politique parce que a) les variations du taux de l'escompte n'ont qu'une action immédiate limitée sur la demande intérieure; par conséquent, elles n'interfèrent pas de façon

sensible avec les politiques visant à stimuler ou à restreindre l'activité économique, et b) les conditions qui ont prévalu sur le marché des obligations ont amené une dissociation tout à fait anormale des variations des taux d'intérêt à long terme et de celles des taux à court terme. Dans un système financier très développé, comme celui de la Grande-Bretagne, il existe habituellement des relations étroites entre les marchés des placements à court, moyen et long terme. Le Comité Radcliffe a trouvé que les placeurs tout comme les emprunteurs réagissaient avec une telle promptitude, en passant d'un marché à l'autre, aux changements qui surviennent dans la hiérarchie des taux selon l'échéance des placements, que l'on pouvait parler en fait d'un seul marché des capitaux. Dans ces circonstances (comme la littérature économique l'a souvent démontré), la relation entre le long et le court terme sera fonction de l'état des prévisions en ce qui concerne l'évolution future des taux d'intérêt; les autorités sont dès lors moins à même d'agir sur un marché indépendamment de leur action sur l'autre, à moins qu'elles ne puissent modifier les prévisions. Or, dans certains cas, les autorités arrivent très difficilement à persuader le marché de corriger ses prévisions dans une mesure suffisante pour rompre la relation entre les taux d'intérêt à court et à long terme; toutefois, il s'est fait que vers la fin des années cinquante, les prévisions sur l'état du marché en Grande-Bretagne ont perdu la solidité que leur conférait habituellement l'expérience du passé. Bref, les marchés ont été enclins paradoxalement à suivre les directions indiquées par les autorités: celles-ci se sont dès lors trouvées dans une position extrêmement forte pour influencer les taux à long terme, indépendamment de leur politique du taux de l'escompte, dictée avant tout par des raisons d'équilibre extérieur.

Le Comité Radcliffe a conseillé aux autorités de pratiquer une politique de taux à long terme éclairée et active; par ailleurs, il s'est montré partisan d'un niveau de taux supérieur à celui auquel le public avait été habitué pendant la plus grande partie de la dernière décennie. En fait, les autorités ont réorienté leur action dans ce sens au début de 1958, c'est-à-dire plus d'une année avant la parution du Rapport Radcliffe; les discussions qu'elles ont tenues avec les membres du Comité pendant le second semestre de 1957, ne sont peut-être pas étrangères à ce changement d'orientation. Quoi qu'il en soit, la politique suivie depuis lors en matière de taux a été, dans les grandes lignes, la suivante: les autorités ont empêché le taux des obligations gouvernementales à long terme de tomber sensiblement au-dessous de 5 p.c. en 1958; elles l'ont fait hausser par la suite jusqu'à 6 p.c. vers le milieu de 1960 et à 6 $\frac{3}{4}$ p.c. à l'automne de 1961. La technique que les autorités utilisent pour exécuter leur politique a été décrite dans le Dossier publié à l'appui du Rapport et succinctement dans le Rapport lui-même: l'opérateur officiel est continuel-

lement dans le marché comme prêteur et emprunteur et, puisque ses opérations dominent le marché (ainsi qu'il ressort du Dossier publié à l'appui du Rapport), les prix auxquels il traite certaines obligations fixent, dans des limites étroites, toute la gamme des cours des obligations gouvernementales.

Cette politique du taux de l'intérêt, qui est peut-être l'innovation la plus importante de la politique monétaire anglaise des quelques dernières années, soulève deux questions importantes. Tout d'abord une politique de ce genre peut-elle être poursuivie en règle générale par des banques centrales et, deuxièmement, les autorités anglaises ont-elles hissé les taux à long terme au niveau adéquat, ou ont-elles été trop loin?

En ce qui concerne la première question, on peut répondre directement en disant que beaucoup de banques centrales n'ont pas essayé d'atteindre une position dominante sur le marché du long terme; en effet, il est à peine exagéré de dire que les autorités anglaises n'y sont arrivées que par tâtonnements, à peine conscientes de ce qu'elles faisaient. (Mais c'est l'approche que les banques centrales ont adoptée la plupart du temps, du moins en Grande-Bretagne.) Une fois cette position dominante acquise, des buts différents peuvent être poursuivis sur le court et le long terme, si ces deux marchés ne sont pas liés entre eux de façon étroite. Les commentaires américains sur la gestion de la dette publique suggèrent parfois qu'un tel état de choses existerait aux Etats-Unis. A Londres, par contre, une fraction trop large du public est disposée à procéder à des arbitrages entre placements ou engagements à court et long terme pour permettre aux autorités de modifier considérablement la hiérarchie des taux en changeant simplement la structure des échéances de la dette publique; dans ces circonstances, le pouvoir des autorités dépendra essentiellement de la mesure dans laquelle elles pourront influencer les prévisions. Pendant de longues périodes au cours de l'histoire, les prévisions établies en matière d'évolution des taux d'intérêt semblent avoir reposé sur des assises solides, et il serait bien imprudent de considérer les conditions changeantes des dernières années, au cours desquelles les marchés se sont montrés sensibles à l'action des autorités, comme un état de choses durable.

En ce qui concerne la question de savoir si la hausse des taux a été trop forte, il est impossible d'y répondre; mais l'avenir pourrait nous réserver une réponse désagréable. Comme le Comité Radcliffe l'a bien compris, l'économie met un temps assez long à s'adapter à un autre niveau de taux d'intérêt à long terme, et on ne saura que petit à petit et sans grande certitude, au cours des années 1963, 1964 et suivantes, si les taux qui existaient en 1961-1962 étaient appropriés ou s'ils étaient trop élevés (ou, le cas échéant, trop bas). Un des inconvénients de la politique du taux de l'intérêt est la difficulté d'établir le niveau de taux souhaitable; toutefois,

aussi longtemps qu'il existe un secteur privé important, libre de déterminer le volume de ses investissements, une certaine politique du taux de l'intérêt s'impose; même les Russes trouvent quelque utilité à celui-ci.

V.

En examinant le fonctionnement du système monétaire, le Comité a dû nécessairement passer en revue la position constitutionnelle de la Banque d'Angleterre et ses relations avec les autres institutions du secteur public; cet aspect de la mission du Comité a revêtu une importance toute particulière à la suite de la flambée soudaine de controverses qui a surgi au moment des enquêtes judiciaires sur les prétendues fuites d'informations qui se seraient produites lors de la hausse du taux de l'escompte en septembre 1957. Le Comité a pu rassembler une documentation très vaste en cette matière, sans pour autant faire double emploi avec les travaux effectués par la Cour de Justice. Il en est ressorti :

1) que depuis très longtemps, et surtout depuis 1931, la responsabilité politique finale des actions de la Banque d'Angleterre avait incombé, sans aucun doute, au Chancelier de l'Echiquier;

2) qu'une révolution, amenée en partie par les circonstances de guerre, mais qui s'était accélérée au cours des dernières années, avait abouti à un resserrement des relations entre la Banque et le Trésor;

3) que néanmoins la Banque a gardé une vie autonome et des opinions indépendantes sur les problèmes techniques reconnus comme relevant de son domaine propre. Bien que certains aient eu quelquefois l'impression que les relations entre la Banque et les autres organes du secteur public pourraient être améliorées, l'état de ces relations, tel qu'il vient d'être décrit, a recueilli l'assentiment du Comité : la ligne suivant laquelle les liens Banque - Etat se sont développés au cours des dernières années répond aux vues du Comité quant aux exigences, d'une part, de l'intégration de la politique monétaire et des autres aspects de la politique gouvernementale et, d'autre part, de la politique constitutionnelle anglaise où les Ministres acceptent la responsabilité de toutes les activités importantes du secteur public.

VI.

Si l'état actuel des rapports entre la Banque et le Trésor a généralement été jugé satisfaisant, le Comité s'est néanmoins rendu compte que l'opinion publique était peu informée de l'évolution de ces rapports au cours des années récentes. (L'exactitude du diagnostic du Comité sur l'état d'information du public a été amplement confirmée pendant la période qui s'est écoulée entre la parution du Rapport et celle du Dossier des annexes; de nombreux

commentaires émis à la fois en Grande-Bretagne et à l'étranger, avant la publication du Dossier, étaient basés sur l'hypothèse que la Banque jouissait d'une « indépendance » plus grande que celle qu'elle possédait réellement.) Le Comité a estimé que l'existence de ce fossé entre la situation réelle et l'image que s'en faisait le public n'était pas sans dangers. La réalité de ces dangers a été démontrée de façon spectaculaire au moment de la constitution du Tribunal du taux d'escompte en décembre 1957. Heureusement à cette époque, l'arrivée de la saison de Noël avant que le Parlement ait pu agir, a refroidi les esprits; par ailleurs, le Chancelier a su faire valoir qu'une action serait prématurée alors que le Comité Radcliffe était précisément en train d'examiner ces problèmes; on pourrait ne plus en sortir à si bon compte une autre fois. Aussi, le Comité, tout en se prononçant explicitement sur le bien-fondé de la situation actuelle, a-t-il recommandé que les relations apparentes reflètent plus exactement la réalité, afin de réduire le risque de mauvaise interprétation. Ses suggestions principales en la matière sont les suivantes : le Chancelier de l'Echiquier devrait, lors de chaque modification du taux de l'escompte, montrer par une déclaration officielle, qu'il en assume l'entière responsabilité politique; en outre, les délégués de la Banque et les représentants du Gouvernement qui se réunissent habituellement aux fins de conseiller le Chancelier sur la politique monétaire, devraient former un Comité officiellement constitué, dont l'existence serait connue du public.

Ces recommandations assez mineures sur la façon dont la réalité doit être habillée — contenues dans un Rapport publié plusieurs mois avant le Dossier des annexes — rencontrèrent toutefois certaines résistances politiques et le Chancelier de l'époque les accueillit avec circonspection. En fait, il a accepté la recommandation relative à la reconnaissance officielle de sa responsabilité dans toute modification du taux de l'escompte, mais il n'a rien fait pour donner un cachet officiel à son groupe de conseillers. Les choses en sont restées là, et à mon avis, depuis que le Dossier des annexes a été assimilé, le public a suffisamment pris conscience des réalités pour que le changement effectivement apporté satisfasse, à peu de choses près, aux recommandations du Comité.

Dans les paragraphes précédents, on s'est étendu sur différents aspects de la politique monétaire en fonction de l'importance des explications jugées nécessaires pour des lecteurs étrangers qui s'intéressent à la fois au Rapport Radcliffe et à la politique britannique ultérieure. Cette méthode risque cependant de laisser une fausse impression aux lecteurs qui s'intéressent surtout à la politique monétaire actuelle.

En guise de conclusion, je ferai donc un résumé qui remplacera, je l'espère, les différents éléments de la politique « post-Radcliffe » dans une perspective plus juste.

1) Sur le plan des relations extérieures, la politique reste, d'une part, de s'accrocher à la parité de 2,80 dollars, tout en accordant une liberté aussi grande que possible au règlement des paiements courants et, d'autre part, de renforcer ce système par le développement des liquidités internationales via les institutions existantes et une coopération officieuse entre les autorités monétaires des principaux pays.

2) En ce qui concerne l'action à exercer à *court terme* sur la demande, la tendance qui consiste à ne pas s'appuyer essentiellement sur les mesures monétaires a continué de se développer. Le Rapport Radcliffe, tout en la soutenant fortement, a montré que cette option impliquait qu'on envisageât une plus grande flexibilité des mesures financières; cette exigence a été reconnue et on a donné précisément dans ce but une souplesse beaucoup plus grande au système financier. Toutefois, malgré cette évolution, il reste bien difficile de concilier les différents objectifs de la politique économique; l'inflation se poursuit (quoiqu'elle ne soit peut-être pas plus menaçante que dans d'autres grands pays) et le Gouvernement, tout en continuant à utiliser à la fois certaines mesures monétaires et financières, s'est tourné vers des méthodes tout à fait différentes pour s'attaquer à long terme au problème de l'inflation.

3) Sur le plan monétaire, l'innovation majeure de la période a été l'adoption d'une politique active en matière de taux d'intérêt à long terme : les circonstances ont (peut-être dans une mesure exceptionnelle) permis aux autorités d'agir séparément sur les taux à court et à long terme. Les derniers ont été orientés à la hausse jusqu'à l'automne de 1961. Par contre, les taux à court terme ont été modifiés dans le sens de la hausse et de la baisse, en fonction notamment de la situation extérieure, mais aussi avec l'espoir qu'une forte hausse des taux à court terme renforcerait la politique visant à comprimer la demande par une majoration des taux à long terme.

4) Quand elles ont été forcées, en raison de la situation défavorable de la balance des paiements, de recourir, pour freiner la pression de la demande, à toute mesure acceptable, les autorités ont essayé d'imposer une restriction générale du crédit en s'adressant aux banques et à toute une série d'autres institutions financières. En faisant appel à un éventail plus large d'intermédiaires financiers, les autorités se conformaient aux vues du Comité Radcliffe qui avait condamné toute politique qui aboutirait à toucher les seules banques commerciales; mais en s'appuyant sur la persuasion morale pour amener un grand nombre de prêteurs non bancaires à suivre leurs directives, les autorités ont fait preuve de plus de hardiesse que les membres du Comité. En lançant leurs « appels », les autorités ont introduit un élément « sélectif » important dans le contrôle du crédit, mais elles se sont nettement abstenues de proposer des plafonds absolus du genre de ceux dont il a été question ci-dessus.

5) Contrairement aux opinions qu'elles avaient exprimées lors des discussions devant le Comité Radcliffe, et en dépit de la réserve dont le Comité a fait preuve sur ce point, les autorités ont appliqué vis-à-vis des banques commerciales le système des « dépôts spéciaux » dans le but d'influencer directement les facultés de prêt des banques. Quand les premiers dépôts furent appelés, les banques ont été laissées complètement libres de s'adapter comme elles l'entendaient à la nouvelle mesure dont l'efficacité dépendait entièrement de l'action des autorités sur le marché des obligations. Ultérieurement toutefois, on a indiqué aux banques, de façon précise, les ajustements auxquels elles devaient procéder, de sorte que les dépôts spéciaux sont devenus essentiellement un acte de rituel destiné à appuyer les vœux des autorités, la mesure principale étant la persuasion morale elle-même, c'est-à-dire précisément les indications que les autorités donnent aux banques commerciales.

6) Quant au crédit à tempérament, il y a eu un retournement d'opinion, en l'espace de quelques années, contre des modifications fréquentes de la réglementation et le Rapport Radcliffe a été d'avis qu'il fallait de façon générale éviter de telles modifications, bien qu'on puisse y recourir dans certaines circonstances spéciales. La politique gouvernementale semble avoir suivi cette voie : la seule fois où la réglementation a été renforcée pourrait rentrer dans les cas spéciaux prévus par le Comité Radcliffe. Les autorités ont cependant retenu le crédit à tempérament comme un des objectifs particuliers de la contraction de crédit à laquelle on a fait allusion aux points 4) et 5) ci-dessus. Ici à nouveau, elles n'ont entrepris aucune action législative, mais ont eu confiance dans l'efficacité de la persuasion morale.

En résumé, en ce qui concerne les points 1), 2) et 3) repris ci-dessus, la politique a suivi plus ou moins les lignes tracées par le Comité Radcliffe. (Il serait peut-être aussi exact de dire que le Rapport Radcliffe a simplement persuadé les autorités d'avancer avec un peu plus de confiance dans la voie où elles s'étaient déjà engagées.) Sur les points 4), 5) et 6), les divergences se ramènent à un simple degré de confiance : les autorités ont mis une plus grande foi que le Comité dans les méthodes de persuasion. Peut-être les membres du Comité Radcliffe auraient-ils dû se rendre compte davantage que les institutions financières anglaises (y compris la plupart des « prêteurs marginaux ») sont hautement interdépendantes et sont en fait centralisées dans la City of London. Peut-être que dans un système comme celui qui existe actuellement en Grande-Bretagne, l'action *rapide* la plus efficace dans le domaine monétaire consiste-t-elle simplement à dire aux intéressés ce qu'ils doivent faire. De toute façon, c'est ainsi que les choses semblent s'être passées.

Enfin, la collecte et la diffusion d'informations sur les institutions financières ont fait des progrès

sensibles au cours des années récentes. Cette évolution s'était déjà dessinée de façon hésitante avant le Rapport Radcliffe, mais le travail du Comité et ses recommandations lui ont donné une impulsion nouvelle. Il incombe maintenant aux instances officielles d'appuyer cette évolution : le progrès est encore désespérément lent si l'on considère le chemin qui reste à parcourir, mais au moins la situation dans ce domaine s'est-elle complètement renversée au cours des quelque cinq dernières années. Une meilleure information faciliterait grandement une nouvelle étude sur le système monétaire. La méthode adoptée jusqu'à présent — de rares enquêtes suivies de décennies de profonds mystères — n'était pas de celles dont on pouvait attendre de brillants résultats. Malgré les handicaps considérables qu'il a rencontrés, le Comité Radcliffe a travaillé, comme ses précurseurs, avec la meilleure volonté du monde à sonder la tradition qui s'était accumulée au cours

des années et à mettre à nu le fonctionnement de la machine. Dans les discussions du Comité on a fait occasionnellement remarquer (le Rapport n'en fait pas mention) que l'enquête Radcliffe devrait être la dernière du genre. Si l'on pouvait développer la publication régulière d'informations et étudier systématiquement certains des problèmes importants au moment où ils se posent, il ne serait plus jamais nécessaire de réunir un nouveau Comité Radcliffe. Cette constatation s'applique probablement à d'autres pays qu'à la Grande-Bretagne : une étude périodique sur une vaste échelle peut encore être utile, mais elle sera d'un rendement supérieur si elle consiste en une analyse des résultats des enquêtes menées au cours d'une certaine période, au lieu de traduire des efforts entrepris une fois tous les trente ans pour dissiper la brume de mystère qui s'accumule si facilement autour des questions financières.

LES BUDGETS DE 1961 ET 1962 (suite)

Le présent article constitue la suite de celui paru sous le même titre dans le *Bulletin* de novembre 1961 et consacré au résumé des principaux passages de l'« Exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1962 ». Il est basé sur la première Annexe à l'Exposé général et présente une analyse des dépenses budgétaires selon la classification fonctionnelle.

LES PRINCIPES DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES

L'analyse du contenu du budget, basée sur la classification administrative traditionnelle, ne permet pas toujours d'avoir une vue précise des diverses missions qui incombent à l'Etat.

La classification fonctionnelle des dépenses publiques, c'est-à-dire par grandes catégories d'activités exercées par l'Etat, donne une idée plus concrète des différents objets auxquels sont affectées les ressources générales du Trésor. Faisant appel à des notions familières plutôt qu'à des concepts juridiques ou comptables, cette classification est plus apte à assurer une meilleure information de l'opinion publique qu'il importe d'éclairer aussi exactement que possible au sujet du volume et de l'objet des charges imposées à la nation.

Différents pays se sont préoccupés d'améliorer dans ce sens la présentation des données budgétaires. C'est le cas notamment des Etats-Unis, de la Suède, des Pays-Bas, de la France et du Grand-Duché de Luxembourg. De son côté, l'ancienne Organisation Européenne de Coopération Economique avait ébauché, dès 1953, un regroupement fonctionnel des dépenses publiques, tandis que le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies en a défini la structure dans le « Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat ».

En Belgique, une présentation des dépenses budgétaires selon cette nouvelle formule a été introduite pour la première fois dans l'Exposé général du budget pour l'exercice 1959. La méthode employée se base sur celle des Nations Unies dont il a été fait mention ci-dessus. Elle a été adoptée par les ministres des Finances des trois pays de Benelux, le 8 juin 1959.

Les dépenses institutionnelles figurant au budget ordinaire des départements ministériels (traite-

ments, indemnités de toute nature, dépenses de matériel) et les pensions sont réparties en tenant compte de l'importance relative de la contribution des services intéressés à l'exercice des diverses fonctions de l'Etat. Les dépenses des budgets ministériels relatives aux subventions, travaux et autres dépenses, font l'objet d'un regroupement fonctionnel basé sur une codification individuelle. Certains postes budgétaires comprennent des dépenses à répartir entre plusieurs fonctions.

L'application du système rencontre certaines difficultés du fait qu'un même département ministériel est parfois chargé de plusieurs missions assez différenciées et qu'à l'inverse, une fonction individualise souvent une attribution à laquelle collaborent les services de plusieurs départements ministériels.

En définitive, il existe deux genres de dépenses pour lesquelles toute base efficiente de ventilation fonctionnelle fait défaut. Il s'agit en premier lieu des dépenses au titre de la dette publique directe. En effet, celle-ci correspond à des emprunts n'ayant pas reçu d'affectation spéciale. Il est donc pratiquement impossible de faire une répartition de la charge qui en découle. D'autre part, les dépenses de subvention à caractère général au profit des provinces et des communes ne peuvent, elles non plus, en raison de leur nature même, être ventilées.

Si les regroupements ainsi réalisés n'échappent pas à certaines approximations par le caractère nécessairement conventionnel des critères utilisés, ils apportent incontestablement plus de clarté dans l'appréciation des grandes masses de dépenses portées dans le budget de l'Etat.

LA REPARTITION FONCTIONNELLE DES CREDITS BUDGETAIRES POUR LES EXERCICES 1960 A 1962

Le tableau I reprend les crédits prévus au budget pour l'exercice 1962 en les répartissant d'après des critères fonctionnels. Les tableaux II à VI donnent une vue de l'évolution des crédits pour les principales fonctions au cours des trois exercices 1960, 1961 et 1962.

En ce qui concerne les chiffres figurant dans les tableaux, les observations suivantes doivent être faites. En matière de dépenses ordinaires tout d'abord, les crédits budgétaires de l'exercice 1960 sont les crédits votés définitivement, y compris les

crédits supplémentaires pour exercices antérieurs; pour 1961, il s'agit des crédits votés initialement, augmentés des crédits supplémentaires votés ou à voter, y compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs; enfin, pour 1962, les montants se rapportent aux crédits demandés initialement.

Quant aux chiffres des dépenses extraordinaires, ce sont, pour les trois exercices, des crédits de paiement : crédits votés pour 1960; crédits votés et à voter pour 1961; crédits sollicités pour 1962. Il n'a pas été tenu compte des transferts de crédits d'un exercice à l'autre.

Tableau I. **Répartition fonctionnelle des crédits budgétaires prévus pour l'exercice 1962**
(Millions de francs)

Fonctions	Budget ordinaire	Budget extraordinaire 1	Total	En pour cent du total général des crédits
1. Enseignement, culture et cultes	26.596	2.970	29.566	20,1
2. Dette publique	22.933	—	22.933	15,6
3. Interventions sociales	21.401	—	21.401	14,5
4. Défense nationale	15.758	3.813	19.571	13,3
5. Communications	9.298	6.199	15.497	10,5
6. Relations avec les pouvoirs publics subordonnés ...	7.860	—	7.860	5,3
7. Dommages de guerre et calamités	7.142	307	7.449	5,0
8. Administration générale	5.859	275	6.134	4,2
9. Relations avec l'étranger	3.946	68	4.014	2,7
10. Justice et Police	3.597	80	3.677	2,5
11. Industrie, commerce et classes moyennes	3.038	313	3.351	2,3
12. Logement	1.540	681	2.221	1,5
13. Agriculture et Ravitaillement	1.598	193	1.791	1,2
14. Santé Publique	1.083	208	1.291	0,9
15. Territoires d'Outre-Mer	529	—	529	0,4
Total ...	132.178	15.107	147.285	100,0

1 Crédits de paiement.

D'après les données figurant dans le tableau I ci-dessus, les crédits budgétaires globaux prévus pour l'exercice 1962 s'élèvent à 147,3 milliards. Les crédits les plus importants sont ceux relatifs à l'enseignement, à la culture et aux cultes (20,1 p.c. du total), les crédits au titre de la dette publique (15,6 p.c.), ceux relatifs aux interventions sociales (14,5 p.c.), à la défense nationale (13,3 p.c.) et aux communications (10,5 p.c.).

Ensemble, ces crédits représentent près de 75 p.c. des crédits budgétaires totaux prévus pour l'exercice 1962. Les autres catégories de crédits sont beaucoup moins importantes.

La fonction « Enseignement, culture et cultes » occupe depuis 1960 la première place parmi toutes

29,6 milliards en 1962. L'accroissement de 3,5 milliards entre 1960 et 1962 concerne surtout les subventions à l'enseignement privé et les dépenses pour la recherche scientifique. L'avance enregistrée par cette fonction est supérieure à la croissance relative de l'ensemble des dépenses budgétaires de l'Etat; en effet, la proportion de la fonction dans la répartition fonctionnelle totale est passée de 18 p.c. en 1960 à 20,1 p.c. en 1962.

Les charges budgétaires de la dette publique marquent encore un léger accroissement en chiffres absolus en 1962. Dans l'ensemble des dépenses toutefois,

Tableau II.

Enseignement, culture et cultes
(Millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1960	23.154	2.974	26.128	18,0
1961	25.779	3.026	28.805	20,3
1962	26.596	2.970	29.566	20,1

les fonctions de l'Etat. Les crédits figurant sous cette fonction n'ont pas cessé de progresser entre 1960 et 1962 : d'un montant de 26,1 milliards en 1960, ils sont passés à 28,8 milliards en 1961 et à

Tableau III.

Dette publique
(Millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1960	19.053	1.278	20.331	14,0
1961	21.793	500	22.293	15,7
1962	22.933	—	22.933	15,6

elles représentent une proportion à peu près inchangée par rapport à 1961.

A noter que certains postes du budget de la dette publique sont répartis entre différentes fonctions. C'est le cas pour les charges des emprunts de la Société Nationale du Logement, et de certains emprunts de la Société Nationale des Chemins de

fer belges. Par contre, sont comprises dans la rubrique examinée les charges de la dette du Fonds des Routes, de la Caisse autonome des dommages de guerre et du Fonds de dotation des pensions de guerre; ce sont là, en effet, des institutions de l'Etat proprement dites.

La fonction « Interventions sociales » occupe la troisième place en ordre de grandeur. En 1960, elle représentait 16 p.c. du total des dépenses fonction-

Tableau IV.

Interventions sociales
(Millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1960	21.874	1.386	23.260	16,0
1961	20.134	15	20.149	14,2
1962	21.401	—	21.401	14,5

nelles et 14 p.c. environ en 1961 et 1962. Pour ce dernier exercice, on constate un diminution de 1,9 milliard par rapport à 1960, mais, par contre, une augmentation de 1,2 milliard comparativement à 1961. Cette évolution est le résultat de diverses augmentations et réductions de crédit opérées dans le cadre des départements rattachés à la fonction.

Parmi les mouvements les plus importants, on retiendra :

— la réduction de l'ordre de 2 milliards des crédits pour indemnités de chômage et d'emploi entre 1960 et 1962;

— la diminution au cours de la même période de 0,7 milliard des crédits pour les abonnements ouvriers aux chemins de fer;

— la disparition dans les budgets de 1961 et 1962 de l'intervention spéciale d'un montant de 0,9 milliard requise en 1960 pour le rapatriement des réfugiés du Congo;

— l'augmentation des pensions de vieillesse et d'invalidité qui passent de 10,9 milliards en 1960 à 12,6 milliards en 1962.

En 1962, tout comme en 1961, la fonction « Défense nationale » apparaît à la quatrième place.

Tableau V.

Défense nationale
(Millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1960	15.805	5.810	21.615	14,9
1961	15.735	2.693	18.428	13,0
1962	15.758	3.813	19.571	13,3

Elle comprend pratiquement la totalité des crédits prévus aux budgets ordinaire et extraordinaire de la Défense nationale, un tiers des crédits du budget de la gendarmerie ainsi que les pensions des militaires, du personnel civil de la Défense nationale et un tiers des pensions des gendarmes.

Après une hausse importante en 1960 à la suite notamment de l'envoi du Congo de troupes chargées de la protection des ressortissants belges et de leurs biens, les dépenses ont diminué fortement en 1961 en liaison avec la suppression des bases d'outre-mer. Pour 1962, on prévoit de nouveau une augmentation des crédits concernant principalement les dépenses d'équipement.

Tableau VI.

Communications
(Millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1960	8.751	8.145	16.896	11,6
1961	9.141	3.811	12.952	9,1
1962	9.298	6.199	15.497	10,5

Le total des dépenses au titre de la fonction « Communications » s'établit à 15,5 milliards en 1962 contre 12,9 milliards en 1961 et 16,9 milliards en 1960. Tandis que les dépenses ordinaires évoluent au cours des derniers exercices dans le sens d'une légère augmentation annuelle, les dépenses extraordinaires accusent des fluctuations très irrégulières.

La contraction marquée des dépenses extraordinaires en 1961 est imputable surtout aux communications ferroviaires; elle traduit les effets de la mesure intervenue cette année aux termes de laquelle la Société Nationale des Chemins de fer belges devait assurer elle-même, par le recours à l'emprunt, le financement d'une partie de ses investissements. En 1962, l'Etat se chargera à nouveau de ce financement.

On ne fera pas de commentaires en ce qui concerne les autres fonctions étant donné leur faible importance relative dans le regroupement fonctionnel global. Avant d'en terminer cependant, on dira encore quelques mots de la répartition des crédits entre les fonctions « Relations avec l'étranger » et « Territoires d'Outre-Mer ». Depuis 1961 et à la suite de la reconnaissance de l'indépendance du Congo, les dépenses d'assistance au Congo sont comprises dans la fonction « Relations avec l'étranger ». La fonction « Territoires d'Outre-Mer » ne comprend plus depuis cette date que les dépenses relatives au Rwanda-Burundi. D'autre part, les crédits recensés sous les deux fonctions ne tiennent pas compte des dépenses que peuvent entraîner les dettes congolaises garanties par la Belgique.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

L'argent-métal à un tournant. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 47, 9 décembre 1961, pp. 437-440.*)

Le financement des entreprises. (*Centre de Recherches en Economie et Gestion des Entreprises, Louvain, 1961, 149 p.*)

MELOT A., La S.N.C.I. et les banques. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXV, n° 11, 1961, pp. 796-809.*)

VANDEPUTTE R., Enkele aspecten van de kapitaalmarkt in België. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VI, n° 4, 1961, pp. 399-414.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

FRAEYS W., La Société Nationale d'Investissement. (*Socialisme, Bruxelles, VIII, n° 43, novembre 1961, pp. 689-708.*)

KIRSCHEN E.S., Commentaires sur la croissance de l'économie belge (1948-1960). (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 487-492.*)

La comptabilité nationale de la Belgique, 1948-1960. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 459-485.*)

LAMFALUSSY A., Belgium off the Defensive? (*The Banker, Londres, CXI, n° 429, novembre 1961, pp. 742-748.*)

L'insuffisance des investissements, motif de l'insuffisance de l'expansion belge. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 493-530.*)

POELMANS J., Quelques réflexions relatives à la classification des dépenses de consommation privée. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 583-591.*)

VAN HERBRUGGEN Ch., Proeve van een benadering der inkomensdistributiefunctie voor België in 1950 en 1955. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 531-546.*)

3. PRIX — SALAIRES

TRAPPENIERS F., Gemiddelde lonen en loonstruc-tuur. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VI, n° 4, 1961, pp. 437-457.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Fiscalité et expansion économique. (*Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1960, V+127 p.*)

Le budget pour 1962. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 46, 2 décembre 1961, pp. 429-432.*)

RAES K., De begroting en de ekonomische expansie. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1961, pp. 109-129.*)

VANDEBORGHT W., Evolution du régime d'imposition à la taxe mobilière des revenus de créances, prêts et dépôts. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVII, n° 381, décembre 1961, pp. 2008-2029.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BALDWIN D., The International Development Association : Theory and Practice. (*Economic Development and Cultural Change, Chicago, X, n° 1, octobre 1961, pp. 86-96.*)

BLESSING K., Aktuelle währungspolitische Fragen. (*Monatsberichte der deutschen Bundesbank, Frankfurt-sur-le-Main, XIII, n° 11, novembre 1961, pp. 3-10.*)

Danger Point for the Dollar. (*The Banker, Londres, CXI, n° 430, décembre 1961, pp. 791-795.*)

JACOBSSON P., Problèmes monétaires actuels. (*Bancaria, Rome, XVIII, n° 10, octobre 1961, pp. 1071-1078.*)

KATZ S., Sterling Speculation and European Convertibility : 1955-1958. (*Princeton, University Press, 1961, 30 p.*)

La concurrence internationale en matière de crédits à l'exportation. (*Société de Banque Suisse, Bâle, n° 5, novembre 1961, pp. 103-110.*)

Le dollar et l'or. (*La Conjoncture économique et financière, Paris, XXXIII, n° 5, octobre-novembre 1961, pp. 27-31.*)

NICOSIA B. & BUONOMO M., Analisi e prospettive di soluzione del problema della liquidità internazionale. (*Bancaria, Rome, XVII, n° 10, octobre 1961, pp. 1093-1114.*)

Nouveaux moyens d'action pour le F.M.I. (*Bulletin mensuel de la First National City Bank, New-York, novembre 1961, pp. 7-11.*)

SIMON G., Les grandes lignes d'un plan d'adaptation du Fonds Monétaire International aux responsabilités qui lui incombent. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXV, n° 11, pp. 772-781.*)

TRIFFIN R., Grandeur et décadence de l'étalon-or. (*Revue économique et sociale, Lausanne, XIX, n° 4, octobre 1961, pp. 269-278.*)

VAN DER STICHELE B., The United States Gold Outflow and International Liquidity. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VI, n° 4, 1961, pp. 459-482.*)

8. BENELUX

CRAEN G., Les investissements industriels dans l'Union économique Benelux. (*Revue mensuelle de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 12, décembre 1961, pp. 9-13.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

BAUER G., Bilan et perspectives de l'intégration économique européenne. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVI, n° 4, septembre-décembre 1961, pp. 251-272.*)

BLANPAIN H., L'évolution de la population active des pays de la C.E.E. au cours des dix prochaines années. (*Informations statistiques de l'Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles, VIII, n°3, juillet-septembre 1961, pp. 283-395.*)

COSCIANI C., Aspects de la fiscalité dans la C.E.E. (*Revue de Science financière, Paris, LIII, n° 4, octobre 1961, pp. 550-565.*)

CREMERS P., Problemen rond de eventuele toetreding van Engeland tot de Euromarkt. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXVI, n° 22, 30 novembre 1961, pp. 2907-2917.*)

DE WEILLE J., Het conjunctuurverloop in de E.E.G. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2315, 6 décembre 1961, pp. 1144-1147.*)

GRAYSON L., Coordinated Energy Policy in the Common Market: The Guidance-Price Plan. (*Social Research, New-York, XXVIII, n° 3, 1961, pp. 283-296.*)

HABERLER G., Amerika und die europäische Integration. (*Aussenwirtschaft, St-Gall, XVI, n° 4, septembre-décembre 1961, pp. 233-250.*)

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques. (*Société de Banque Suisse, Bâle, n° 5, novembre 1961, pp. 111-114.*)

PHILIPS L., De l'intégration des marchés. (*Louvain, Nauwelaerts, 1962, 313 p.*)

RUTTEN A., L'Angleterre choisit l'Europe. (*Synthèses, Bruxelles, XVI, n° 187, décembre 1961, pp. 325-338.*)

STEVENSON R., From O.E.E.C. to O.E.C.D. (*Journal of the Institute of Bankers, Londres, LXXXII, n° 6, décembre 1961, pp. 461-464.*)

VAN CAUWENBERG W., America's Stake in European Integration. (*Belgian Trade Review, New-York, XVI, n° 11, novembre 1961, pp. 18-21.*)

10. GENERALITES

BAEYENS A., Introduction au Directoire Charbonnier. (*Socialisme, Bruxelles, VIII, n° 48, novembre 1961, pp. 677-688.*)

BAUVIR L., Quelques considérations sur la structure et l'évolution de nos exportations. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 52, septembre-octobre 1961, pp. 5-26.*)

FRANK M., Les coûts de base cumulés de l'économie belge en 1953. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 12, octobre 1961, pp. 547-581.*)

La situation économique de la Belgique à la fin de l'année 1961. (*Bulletin de la Banque Commerciale de Liège, Liège, II, n° 6, novembre-décembre 1961, pp. 1-4.*)

L'économie belge en 1960. (*Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, 1961, 301 p.*)

PERTINAX, La collaboration financière de la C.E.C.A. à la reconversion de nos bassins miniers. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 52, septembre-octobre 1961, pp. 14.*)

Un an de libre concurrence dans le secteur de la distribution. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 48, 16 décembre 1961, pp. 445-447.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 31 octobre 1961

relatif à la liquidation de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958 (Moniteur du 12 décembre 1961, p. 9.300).

Arrêté royal du 30 novembre 1961

concernant le recensement général de la population, des bâtiments et logements, de l'industrie et du commerce en 1961. Subventions aux administrations communales (Moniteur des 26-27-28 décembre 1961, p. 9.717).

Arrêté royal du 11 décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1960 portant création d'un Comité National de l'Expansion Economique (Moniteur du 18 décembre 1961, p. 9.493).

Article 1^{er}. — Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 novembre 1960 est remplacé comme suit :

« Le Comité National de l'Expansion Economique est placé sous la présidence du Ministre des Affaires Economiques et de l'Energie et la vice-présidence du Ministre des Finances, du Ministre de l'Emplol et du Travail et du Ministre des Classes Moyennes. »

.....

Arrêté ministériel du 12 décembre 1961

abrogeant l'arrêté ministériel du 14 novembre 1961 portant réquisition des secteurs de la meunerie industrielle et de la boulangerie en vue d'assurer l'approvisionnement du pays (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.784).

Loi du 20 décembre 1961

modifiant la loi du 17 juin 1960 relative au statut des sociétés belges de droit colonial ayant leur principal établissement administratif en Belgique (Moniteur du 25 décembre 1961, p. 9.690).

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 20 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1952 accordant des délais pour le paiement des droits d'accises (Moniteur du 15 décembre 1961, p. 9.397).

Arrêté royal du 22 novembre 1961

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 8 décembre 1961, p. 9.172).

Arrêté ministériel du 28 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 17 février 1960 réglant les franchises en matière de droits d'entrée (Moniteur du 7 décembre 1961, p. 9.143).

Arrêté royal du 4 décembre 1961

relatif à l'émission de l'emprunt 1961-1981 du Fonds des Routes (Moniteur du 6 décembre 1961, p. 9.110).

Article 1^{er}. — Le Fonds des Routes est autorisé à émettre, aux conditions déterminées ci-après, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 1961-1981 de 2 ½ milliards de francs ».

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

5,25 p.c. l'an à partir du 15 décembre 1961 jusqu'au 14 décembre 1966;

5,50 p.c. l'an à partir du 15 décembre 1966 jusqu'au 14 décembre 1971;

5,75 p.c. l'an à partir du 15 décembre 1971 jusqu'au 14 décembre 1981.

Ces obligations sont munies de vingt coupons d'intérêt annuels pour les échéances du 15 décembre 1962 au 15 décembre 1981; elles seront délivrées aux souscripteurs au plus tard le 31 janvier 1962.

Art. 3. — L'emprunt est amortissable à partir de la deuxième année.

Les obligations désignées par le tirage au sort sont remboursables (...) aux taux ci-après :

le 15 décembre des années 1963 à 1970 : au pair;

le 15 décembre des années 1971 à 1975 : à 103 p.c.;

le 15 décembre des années 1976 à 1980 : à 106 p.c.

Les obligations non amorties avant le 15 décembre 1981 sont remboursables à cette date à 109 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 7. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations :

le 15 décembre 1966, au pair de leur valeur nominale;

le 15 décembre 1971, à 103 p.c. de leur valeur nominale;

le 15 décembre 1976, à 106 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 10. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 11. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 16. — Le prix d'émission, fixé à 985 francs net par 1.000 francs de capital nominal, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 17. — Il est alloué aux banques et aux agents de change établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

Arrêté royal du 7 décembre 1961

modifiant le régime d'accise du tabac (Moniteur du 15 décembre 1961, p. 9.396).

Arrêté ministériel du 8 décembre 1961

modifiant le règlement établi par l'arrêté ministériel du 22 janvier 1948 pour la perception du droit d'accise sur les tabacs fabriqués et remplaçant le tableau des bandelettes fiscales (Moniteur du 15 décembre 1961, p. 9.398).

Arrêté royal du 12 décembre 1961

relatif à un emprunt de 250 millions de francs luxembourgeois, garanti par l'Etat, à émettre par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) (Moniteur du 14 décembre 1961, p. 9.353).

Article 1^{er}. — La Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (SABENA) est autorisée à contracter un emprunt à vingt ans au capital nominal de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois dont le produit sera affecté au renouvellement d'emprunts antérieurs, émis pour le financement d'acquisitions de matériel volant et des dotations initiales en rechanges.

Art. 3. — L'emprunt est représenté par 2.500 obligations au porteur de 100.000 francs luxembourgeois (...) qui portent intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 15 décembre 1961 et sont munies de quarante coupons d'intérêt semestriels de 2.500 francs luxembourgeois chacun, payables le 15 juin et le 15 décembre des années 1962 à 1981.

Art. 4. — Les obligations sont amortissables au pair, à partir de la sixième année, en quinze tranches échéant le 15 décembre des années 1967 à 1981 (...).

Art. 9. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels belges, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 10. — A concurrence d'un taux de 2,50 p.c., les intérêts de l'emprunt sont supportés par l'Etat, conformément à l'article 4 de la loi du 23 juin 1960.

Art. 11. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt sont garantis par l'Etat.

Arrêté royal du 14 décembre 1961

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 21 décembre 1961, p. 9.562).

Arrêté royal du 14 décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 26-27-28 décembre 1961, p. 9.714).

Arrêté royal du 18 décembre 1961

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.785).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1961

réglant les franchises en matière de droits d'entrée (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.786).

Loi du 23 décembre 1961

contenant le budget du Ministère des Classes Moyennes pour l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.766).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes au Ministère des Classes Moyennes (...) des crédits s'élevant à la somme de 300.295.000 francs.

Loi du 23 décembre 1961

contenant le budget du Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie pour l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.771).

TITRE I^{er}. — Dépenses ordinaires.

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes au Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.607.685.000 francs.

TITRE II. — Dépenses extraordinaires.

Art. 6. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 12.500.000 francs (...).

Art. 7. — Des crédits de paiement (...) sont ouverts jusqu'à concurrence de 140.651.000 francs (...).

Loi du 27 décembre 1961

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.738).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes à la Dette publique (...) des crédits s'élevant à la somme de 24.004.946.000 francs.

Art. 2. — Le montant effectif des emprunts que l'Association sans but lucratif « Ligue des Familles nombreuses de Belgique » est autorisée à émettre sous la garantie de l'Etat pour son Fonds des études, est porté de 107.250.000 à 117.250.000 francs.

Les conditions d'intérêt et d'amortissement du nouvel emprunt de 10.000.000 francs seront approuvées par Notre Ministre des Finances.

L'intérêt est à charge du Trésor.

Loi du 27 décembre 1961

contenant le budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.746).

Article unique. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1962 afférentes au budget des Non-Valeurs et des Remboursements (...) des crédits s'élevant à la somme de 111.530.000 francs.

Loi du 27 décembre 1961

contenant le budget des Voies et Moyens et le budget des Recettes extraordinaires pour l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.749).

Article 1^{er}. — Pour l'exercice 1962, les recettes ordinaires de l'Etat sont évaluées :

Pour les impôts, à	F 122.960.300.000
Pour les taxes, péages et redevances, à	4.767.747.000
Pour les revenus patrimoniaux, d'exploitation et financiers, à	1.479.562.000
Pour les remboursements, à	1.397.764.000
Pour les produits divers, à	972.518.000
Pour les recettes résultant de la guerre, à	172.285.000

Soit ensemble ...F 131.750.176.000

Art. 2. — Pour l'exercice 1962, les recettes extraordinaires sont évaluées à la somme de 665.034.000 francs (...).

Art. 7. — La loi du 19 juin 1959 portant création d'un Fonds permanent d'égalisation des budgets est abrogée. La présente disposition sort ses effets le 29 juin 1959.

Loi du 27 décembre 1961

ouvrant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1962 (Moniteur du 29 décembre 1961, p. 9.763).

Règlement de la Commission bancaire

instituant un coefficient de réserve monétaire (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.891).

La Commission bancaire,

Vu l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, modifié par l'article 8 de l'arrêté royal n° 67, du 30 novembre 1939;

Vu l'avis exprimé par la Banque Nationale de Belgique quant à la nécessité d'instaurer un moyen d'agir sur le volume de la circulation et du crédit et de l'établir dans la forme d'un coefficient de réserve applicable à l'ensemble des engagements à caractère monétaire ou quasi monétaire.

Arrête :

Article 1^{er}. — Les banques constituent une réserve monétaire conformément aux dispositions du présent arrêté.

La réserve monétaire est établie en fonction des engagements monétaires et quasi monétaires des banques.

Art. 2. § 1^{er}. — La réserve monétaire est formée d'avoirs détenus en dépôt spécial à vue en francs belges auprès de la Banque Nationale de Belgique.

§ 2. — Toutefois, la Commission bancaire peut fixer, sur proposition motivée de la Banque Nationale de Belgique, la quotité de la réserve qui peut ou doit, selon les circonstances, être formée en avoirs à vue en francs belges auprès du Fonds des Rentes ou en effets publics d'un type spécial remis en dépôt auprès de la banque centrale précitée.

Ces effets doivent être libres de tout nantissement, opposition ou empêchement quelconque.

Art. 3. § 1^{er}. — Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par engagements monétaires et quasi monétaires, les passifs exigibles en francs belges non couverts par des sûretés réelles, dont le terme contractuel n'excède pas deux ans et qui ont, quelle que soit leur origine, la nature de dépôts, d'engagements en comptes courants, d'emprunts ou de valeurs à payer à court terme.

§ 2. — Ces engagements se répartissent en trois catégories, savoir :

1° les engagements à vue ou dont le terme contractuel ne dépasse pas un mois;

2° les engagements dont le terme contractuel dépasse un mois sans excéder deux ans;

3° les engagements constatés par des carnets de dépôts conformes aux conditions d'exigibilité agréées par la Commission bancaire.

§ 3. — Pour l'application du présent arrêté, le volume des engagements monétaires et quasi monétaires est établi le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Il constitue la base de calcul de la réserve monétaire pour la période mensuelle prenant cours le 15 du mois suivant.

§ 4. — Les catégories visées au § 2 du présent article peuvent être saisies simultanément ou séparément; elles peuvent l'être soit dans leur totalité, soit dans l'accroissement qu'elles auraient subi par rapport à une donnée de référence, soit encore dans une combinaison de cette dernière et de l'accroissement relevé.

Art. 4. § 1^{er}. — Les coefficients de réserve applicables aux diverses catégories d'engagements monétaires et quasi monétaires sont fixés par la Commission bancaire sur proposition de la Banque Nationale de Belgique, motivée par les exigences de la politique monétaire et du contrôle du crédit.

§ 2. — Ils ne peuvent dépasser 20 p.c. pour les engagements à vue et à un mois au plus, ni 7 p.c. pour les engagements à plus d'un mois et pour les carnets de dépôts.

§ 3. — Ils ne peuvent, sauf approbation du Ministre des Finances et du Ministre des Affaires Economiques, être augmentés de plus de 3 points par période de trente jours.

§ 4. — Les décisions prises en exécution du présent article entrent en vigueur à la date fixée par la Commission bancaire; elles cessent leurs effets, sauf nouvelle décision prise dans les formes prévues au § 1^{er} du présent article, trois mois après leur entrée en vigueur.

Art. 5. § 1^{er}. — La réserve monétaire ne doit être formée que dans la mesure où son montant global, calculé conformément aux articles 3 et 4, excède, pour chaque banque, la somme de 20 millions de francs.

§ 2. — Lorsque l'un au moins des coefficients de réserve monétaire est fixé à un niveau supérieur aux deux cinquièmes des taux maxima prévus à l'article 4, § 2, la Commission

bancaire peut relever le montant de la franchise établie à l'alinéa précédent.

Art. 6. — Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1962.

Bruxelles, le 21 décembre 1961.

Le Président,
E.-G. de Barys.

Arrêté de la Commission bancaire

abrogeant, sous le bénéfice de mesures transitoires, les dispositions du règlement sur les coefficients bancaires du 11 octobre 1949, relatives à la Trésorerie et à la couverture (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.892).

La Commission bancaire,

Vu l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185, du 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, modifié par l'article 8 de l'arrêté royal n° 67, du 30 novembre 1939;

Vu le règlement pris le 11 octobre 1949 en exécution dudit article 11, § 1^{er}, règlement amendé par arrêté du 9 novembre 1957;

Vu le règlement de la Commission bancaire de ce jour, instituant un coefficient de réserve monétaire;

Considérant que les objectifs de politique monétaire qui relevaient jusqu'à présent des dispositions prises en exécution de l'article 4, § 2, du règlement sur les coefficients bancaires, ressortiront désormais à l'arrêté de ce jour, instituant un coefficient de réserve monétaire;

Considérant qu'il est dès lors possible et opportun, en vue notamment d'assurer un fonctionnement meilleur des marchés monétaire et financier, de limiter à son niveau actuel le volume global des effets et fonds publics logés obligatoirement dans le système bancaire par le mécanisme des coefficients de couverture;

Considérant que le maintien des dispositions relatives au coefficient de trésorerie ne s'impose plus.

Arrête :

Article 1^{er}. — Les sections II - Trésorerie, III - Couverture du passif exigible à un mois au plus, et IV - Couverture du passif à plus d'un mois, du règlement sur les coefficients bancaires, sont abrogées sans préjudice des dispositions transitoires établies par les articles 4 et 5 ci-après.

Art. 2. — Les arrêtés d'exécution et dérogations générales pris en vertu dudit règlement sont abrogés, à l'exception de la dérogation générale n° 6, du 1^{er} février 1955 et des articles 1^{er} et 3 de la dérogation générale n° 10, du 15 avril 1959.

Art. 3. — A l'article 2, § 1^{er}, du règlement, sont supprimés les mots : « sous déduction des avances de banquiers et des prêts au jour le jour, consentis en francs belges à cette banque, non couverts par des sûretés réelles ».

Le § 3 de l'article 2 du règlement est modifié comme suit :

§ 3. — Par « passif exigible », la somme des engagements en francs belges non couverts par des sûretés réelles, dont le terme contractuel n'excède pas deux ans et qui ont, quelle que soit leur origine, la nature de dépôts, d'engagements en comptes courants, d'emprunts ou de valeurs à payer à court terme.

Dispositions transitoires

Art. 4. — Les banques ne peuvent, jusqu'à nouvelle disposition, ramener le montant des certificats de la tranche A de l'emprunt spécial du Trésor, créé par arrêté ministériel du 9 novembre 1957, en dessous du volume de ces mêmes certificats détenus par elles lors de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 5. § 1^{er}. — Rapporté au montant moyen du passif exigible, tel qu'il apparaissait aux situations de fin de mois, arrêtées du 31 janvier 1961 au 31 octobre 1961, l'ensemble des moyens de trésorerie, des effets publics et des prêts au jour le jour consentis conformément au protocole régissant le

marché du « call money » de Bruxelles, non compris les avoirs portés à la réserve monétaire, doit, en moyenne, demeurer supérieur ou égal au coefficient indiqué en p.c. au tableau ci-après :

Banques régionales	50
Banques de moyenne circulation	60
Banques de grande circulation	65
Banques spécialisées	50

La moyenne visée à l'alinéa précédent s'établit par période mensuelle civile, sur base des montants journaliers des actifs mentionnés audit alinéa.

§ 2. — Si le passif exigible d'une banque se trouve réduit à un niveau inférieur au montant moyen du passif exigible, visé au § 1^{er} du présent article, le volume des actifs qu'elle doit détenir, en application du paragraphe précédent, est établi par application au passif réduit du coefficient mentionné au susdit § 1^{er}, pour la catégorie à laquelle la banque appartient.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1962.

Bruxelles, le 21 décembre 1961.

Le Président,
E.-G. de Barys.

Arrêté ministériel du 21 décembre 1961

portant approbation des arrêtés de la Commission bancaire du 21 décembre 1961 (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.890).

Article 1^{er}. — Sont approuvés, les arrêtés ci-avant, pris le 21 décembre 1961 par la Commission bancaire, en exécution de l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal susdit, instituant un coefficient de réserve monétaire et abrogeant, sous le bénéfice de mesures transitoires, les dispositions du règlement du 11 octobre 1949, relatives à la trésorerie et à la couverture.

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le 21 décembre 1961.

Arrêté ministériel du 29 décembre 1961

relatif au renouvellement des certificats de trésorerie de la tranche B destinés à la couverture des

passifs bancaires (Moniteur du 4 janvier 1962, p. 61).

Article 1^{er}. — Le renouvellement des certificats de trésorerie représentatifs de la tranche B, créés en vertu de l'arrêté ministériel du 9 novembre 1957, modifié par ceux du 31 décembre 1959 et du 8 avril 1960, qui viendront à l'échéance à partir du surlendemain du jour où le Fonds des Rentes aura lui-même adjudgé des certificats, est réglé par les dispositions ci-après.

Art. 2. — Les certificats de trésorerie visés à l'article 1^{er} sont renouvelés, à leur date d'échéance, à un taux d'intérêt égal à celui que le Fonds des Rentes allouerait aux certificats que, par voie d'adjudication, il émettrait sous la même date.

Cet intérêt est payable à terme échu dans les conditions et aux guichets mentionnés à l'article 16 de l'arrêté ministériel précité du 9 novembre 1957.

Les certificats de trésorerie B ainsi renouvelés, sont libellés à quatre mois de date environ.

Ils sont cédés au Fonds des Rentes qui pourra les rétrocéder, le jour même de leur émission et au pair de la valeur nominale, aux banques inscrites à la liste publiée par la Commission bancaire.

Dans la mesure où tout ou partie des certificats cédés au Fonds des Rentes n'auraient pas été rétrocédés aux banques le jour même de leur émission, mais le seraient ultérieurement, le Fonds pourra obtenir le remboursement anticipé des certificats restés en sa possession et leur remplacement par de nouveaux certificats émis aux conditions stipulées aux trois premiers alinéas du présent article.

Art. 3. — L'article 3 et l'article 8 de l'arrêté ministériel précité du 9 novembre 1957 cessent d'être en vigueur à partir du jour où les modalités de renouvellement des certificats prévues par l'article 1^{er} du présent arrêté seront appliquées.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Institut Belgo-Luxembourgeois du Change

Modification des listes « A », « B », « C » et « D » (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.894).

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 4 décembre 1961

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 décembre 1961, p. 9.215).

Arrêté ministériel du 19 décembre 1961

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 22 décembre 1961, p. 9.619).

IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 29 octobre 1956, prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité et des stocks dans certains secteurs de l'industrie chimique (Moniteur du 22 décembre 1961, p. 9.620).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie transformatrice du bois (Moniteur du 23 décembre 1961, p. 9.667).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie céramique (Moniteur du 25 décembre 1961, p. 9.695).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 2 janvier 1958 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie de la construction (Moniteur des 26-27-28 décembre 1961, p. 9.718).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Instructions

pour l'application, en ce qui concerne les provinces et les communes, des lois du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel d'Afrique (Moniteur du 6 décembre 1961, p. 9.117).

Arrêté royal du 4 décembre 1961

réglant l'exécution, en ce qui concerne les provinces et les communes, de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 6 décembre 1961, p. 9.115).

Arrêté royal du 22 novembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1961 portant certaines mesures d'exécution de la loi du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 14 décembre 1961, p. 9.347).

Arrêté royal du 13 décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 1960 :
a) pris en exécution de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures; b) rendant obligatoire la décision du 18 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de la construction relative aux conditions de travail, à l'exception des articles 41, 44 et 45 de son chapitre III, relatif à la durée du travail (Moniteur du 23 décembre 1961, p. 9.672).

Arrêté royal du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 7 décembre 1961, p. 9.150).

Arrêté royal du 18 décembre 1961

relatif à la durée du travail des employés occupés dans le commerce extérieur et les bureaux maritimes (Moniteur du 23 décembre 1961, p. 9.673).

Arrêté royal du 1^{er} décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 9 septembre 1960 portant mesures particulières relatives aux magistrats de carrière, aux agents de l'administration d'Afrique, des cadres de l'enseignement, y compris de l'enseignement agréé, de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire des parquets, aux officiers et sous-officiers de la force publique, ainsi qu'aux agents de complément (Moniteur du 14 décembre 1961, p. 9.348).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 20 mars 1956 organisant la mise au travail des chômeurs par les provinces, les communes et les établissements publics (Moniteur des 26-27-28 décembre 1961, p. 9.720).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 22 novembre 1961

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 8 décembre 1961, p. 9.172).

Arrêté ministériel du 28 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 17 février 1960 réglant les franchises en matière de droits d'entrée (Moniteur du 7 décembre 1961, p. 9.143).

Arrêté ministériel du 11 décembre 1961

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 14 décembre 1961, p. 9.355).

Arrêté ministériel du 12 décembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 1961 déterminant le montant du droit spécial à l'exportation du malt (Moniteur du 16 décembre 1961, p. 9.454).

Arrêté royal du 14 décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 26-27-28 décembre 1961, p. 9.714).

Arrêté ministériel du 15 décembre 1961

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 20 décembre 1961, p. 9.540).

Arrêté ministériel du 28 décembre 1961

suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.820).

Arrêté ministériel du 28 décembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 24 février 1960 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.835).

Arrêté royal du 28 décembre 1961

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.867).

Arrêté ministériel du 29 décembre 1961

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.857).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi du 4 mars 1961

portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, au sujet de l'amélioration du canal de Terneuzen à Gand et du règlement de quelques questions connexes et des annexes, signés à Bruxelles le 20 juin 1960 (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.803).

Loi du 28 juillet 1961

portant approbation de l'Accord relatif aux services aériens entre la Belgique et la Suisse et de l'annexe, signés à Berne le 24 mars 1960 (Moniteur du 12 décembre 1961, p. 9.290).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 21 novembre 1961

déterminant le mode de calcul et de paiement de l'indemnité dégressive de compensation et de réadaptation (Moniteur du 12 décembre 1961, p. 9.295).

Arrêté royal du 6 décembre 1961

rendant obligatoire la décision du 25 septembre 1961 de la Commission paritaire régionale de l'industrie

des carrières de petit granit des provinces de Liège et de Namur, modifiant la décision du 4 octobre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des carrières fixant les salaires et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume pour les ouvriers occupés dans les entreprises ressortissant à la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de petit granit des provinces de Liège et de Namur, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 17 janvier 1961 (Moniteur du 25 décembre 1961, p. 9.706).

Arrêté royal du 7 décembre 1961

garantissant le transfert, en Belgique, d'une partie des traitements payés au Ruanda-Urundi aux magistrats de carrière, aux agents de l'Administration du Ruanda-Urundi, aux cadres de l'enseigne-

ment, y compris l'enseignement subsidé, aux membres de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire des parquets, aux officiers et aux sous-officiers de la Force publique, ainsi qu'aux agents de complément (Moniteur du 30 décembre 1961, p. 9.819).

**X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 17 novembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1957 portant règlement général du régime de retraite et de survie des employés (Moniteur du 7 décembre 1961, p. 9.148).

Arrêté royal du 22 novembre 1961

autorisant l'Office National de l'Emploi à renoncer, dans certains cas, à la récupération de primes remboursables par les mineurs (Moniteur du 12 décembre 1961, p. 9.302).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959	1960
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.904	5.902	5.906
dont : Hommes	»	2.902	2.929	2.927	2.928
Femmes	»	2.948	2.975	2.975	2.978
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.506	3.504
dont : Agriculture	»	423	276	264	257
Industries extractives	»	191	168	151	131
Industries manufacturières	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction	»	197	240	240	241
Transports	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.266	1.291	1.312
Chômeurs complets	»	92	120	142	120

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
<i>Total ...</i>	<i>133,13</i>	<i>143,40</i>	<i>164,27</i>	<i>183,04</i>	<i>194,55</i>	<i>209,01</i>	<i>227,39</i>	<i>234,36</i>	<i>236,06</i>	<i>252,22</i>
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	32,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
<i>Total ...</i>	<i>90,92</i>	<i>88,29</i>	<i>94,08</i>	<i>100,02</i>	<i>102,73</i>	<i>104,68</i>	<i>107,56</i>	<i>107,26</i>	<i>110,18</i>	<i>112,14</i>
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	3,75	4,46	5,22	5,31	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
<i>Total ...</i>	<i>25,94</i>	<i>30,78</i>	<i>34,38</i>	<i>46,52</i>	<i>50,19</i>	<i>54,71</i>	<i>57,59</i>	<i>59,98</i>	<i>62,37</i>	<i>66,86</i>
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
Revenu national net au coût des facteurs	255,97	273,34	310,50	344,36	364,50	387,78	408,52	410,75	421,48	444,84

I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture, pêche	32,2	30,6	33,4	35,6	34,9	34,6	36,1	35,4	36,9	36,2
B. Energie	19,1	23,6	26,7	28,8	30,7	33,0	35,2	33,5	29,7	30,8
C. Industries alimentaires et tabac	25,9	25,9	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
H. Matériaux de construction	8,0	7,9	9,8	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
J. Fabrications métalliques	22,6	22,0	25,2	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
E. F. G. K. autres industries	22,9	27,6	34,6	36,8	41,0	44,8	46,4	46,2	50,1	53,9
<i>Ensemble des industries (B à K) ¹</i>	<i>126,9</i>	<i>135,3</i>	<i>164,2</i>	<i>169,2</i>	<i>182,1</i>	<i>201,4</i>	<i>210,5</i>	<i>202,4</i>	<i>209,5</i>	<i>228,2</i>
L. Construction	20,7	25,7	25,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
M. Transports et communications	22,0	25,9	30,1	32,8	35,3	39,0	41,1	41,7	43,9	47,1
N. Commerce de gros et de détail	23,4	25,6	27,7	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
O. Finance, Banque, Assurance	6,3	7,2	8,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
P. Immeubles d'habitation	16,0	19,8	21,4	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
S. Administration civile et défense	28,4 ¹	25,4	30,0	36,8	38,0	40,4	43,2	47,0	47,9	49,5
Q. R. T. Services divers ...	38,7	47,3	51,2	56,3	59,1	62,0	65,7	71,3	73,9	79,3
U. Contribution du Reste du monde	5,7	4,9	5,7	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U)	320,4	347,7	397,7	435,5	457,5	494,1	523,5	520,2	538,7	574,8
W. Impôts indirects moins subventions	24,5	28,6	31,3	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
<i>Impôts indirects</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	n.d.	n.d.
<i>Moins subventions</i> ...	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>-10,6</i>	n.d.	n.d.
X. Produit national brut aux prix du marché (V + W)	345,0	376,3	429,1	471,3	496,9	535,8	567,7	562,0	586,3	626,8
Y. Ajustement statistique .	- 0,7	- 4,4	- 0,2	- 0,1	- 1,2	- 1,1	+ 3,3	+ 6,5	+ 3,8	- 0,9
Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y)	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

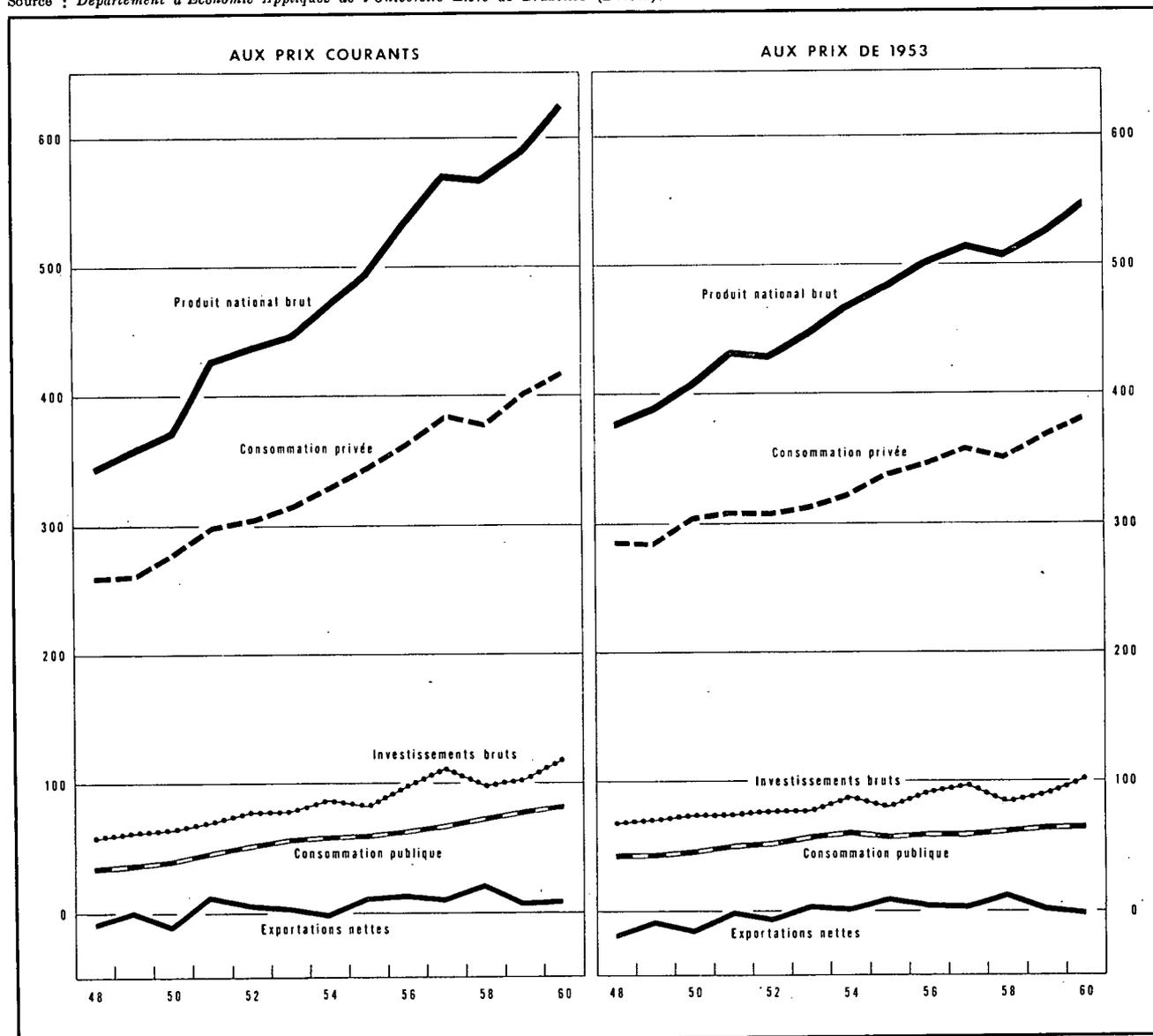
¹ Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	257,1	277,5	299,3	327,8	343,3	360,6	383,8	377,1	400,9	416,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	58,7	59,5	63,4	67,1	73,6	78,6	83,4
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	53,0	63,3	64,9	81,2	82,1	93,2	102,0	96,5	104,0	113,8
<i>Etat</i>	48,3	54,7	53,1	67,4	70,3	79,8	87,7	84,6	91,3	100,4
<i>Etat</i>	4,7	8,6	11,8	13,8	11,8	13,4	14,3	11,9	12,7	13,4
4. Accroissement de stocks	5,3	0,4	5,4	4,4	- 0,1	4,7	8,1	0,7	- 0,6	4,0
5. Dépenses intérieures de l'économie	351,2	381,8	417,0	472,1	484,8	521,9	561,0	547,9	582,9	617,8
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i>	-6,9	-9,9	11,9	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,2	8,1
<i>Moins importations</i> ...	85,0	97,1	146,8	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	194,7	221,8
<i>Moins importations</i> ...	91,9	107,0	134,9	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
7. Produit national brut ...	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953
(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée	286,0	304,5	308,5	320,5	337,4	346,4	356,6	349,6	368,4	381,8
2. Consommation publique	43,7	46,0	51,0	60,8	58,0	59,6	59,9	62,0	65,4	65,6
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	61,3	73,5	69,5	82,4	80,2	86,9	88,8	83,6	90,3	96,9
<i>Etat</i>	55,2	63,1	57,6	68,0	69,5	75,3	77,4	73,4	79,6	86,0
	6,1	10,4	11,9	14,4	10,7	11,6	11,4	10,2	10,7	10,9
4. Accroissement de stocks	5,8	0,1	4,7	4,4	...	4,3	7,4	0,4	— 0,2	3,8
5. Dépenses intérieures de l'économie	396,8	424,1	433,7	468,1	475,6	497,2	512,7	495,6	523,9	548,1
6. Exportations nettes :	— 18,9	— 15,0	— 0,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	— 1,2
<i>Exportations</i>	90,8	103,1	123,9	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	109,7	123,1	124,6	143,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	377,9	409,1	433,0	469,3	484,1	502,1	515,4	506,9	525,3	546,9

I - 4. — INVESTISSEMENTS BRUTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE
(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public ¹				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage ²	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers ³	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1950	17,1	6,5	n.d.	n.d.	2,5	2,5	n.d.	47,7	n.d.	n.d.	1,7	16,8	64,5
1951	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959	25,5	9,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	75,3	17,1	5,5	2,8	25,4	100,7
1960	27,0	9,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,4	82,4	14,1	4,5	3,4	22,0	104,4

- 1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.T.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.
2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.
3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.
Revenu national et P.N.B. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)* — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.
Investissements : *L'Economie belge (Ministère des Affaires économiques)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport		
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1959 4 ^e trimestre ..	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4	
1960 1 ^{er} trimestre ..	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0	
2 ^e trimestre ..	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 ^e trimestre ..	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
4 ^e trimestre ..	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7	
1961 1 ^{er} trimestre ..	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0	
2 ^e trimestre ..	99,6	68,6	103,6	106,7	106,3	116,3	111,4	88,9	99,7	101,8	
1960 Juin	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	98,9	91,2	99,1	101,5	
Juillet	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4	
Août	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5	
Septembre ..	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4	
Octobre	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5	
Novembre ..	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6	
Décembre	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9	
1961 Janvier	94,8	71,6	100,1	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4	
Février	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0	
Mars	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6	
Avril	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1	
Mai	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6	
Juin	100,0	67,8	103,9	107,0	106,2	118,5	111,8	88,7	99,4	103,6	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1961	308	126,3	87,9	38,4				
1960 2 ^e trimestre	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 ^e trimestre	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 ^e trimestre	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5
3 ^e trimestre	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5
4 ^e trimestre	80	124,5	76,5	48,0				
1960 Décembre	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,4	6,0	8,7
Juin	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2
Août	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7
Septembre	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7
Octobre	29	92,6	69,2	23,4	2.687	22,3	6,8	8,0
Novembre	23	101,8	75,6	26,2	2.341	19,0	6,3	6,9
Décembre	28	176,2	84,7	91,5				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

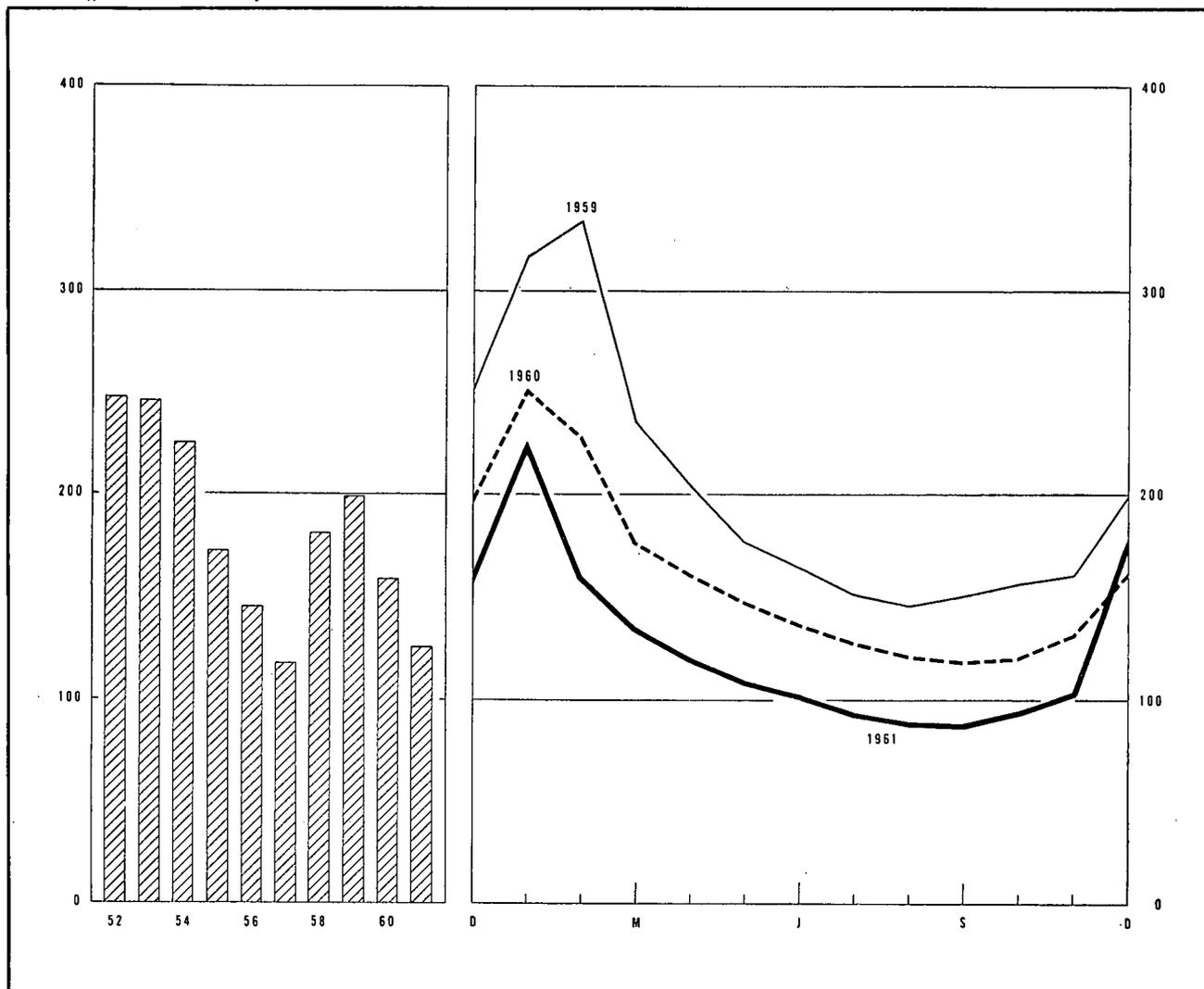
II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés

Chômeurs complets + chômeurs partiels

(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	239	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	236	177	135
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	109
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	102
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	93
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	89
1960	158	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	88
1961	126	177	111	90	124	Octobre	168	157	121	93
						Novembre	195	161	132	102
						Décembre	253	199	162	176

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers	148	149	147	132	137	128	133	134	157
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.715
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	722
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.034	991
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	196
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528
Crevettes	217	164	122	178	266	84	64	89	39

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles* (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P.		Source : Agefi
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général 1
1954	104	106	106	108	105
1955	112	116	116	120	111
1956	119	125	123	128	120
1957	120	126	124	129	123
1958	114	121	116	122	116
1959	115	126	122	131	121
1960	125	139	129	140	132
1960 2 ^e trimestre	127	141	133	144	134
3 ^e trimestre	120	134	124	135	129
4 ^e trimestre	129	144	131	142	132
1961 1 ^{er} trimestre	p 122	p 137	p 126	p 137	130
2 ^e trimestre	p 134	p 150	p 142	p 155	145
3 ^e trimestre	p 125	p 141	p 129	p 141	p 138
4 ^e trimestre					p 143
1961 Janvier	p 98	p 111	98	107	104
Février	p 125	p 140	p 138	p 149	134
Mars	p 144	p 161	p 142	p 154	152
Avril	p 130	p 146	p 141	p 153	142
Mai	p 133	p 148	p 144	p 156	145
Juin	p 139	p 156	p 142	p 156	147
Juillet	p 112	p 127	p 118	p 130	126
Août	p 127	p 142	p 131	p 143	142
Septembre	p 136	p 153	p 138	p 151	p 147
Octobre			p 142	p 155	p 146
Novembre			142 ²		p 143
Décembre					p 139
1962 Janvier					144 ²

1 La pondération de l'indice a été changée à partir de janvier 1960.
2 Programme.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) ¹

Base 1953 = 100

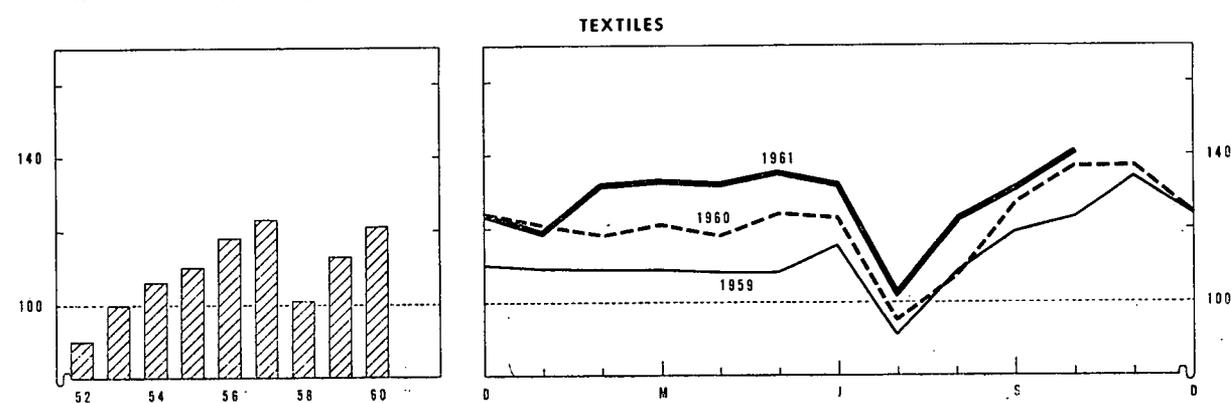
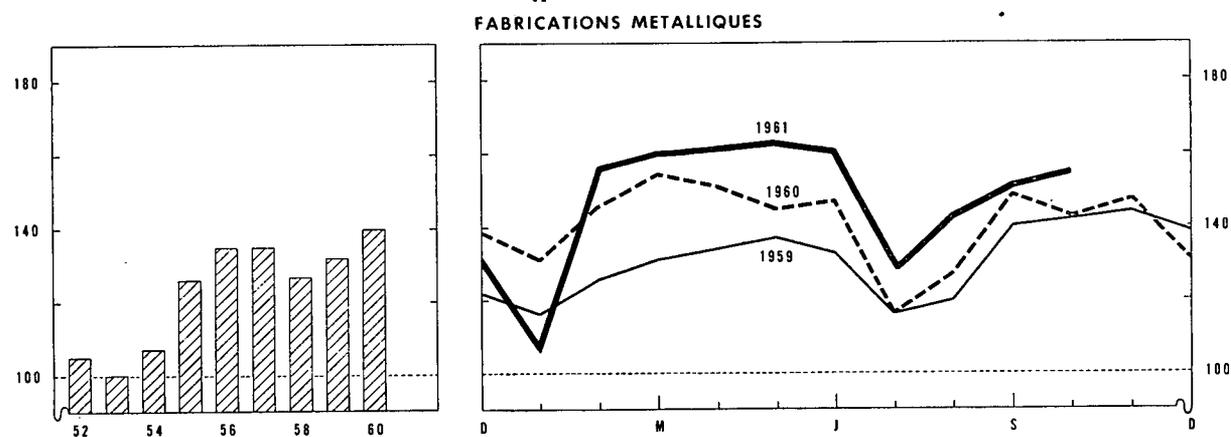
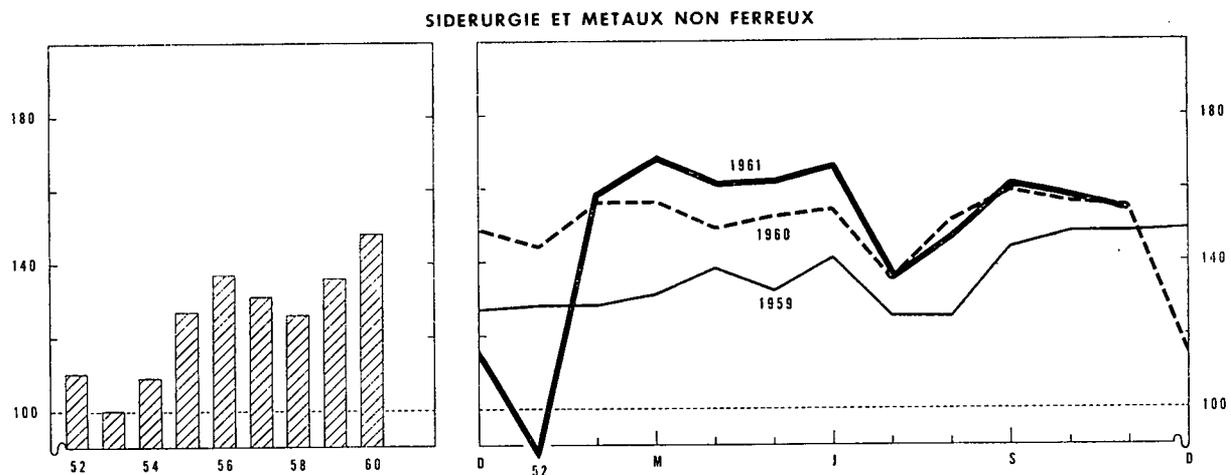
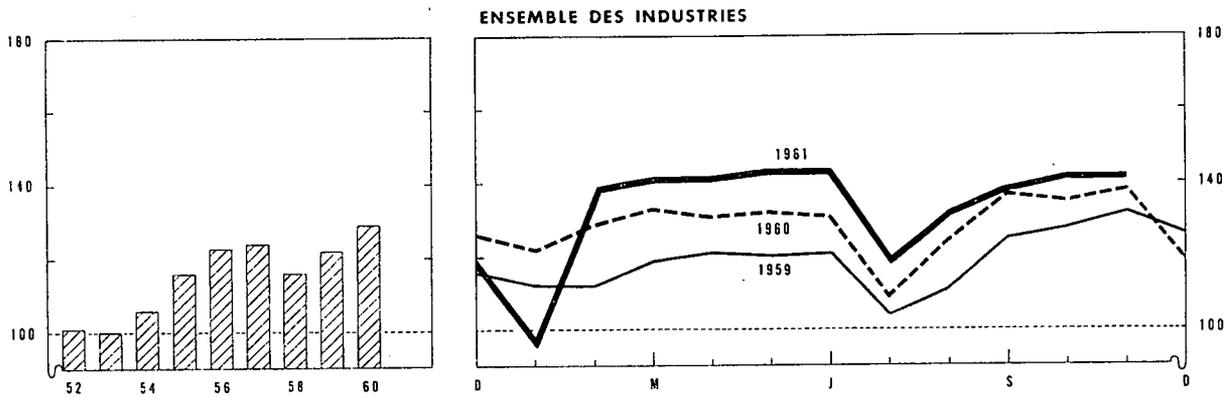
Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :													
		Combustible et énergie	Matériaux de construction						Industrie textile						
			Total	dont : verre plat	Sidérurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Total	Filatures			Tissages			Bonne- terie
									Total	Coton	Laine	Total	Coton	Laine	
1952	101	97	92	66	110	105	98	90	88	91	77	93	92	93	89
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	99	106	103	109	107	104	106	110	111	102	108	112	106	107
1955	116	103	119	136	127	126	109	110	109	105	110	108	108	112	120
1956	123	105	124	151	137	135	112	118	115	109	120	115	116	121	137
1957	124	104	121	130	131	135	113	122	121	113	126	119	125	118	139
1958	116	99	117	148	126	127	115	101	99	89	102	96	99	93	128
1959	122	88	131	186	136	132	116	113	115	102	126	108	110	108	139
1960	129	89	143	212	148	140	122	121	125	108	138	118	126	110	149
1960 1 ^{er} trim.	129	93	133	214	152	144	111	120	129	113	142	115	124	104	141
2 ^e trim.	133	88	155	225	152	147	125	122	126	105	142	119	126	112	145
3 ^e trim.	124	84	146	211	148	131	129	110	112	97	120	108	115	103	143
4 ^e trim.	131	89	139	198	142	143	124	133	134	116	149	127	137	122	168
1961 1 ^{er} trim.	p 126	86	124	180	126	p 141	115	128	134	117	152	120	127	122	160
2 ^e trim.	p 142	91	155	169	162	p 161	128	134	136	117	153	126	127	130	159
3 ^e trim.	p 129	82	p 147	177	149	p 140	p 132	p 118	118	104	128	p 110	112	113	p 151
1960 Novembre	138	94	146	203	155	147	132	137	138	116	155	130	142	126	182
Décembre	119	82	124	191	115	133	112	124	123	94	145	121	128	119	161
1961 Janvier	98	66	105	182	52	108	110	119	127	108	144	112	120	113	140
Février	p 138	96	128	181	159	p 156	115	132	138	124	155	125	131	126	167
Mars	p 142	95	138	176	168	p 160	119	133	137	119	156	125	131	127	172
Avril	p 141	92	145	168	161	p 161	120	132	136	120	152	123	127	129	160
Mai	p 144	91	155	171	161	p 163	124	135	138	119	156	126	127	132	161
Juin	p 142	89	155	170	166	p 160	p 139	134	134	113	151	129	127	129	156
Juillet	p 118	73	p 142	179	137	p 128	p 136	102	103	102	91	99	108	92	112
Août	p 131	83	p 150	182	148	p 142	p 133	p 121	122	101	143	109	108	116	p 168
Septembre	p 138	89	p 149	170	161	p 151	p 128	p 131	129	108	149	p 123	121	132	p 174
Octobre	p 142	p 91	p 153	p 195	158	p 155	p 133	p 141	p 139	124	155	p 134	134	142	p 180
Novembre	p 142	p 93	p 157	p 214	p 154										

¹ A partir de 1954, l'indice général, les indices des combustibles et énergie, des matériaux de construction et des industries alimentaires ont été calculés sur base d'un plus grand nombre d'entreprises (cfr. Recherches économiques de Louvain du 2 novembre 1961).

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

Base 1953 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.177	669	109	200
1961	p 1.793	p 4.373			p 1.092	1.247			
1960 2 ^e trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196
3 ^e trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 ^e trimestre	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201
3 ^e trimestre	1.656	5.384	94	2.394	1.074	1.188	836	104	185
4 ^e trimestre	p 1.842	p 4.373			p 1.119	1.406			
1960 Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
Mars	2.082	6.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
Mai	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205
Juin	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194
Juillet	1.386	5.957	134	2.128	1.054	1.072	818	102	175
Août	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190
Septembre	1.812	5.384	49	2.531	1.087	1.295	838	105	189
Octobre	1.864	5.109	145	2.677	1.091	1.412	684	107	203
Novembre	p 1.888	p 4.768			p 1.139	1.400	788	100	210
Décembre	p 1.774	p 4.373			p 1.127	1.405			

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1960 1 ^{er} trimestre	607	433	4,30	2,72	7,02	7,15
2 ^e trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 ^e trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	p 4,97	p 3,26	p 8,23	p 7,47
2 ^e trimestre	649	440	p 5,82	p 3,93	p 9,75	p 8,19
3 ^e trimestre	614	403	p 4,94	p 3,03	p 7,97	p 7,96
1960 Décembre	436	299	4,58	4,16	8,74	7,99
1961 Janvier	130	118	p 4,45	p 2,72	p 7,17	p 5,58
Février	600	414	p 4,94	p 3,29	p 8,23	p 7,45
Mars	709	484	p 5,53	p 3,77	p 9,30	p 9,37
Avril	638	424	p 5,65	p 4,82	p 10,47	p 8,19
Mai	653	436	p 6,47	p 3,43	p 9,90	p 7,75
Juin	656	461	p 5,35	p 3,53	p 8,88	p 8,63
Juillet	563	350	p 4,97	p 2,98	p 7,95	p 7,84
Août	633	409	p 5,07	p 3,15	p 8,22	p 7,16
Septembre	647	450	p 4,79	p 2,95	p 7,74	p 8,88
Octobre	634	455	p 7,56	p 4,53	p 12,09	p 8,81
Novembre	575 1					
Décembre	573 1					

1 Estimation sur base chiffre Agéfi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre
1952										
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou trimestrielles	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 1 ^{er} trimestre	3.227	2.395	492	356
2 ^e trimestre	4.093	3.568	661	521
3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
2 ^e trimestre	4.262	3.922	731	602
3 ^e trimestre	3.594	3.492	671	582
1960 Novembre	2.705	2.596	518	427
Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	4.018	3.901	675	585
Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.497	3.707	824	648
Juillet	3.693	3.450	724	546
Août	3.743	3.404	671	622
Septembre	3.345	3.622	619	578
Octobre	3.034	2.952	604	485
Novembre	3.035	2.393	511	409

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.
² Reconstructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie,* revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fedéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Pigas,* circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.*

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.E.C.D.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale (à l'exclusion de la Sarre)		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 ^{er} trimestre	146	166	+ 13,7	116 ¹	129	+ 11,3	149	169	+ 13,4
2 ^e trimestre	157	175	+ 11,5	123	133	+ 8,2	162	182	+ 12,3
3 ^e trimestre	146	164	+ 12,3	116	124	+ 7,1	158	174	+ 10,1
4 ^e trimestre	170	184	+ 8,2	131	131 ¹	- 0,3	180	194	+ 7,8
1 ^{er} trimestre	166	179	+ 7,8	129	126 ¹	- 2,9	169	186	+ 10,1
2 ^e trimestre	175	186	+ 6,3	133	142	+ 7,0	182	193	+ 6,0
3 ^e trimestre	164	170	+ 3,7	124	129	+ 3,9	174	180	+ 3,4
4 ^e trimestre	184			131 ¹			194		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 ^{er} trimestre	157	174	+ 10,8	148	175	+ 18,2	127	150	+ 18,1
2 ^e trimestre	167	180	+ 7,8	155	182	+ 17,4	141	160	+ 13,5
3 ^e trimestre	139	155	+ 11,5	153	179	+ 17,0	139	154	+ 10,8
4 ^e trimestre	176	189	+ 7,4	173	190	+ 9,8	148	165	+ 11,5
1 ^{er} trimestre	174	185	+ 6,3	175	193	+ 10,3	150	159	+ 6,0
2 ^e trimestre	180	192	+ 6,7	182	196	+ 7,7	160	162	+ 1,2
3 ^e trimestre	155	160	+ 3,2	179	194	+ 8,4	154	153	- 0,6
4 ^e trimestre	189			190			165		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Grève.

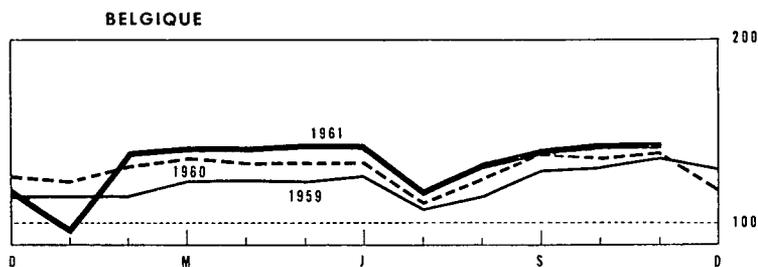
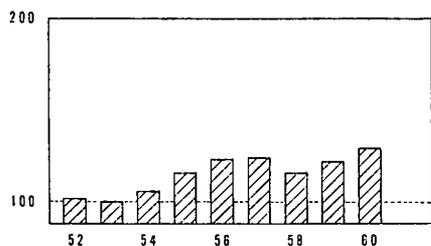
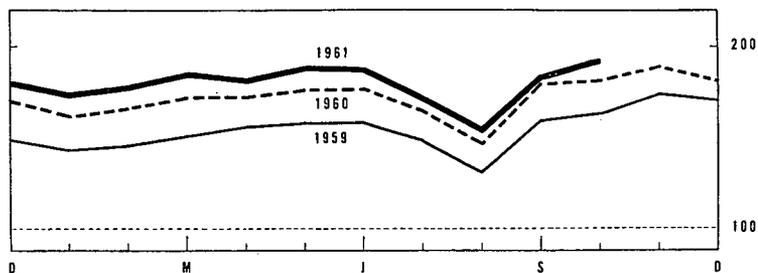
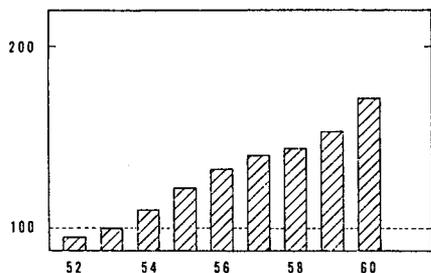
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.E.C.D.)

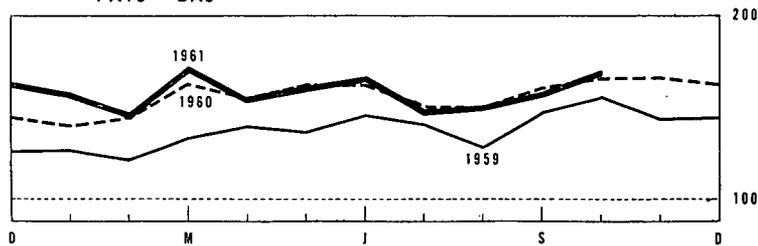
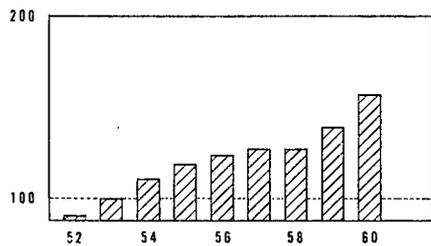
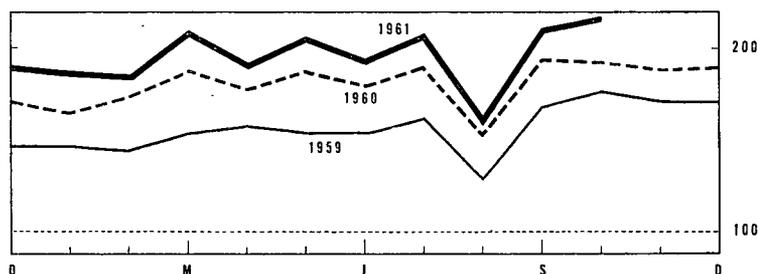
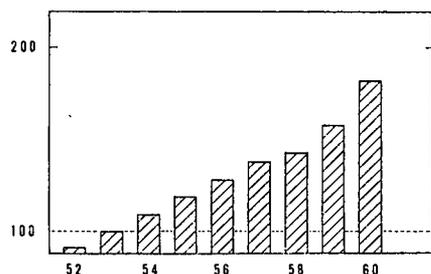
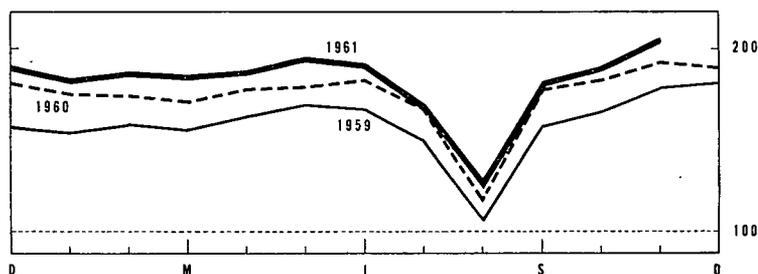
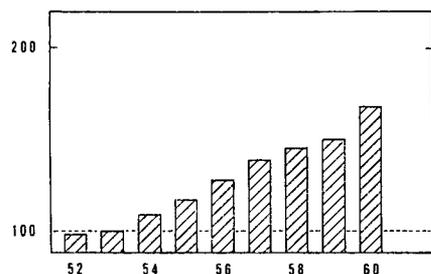
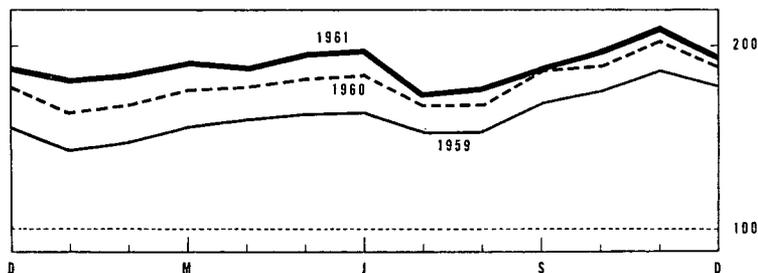
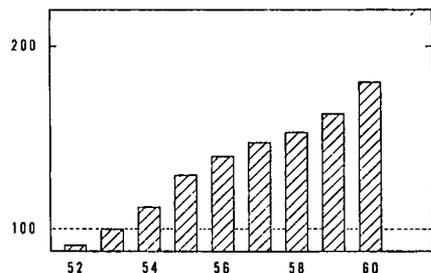
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.



ALLEMAGNE OCCIDENTALE (Sarre exclue)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ²	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			S.N.C.V. Tonnes-km transportées ²		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives ¹ (millions)	Tonnage total (milliers de tonnes)			dont	
	combustible et huiles minérales				Minerais			
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1960 1 ^{er} trimestre	695	545	5.189	2.001	1.170	182	66,3	9,7
2 ^e trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6
3 ^e trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2
4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6
1961 1 ^{er} trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2
2 ^e trimestre	p 737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	15,2
3 ^e trimestre	p 759	543	5.153	1.913	1.270	196		
1960 Novembre	725	567	5.587	2.172	1.209	753	87,2	12,0
Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138	92,6	12,6
Juin	p 739	582	5.632	2.103	1.351	193	114,1	14,6
Juillet	p 749	526	4.828	1.767	1.243	147	153,4	18,4
Août	p 769	539	5.199	1.928	1.264	218		
Septembre	p 759	563	5.433	2.045	1.304	223		
Octobre	p 724	588	5.668	2.047	1.217	450		
Novembre						598		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846			139		
1960 2 ^e trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 ^e trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 ^e trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
3 ^e trimestre	3.935	2.019	1.295	161	195	56
4 ^e trimestre	4.011			128		
1960 Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
Mai	3.916	2.156	1.221	148	164	53
Juin	3.911	1.831	1.276	175	132	87
Juillet	3.863	2.036	1.316	151	200	48
Août	4.021	2.066	1.252	170	123	55
Septembre	3.917	1.954	1.317	161	262	64
Octobre	3.905	2.230	1.491	137	185	60
Novembre	3.997			123		
Décembre	4.131			123		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.917	
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475
5.691	484
5.971	514
5.860	489
5.946	487
5.946	

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1959 4 ^e trimestre	343	216	22	18	14	17	15
1960 1 ^{er} trimestre	302	170	19	16	11	15	10
2 ^e trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
3 ^e trimestre	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 ^{er} trimestre	347	226	23	16	13	16	9
2 ^e trimestre	1.187	874	50	32	93	39	26
1960 Août	4.517	3.479	321	88	351	90	43
Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre	422	249	27	23	22	24	24
Novembre	351	224	24	17	12	17	13
Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
Février	303	193	19	16	10	14	9
Mars	461	296	37	19	22	23	12
Avril	971	707	54	26	63	35	20
Mai	897	598	45	34	81	38	28
Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet	4.574	3.864	197	64	238	63	42
Août	4.792	3.786	299	96	334	105	33

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement		Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage ¹		Indice général	Hommes ²			Sous-vêtements et accessoires ³	Alimentation générale	Alimentation
1952	99	97	103	99	97	97	103	104	95	98	98	96	96
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1960 1 ^{er} trimestre	139	158	134	139	149	135	124	94	143	139	139	123	137
2 ^e trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141
3 ^e trimestre	154	152	153	152	172	136	122	105	166	141	148	127	146
4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156	142	146	120	p 154	p 144	145	129	p 148
2 ^e trimestre	156	154	169	144	162	142	212	109	p 159	p 151	146	132	p 145
3 ^e trimestre	154	152	151	147	169	139	141	116	p 169	p 147	144	127	p 145
1960 Novembre	179	164	168	132	154	132	148	109	158	149	144	124	156
Décembre	191	191	184	126	193	161	149	128	173	183	129	127	138
1961 Janvier	129	136	139	132	126	143	131	168	p 154	p 142	125	128	p 147
Février	142	154	131	157	167	134	126	72	p 147	p 144	153	128	p 148
Mars	168	175	174	168	175	148	181	121	p 162	p 147	158	131	p 150
Avril	153	159	162	141	156	136	232	112	p 147	p 147	139	126	p 136
Mai	154	156	162	145	164	146	231	97	p 163	p 156	143	134	p 150
Juin	161	148	182	147	165	144	173	119	p 167	p 151	157	135	p 150
Juillet	165	149	179	154	179	134	161	194	p 158	p 146	144	124	p 138
Août	143	149	128	134	163	141	110	71	p 180	p 145	144	132	p 151
Septembre	153	158	145	152	166	142	152	83	p 169	p 151	145	126	p 146
Octobre	163	163	179	142	163				p 162	p 152	140		p 147
Novembre	181	168	176	125	149						144		

¹ Articles de ménage et appareils ménagers. — ² Comprend principalement des vêtements de dessus. — ³ Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 ^e semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^e semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 ^{er} semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 ^e semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4

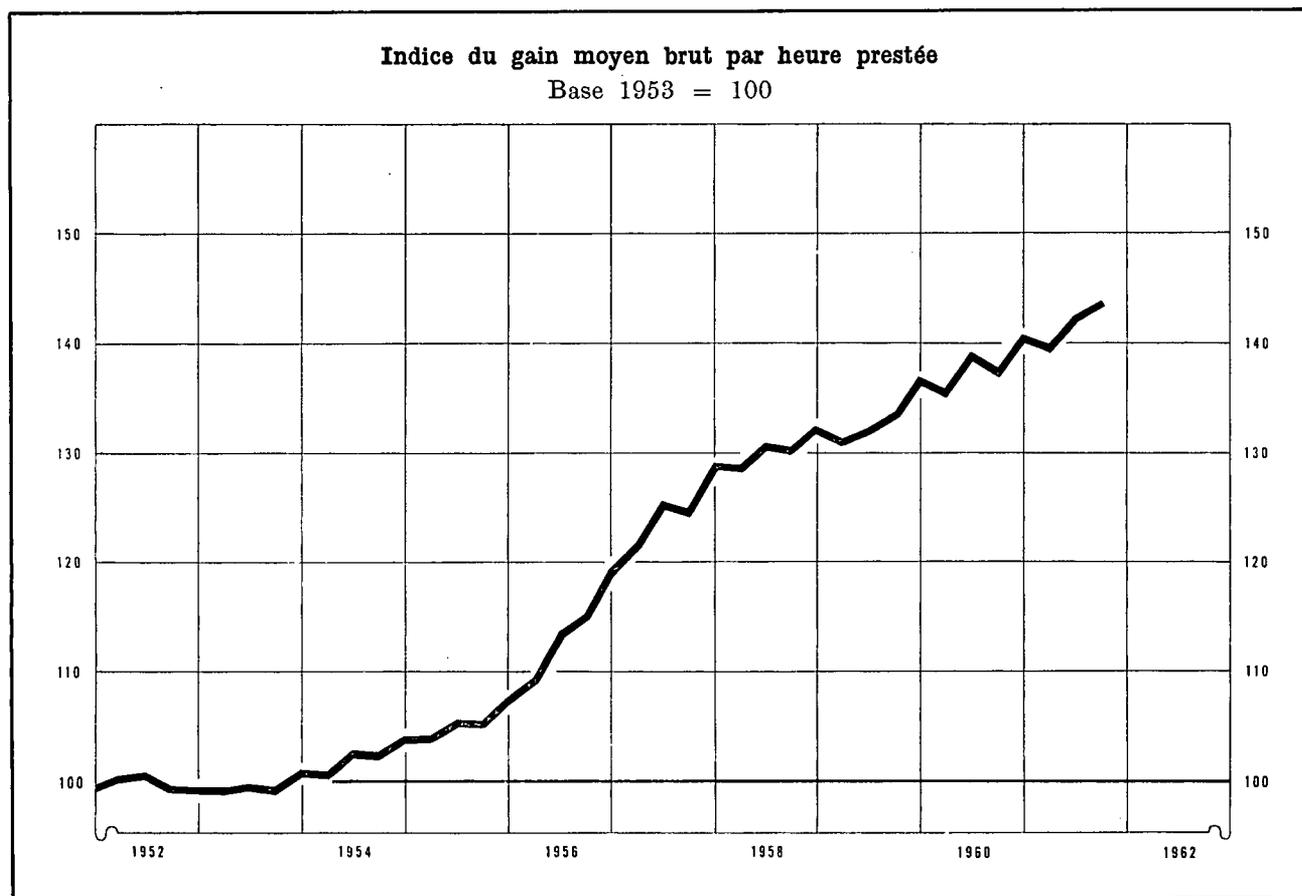
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1959 1 ^{er} semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 ^e semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^e semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 ^{er} semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 1 ^{er} semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 ^e semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^e semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 ^{er} semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,6	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuelle). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type ¹		Indice de la masse salariale ²	Indice du coût de la main-d'œuvre ³
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1952	100	100	100	100	98
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	106	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	p 141
1960 Mars	136	133	135		p 138
Juin	139	135	137		p 143
Septembre ..	138	135	136		p 141
Décembre ..	141	136	138		p 144
1961 Mars	p140	p137	p139		p 145
Juin	p142	p139	p140		p 148
Septembre ..	p144	p141	p142		p 148

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1952	28,11	83,5	86,7	59,0
1953	28,25	85,8	91,0	61,2
1954	28,74	86,2	94,3	67,5
1955	29,91	90,6	98,4	69,2
1956	32,68	90,2	97,6	69,6
1957	35,67	90,6	93,7	70,1
1958	37,03	94,0	95,0	69,2
1959	38,30	95,9	95,0	68,8
1960	39,70	101,3	98,4	73,0
1958 Février-Avril ..	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre ..	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril ..	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre ..	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril ..	39,48	97,5	97,3	71,0
Août-Octobre ..	39,93	105,0	99,5	73,8
1961 Février-Avril ..	40,97	111,7	100,5	76,5

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

³ Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

⁴ Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

⁵ La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série*, n° 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.)*.

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril	
1953	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1961	p 254	p 36,0		p 34,4	p 24	p 229	p 888		
1960 2 ^e trimestre	252	37,1	95	30,5	38	254	789	33,2	2,77
3 ^e trimestre	244	36,1	84	34,0	30	245	807	30,5	2,77
4 ^e trimestre	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
2 ^e trimestre	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
3 ^e trimestre	254	35,3		35,1	25	230	937	36,7	2,89
4 ^e trimestre	p 259	p 34,2		p 35,6	p 23	p 229	p 954		
1961 Janvier	257	36,5	82	32,3	25	220	784	30,0	2,77
Février	256	37,3	86	32,4	24	223	793	32,0	2,77
Mars	252	37,7	87	33,3	25	226	815	35,0	2,79
Avril	250	37,0	93	33,7	26	229	837	37,0	2,89
Mai	246	37,6	96	34,1	26	242	862	35,0	2,89
Juin	246	37,8	95	34,5	25	236	894	37,0	2,89
Juillet	249	37,2	93	34,8	25	230	914	36,0	2,89
Août	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
Septembre	257	32,7	91	35,4	25	229	953	38,0	2,89
Octobre	257	34,0	86	35,6	24	229	945	38,0	
Novembre	260	32,3	87	35,7	22	229	962		
Décembre	p 260	p 34,4		p 35,5	p 23	p 230	p 954		
1962 Janvier		p 34,8		p 35,5	p 24	p 231	p 944		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	
1960 2 ^e trimestre	87	92	100	105	90	95
3 ^e trimestre	85	89	98	103	90	89
4 ^e trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
2 ^e trimestre	85	89	100	104	90	104
3 ^e trimestre	84	91	99	104	90	103
4 ^e trimestre	83	90	99	102	90	
1961 Janvier	82	87	98	102	91	99
Février	83	88	99	103	91	101
Mars	84	90	99	104	91	99
Avril	85	89	100	104	91	102
Mai	86	89	100	105	91	106
Juin	85	90	99	104	89	104
Juillet	85	90	99	104	90	101
Août	84	91	100	104	91	103
Septembre	84	92	99	104	90	106
Octobre	83	90	99	103	90	104
Novembre	83	89	98	102	90	
Décembre	84	91	99	102	91	
1962 Janvier	83	91				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

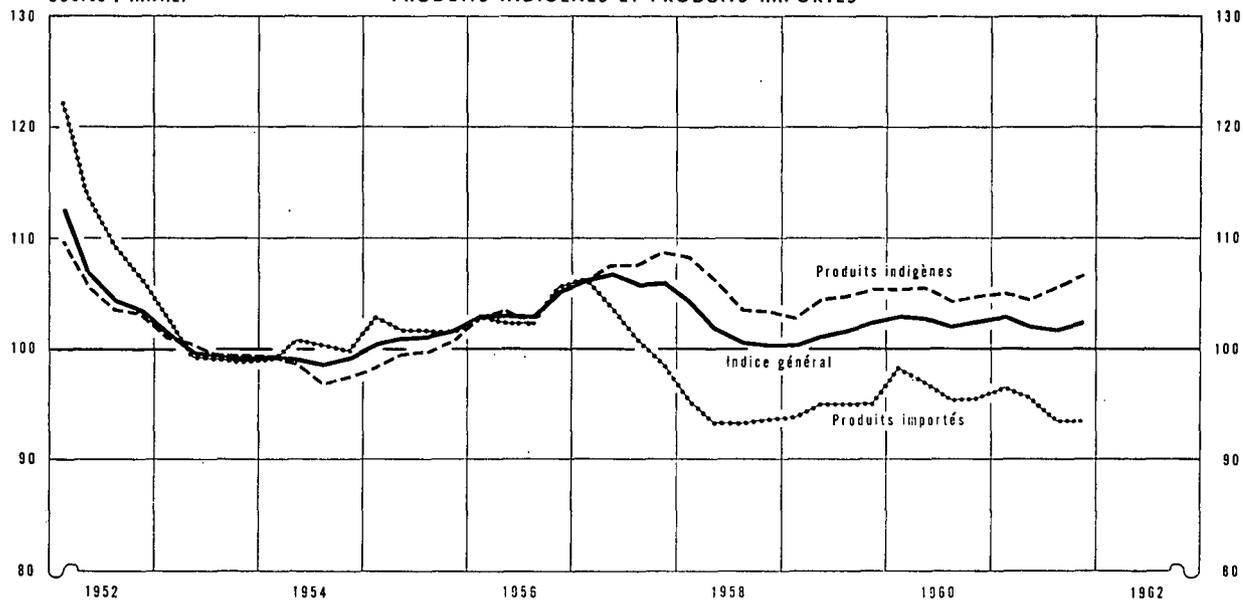
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.				
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.				
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis	
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6	
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2	
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4	
1957	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6	
1958	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6	
1959	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5	
1960	102,5	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1	
1961	102,2	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	91,0	97,3	105,8	
1960 2 ^e trimestre	102,7	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8	
1960 3 ^e trimestre	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0	
1960 4 ^e trimestre	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7	
1961 1 ^e trimestre	102,8	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9	
1961 2 ^e trimestre	102,0	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3	
1961 3 ^e trimestre	101,8	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,5	96,7	105,2	
1961 4 ^e trimestre	102,4	106,6	93,4	98,2	109,4	88,6	103,7	98,4	108,3	91,4	104,0	121,9	90,3	96,1	104,8	
1961 Janvier	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8	
1961 Février	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9	
1961 Mars	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0	
1961 Avril	102,2	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1	
1961 Mai	101,9	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2	
1961 Juin	101,9	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6	
1961 Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,8	96,9	105,5	
1961 Août	101,4	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,9	96,7	105,2	
1961 Septembre ...	101,9	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,9	96,5	104,8	
1961 Octobre	102,2	106,4	93,1	97,2	103,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,7	96,3	104,7	
1961 Novembre ...	102,4	106,7	93,4	98,5	110,1	88,6	103,6	98,4	108,2	91,4	104,0	121,9	90,2	96,0	104,8	
1961 Décembre	102,6	106,8	93,8	98,8	109,8	89,5	103,7	98,6	108,2	91,1	104,3	121,9	90,0	96,1	104,8	
1962 Janvier													90,3	96,0	104,8	

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

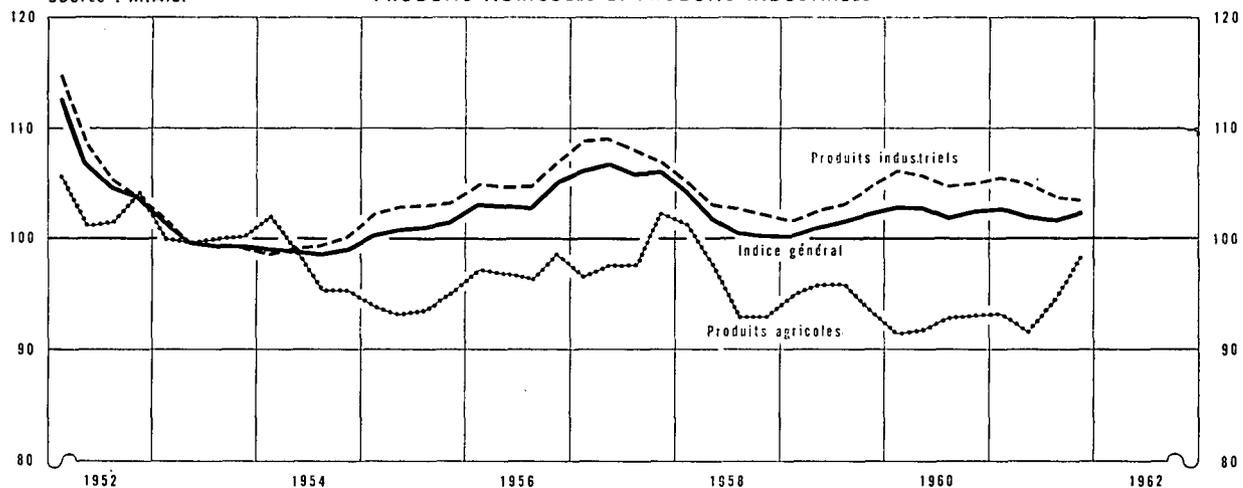
Source : M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



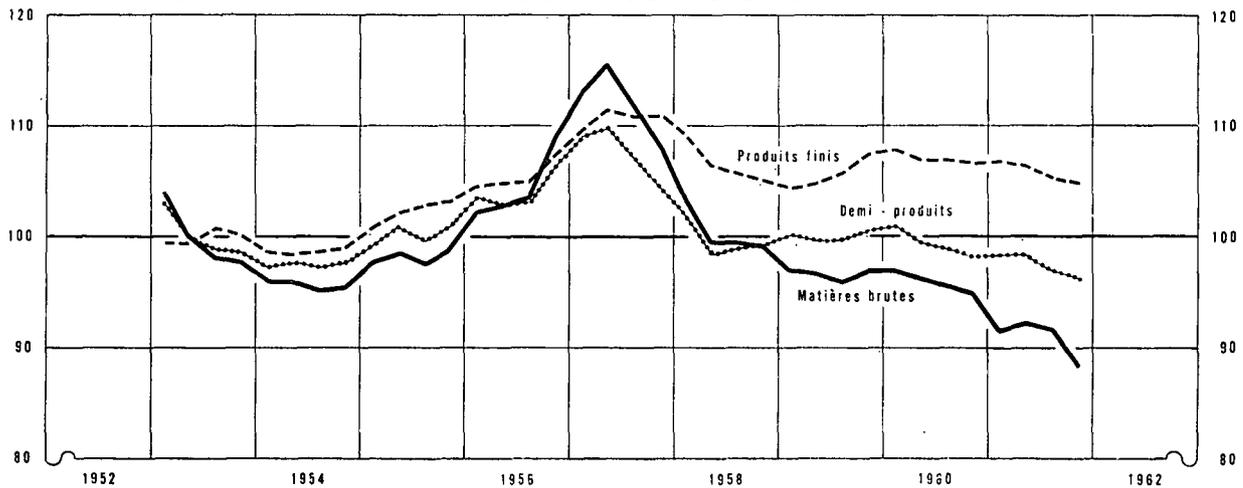
Source : M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.P.

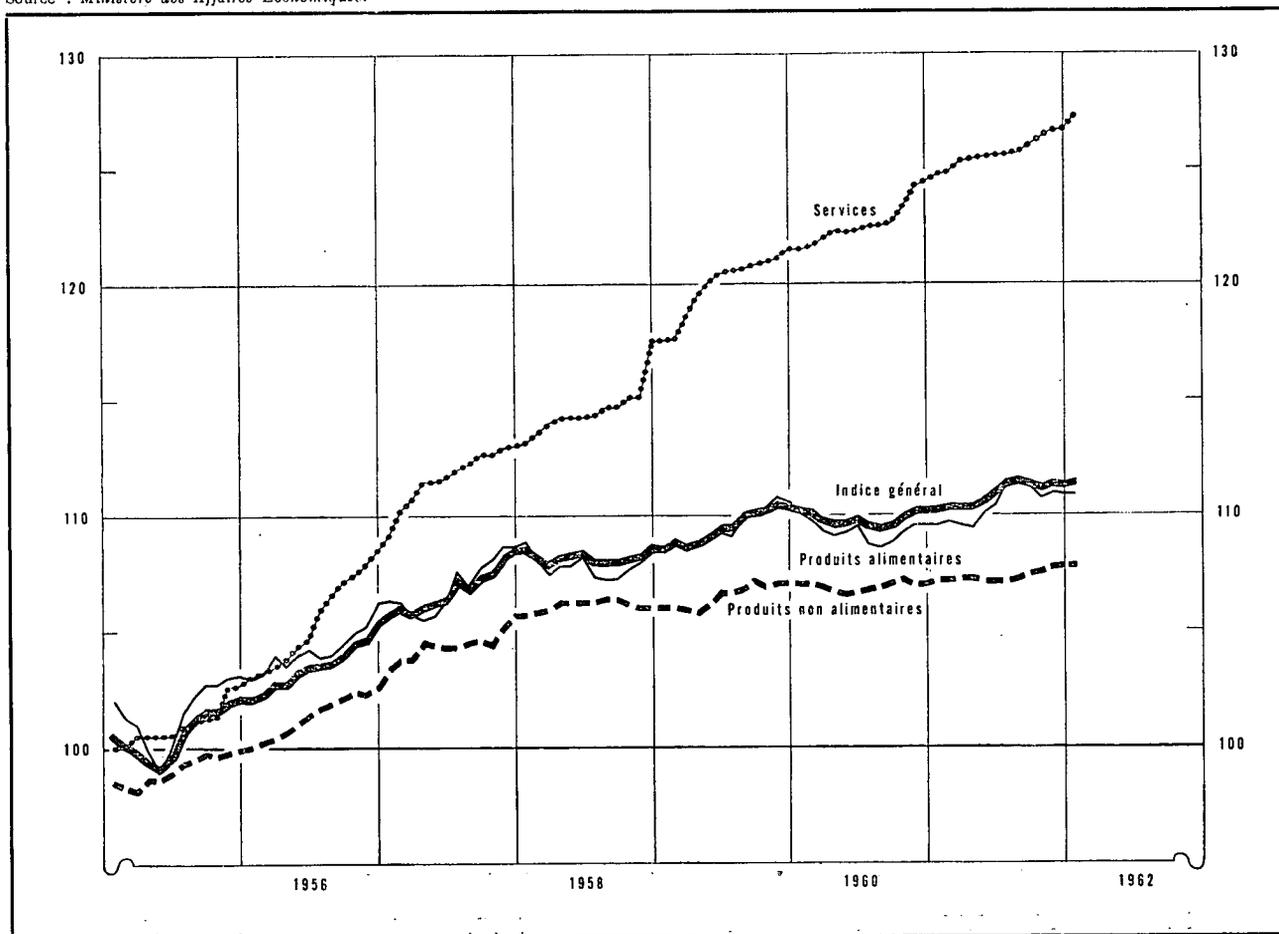
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

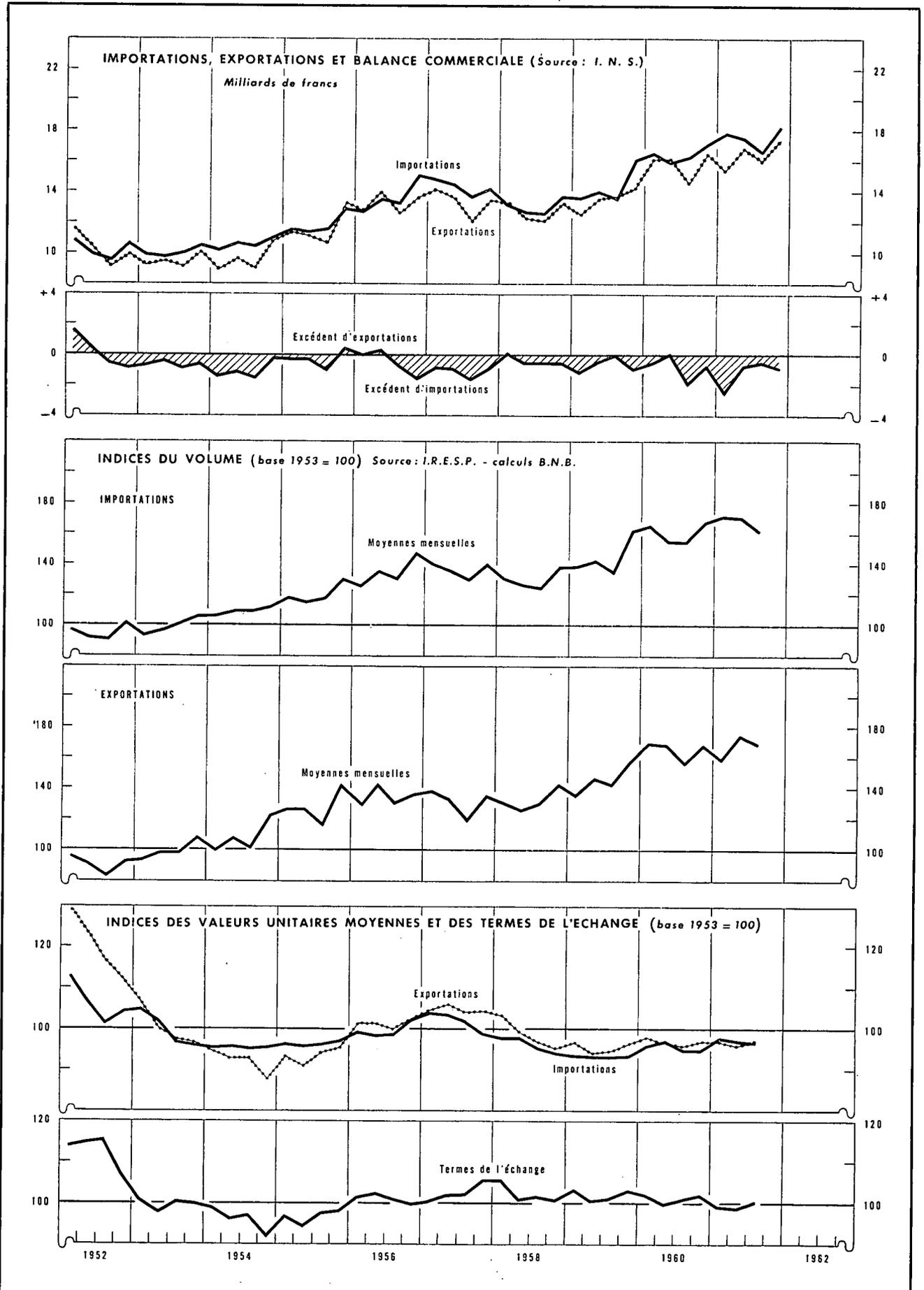
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1 ^{er} trimestre	110,48		109,7		107,2		125,0	
2 ^e trimestre	110,81		110,0		107,2		125,5	
3 ^e trimestre	111,54		111,4		107,3		125,8	
4 ^e trimestre	111,42		110,9		107,7		126,5	
Janvier	110,43	111,51	109,6	110,9	107,2	107,9	124,8	127,2
Février	110,49		109,8		107,2		124,9	
Mars	110,53		109,6		107,3		125,3	
Avril	110,55		109,5		107,3		125,4	
Mai	110,83		110,1		107,2		125,5	
Juin	111,06		110,5		107,2		125,6	
Juillet	111,45		111,3		107,2		125,6	
Août	111,68		111,7		107,3		125,7	
Septembre	111,48		111,3		107,5		126,0	
Octobre	111,32		110,8		107,6		126,3	
Novembre	111,49		111,0		107,8		126,6	
Décembre	111,45		110,9		107,8		126,7	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1953 = 100			des termes de l'échange 1	
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1961	17,5	16,3	- 1,2	93					
1960 2 ^e trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	97	97	100
2 ^e trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	170	175	97	97	99
3 ^e trimestre	16,5	16,0	- 0,5	97	161	169	97	97	100
4 ^e trimestre	18,1	17,2	- 0,8	95					
1960 Décembre	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73	171	160	97	97	100
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97	170	175	97	97	99
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100					
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93	161	169	97	97	100
Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96					
Août	16,1	14,4	- 1,7	90					
Septembre	16,7	17,7	+ 1,0	106					
Octobre	18,7	18,4	- 0,3	98					
Novembre	17,8	17,5	- 0,3	98					
Décembre	17,5	15,9	- 1,5	91					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement E.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 1 ^{er} trimestre	3,6	3,2	1,7	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,6	0,4	1,7	16,1
2 ^e trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 ^e trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
3 ^e trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,50	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,55	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73
Octobre	3,32	4,39	1,39	2,88	1,34	0,23	0,46	0,49	1,09	0,60	2,21	18,40
Novembre	3,37	3,84	1,40	2,77	1,19	0,24	0,42	0,53	0,90	0,64	2,16	17,46

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, juillet 1961.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation				Biens d'équipement	Total général		
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables				durables	
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires					autres 4
																produits animaux	produits végétaux				
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 ⁵	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 ⁵	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 ^{er} semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 ^e semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 ^{er} semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 ^e semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 ^{er} semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 ^e semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 ^{er} semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 ^e semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 ^{er} semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 ^e semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 ^{er} semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 ^e semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 ^{er} trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 ⁵	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 ^e trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 ⁵	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 ^e trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 ⁵	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 ^e trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 ⁵	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 ^{er} trimestre	11.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 ⁵	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 ^e trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 ⁵	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 ^e trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 ⁵	104	236	982	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 ^e trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 ⁵	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
IMPORTATIONS (C.I.F.)																
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,8
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verrès et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1
									INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹							
Ensemble ...									108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,11	0,98	- 0,13	1,04	0,76	- 0,28	1,35	1,56	+ 0,21
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1960 1 ^{er} trimestre	2,71	2,40	- 0,31	2,19	1,50	- 0,69	2,38	3,30	+ 0,92
2 ^e trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 ^e trimestre	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 ^e trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 ^{er} trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 ^e trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 ^e trimestre	3,04	2,52	- 0,52	2,33	1,64	- 0,69	2,58	3,59	+ 1,01
1960 Novembre	2,66	2,64	- 0,02	2,32	1,84	- 0,48	2,67	3,56	+ 0,89
Décembre	3,04	2,35	- 0,69	2,29	1,66	- 0,63	2,58	3,65	+ 1,07
1961 Janvier	2,57	2,19	- 0,38	2,09	1,46	- 0,63	2,48	3,29	+ 0,81
Février	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre	3,05	2,68	- 0,37	2,31	1,74	- 0,57	2,78	4,00	+ 1,22
Octobre	3,40	2,60	- 0,80	2,59	2,05	- 0,54	2,96	4,26	+ 1,30
Novembre		2,85			1,84			3,84	
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,14	0,28	+ 0,14	3,64	3,58	- 0,06	5,35	6,35	+ 1,00
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1960 1 ^{er} trimestre	0,38	0,43	+ 0,05	7,66	7,63	- 0,03	10,26	10,48	+ 0,22
2 ^e trimestre	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 ^e trimestre	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 ^e trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 ^{er} trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 ^e trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 ^e trimestre	0,47	0,50	+ 0,03	8,42	8,25	- 0,17	10,87	11,29	+ 0,42
1960 Novembre	0,37	0,54	+ 0,17	8,02	8,58	+ 0,56	10,68	11,37	+ 0,69
Décembre	0,36	0,49	+ 0,13	8,27	8,15	- 0,12	10,84	11,28	+ 0,44
1961 Janvier	0,38	0,35	- 0,03	7,52	7,30	- 0,22	9,64	9,38	- 0,26
Février	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre	0,45	0,60	+ 0,15	8,59	9,02	+ 0,43	10,99	12,61	+ 1,62
Octobre	0,58	0,65	+ 0,07	9,53	9,56	+ 0,03	12,43	13,04	+ 0,61
Novembre		0,68			9,21			12,16	

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,50	0,77	- 0,73	0,84	1,13	+ 0,29	0,95	0,62	- 0,33
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1960 1 ^{er} trimestre	1,78	1,92	+ 0,14	1,23	0,85	- 0,38	1,13	0,85	- 0,28
2 ^e trimestre	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 ^e trimestre	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 ^e trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 ^{er} trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 ^e trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 ^e trimestre	1,33	1,57	+ 0,24	1,25	0,79	- 0,46	0,87	0,69	- 0,18
1960 Novembre	1,59	1,05	- 0,54	1,29	0,95	- 0,34	0,95	0,85	- 0,10
Décembre	1,75	1,38	- 0,37	1,29	0,98	- 0,31	0,79	0,92	+ 0,13
1961 Janvier	1,73	1,05	- 0,68	1,09	0,67	- 0,42	1,13	0,42	- 0,71
Février	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre	1,35	1,79	+ 0,44	1,21	0,79	- 0,42	0,69	0,69	...
Octobre	1,60	1,86	+ 0,26	1,53	1,08	- 0,45	0,88	0,89	+ 0,01
Novembre		1,63			0,84			0,81	

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,68	0,63	- 0,05	0,82	0,60	- 0,22	0,24	0,42	+ 0,18
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1960 1 ^{er} trimestre	0,71	0,80	+ 0,09	1,00	0,38	- 0,62	0,40	0,57	+ 0,17
2 ^e trimestre	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 ^e trimestre	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 ^e trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 ^{er} trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 ^e trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 ^e trimestre	0,67	0,69	+ 0,02	0,97	0,19	- 0,78	0,61	0,52	- 0,09
1960 Novembre	0,65	0,66	+ 0,01	1,39	0,10	- 1,29	0,53	0,58	+ 0,05
Décembre	0,60	0,62	+ 0,02	1,01	0,17	- 0,84	0,52	0,59	+ 0,07
1961 Janvier	0,76	0,31	- 0,45	1,56	0,10	- 1,46	0,39	0,27	- 0,12
Février	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,50	- 0,04
Septembre	0,64	0,77	+ 0,13	1,23	0,17	- 1,06	0,65	0,62	- 0,03
Octobre	0,79	0,73	- 0,06	0,96	0,18	- 0,78	0,72	0,47	- 0,25
Novembre		0,88			0,23			0,57	

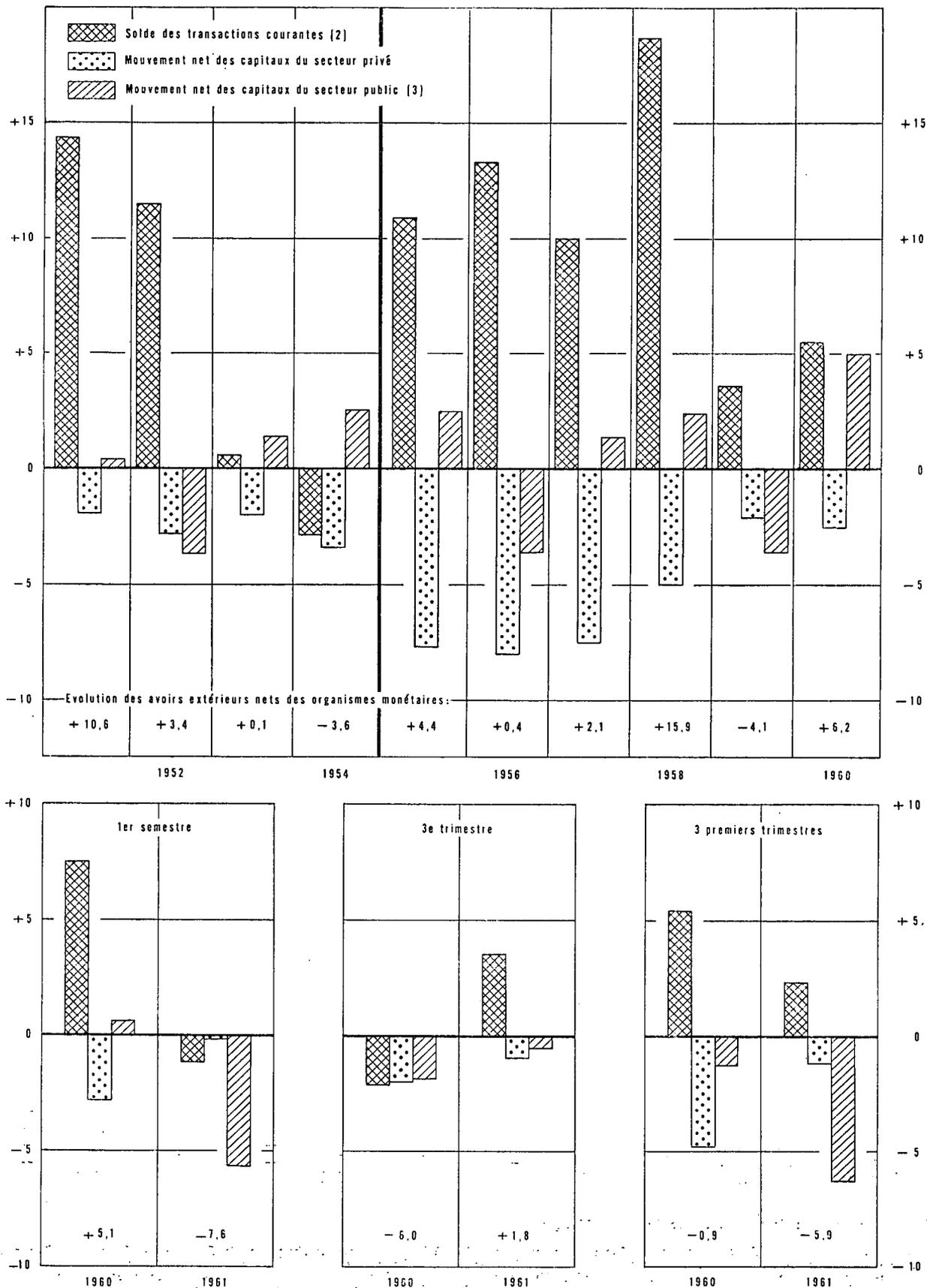
1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Transactions sur biens et services.									
1. Opérations sur marchandises ¹									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger ¹	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
B. Transferts.									
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts publics	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
C. Mouvement des capitaux.									
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ³	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres									
15.1 Papier commercial ...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres ¹	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ³	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
D. Opérations non déterminées¹	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1960				1961			
	1er semestre	2e semestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	- 0,2	- 1,1	+ 2,8	
2. Transferts de l'Etat	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	-	
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,4	- 5,2	- 0,5	
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme ¹	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,3	+ 0,4	- 1,1	
4.2 Autres	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	+ 0,4	
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,6	+ 0,1	+ 0,1	
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4	+ 1,7	

¹ Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises ^{1 2}	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,1
2. Transactions invisibles ^{1 2}	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,8
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Transferts :									
Privés	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Etat	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 ³	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics				+ 0,2	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres ¹									
Papier commercial	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres ¹	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 ³	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	+ 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ¹	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 2) et des mouvements de capitaux (rubrique 5 « Autres ») sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique « Opérations sur marchandises » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 5 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 5 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) ; voir XXXVe année, vol. I, n° 6, page 305 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1953	49,96	14,27	140,14	13,19 ¹	11,47	11,97 ¹	—	9,67 ¹	6,99 ¹	7,24 ¹	50,81	174,04	—	
1954	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	51,44	174,04	—	
1955	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 ¹	9,64	6,98	7,21	50,94	174,04	—	
1956	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	50,73	174,03	—	
1957	50,24	{ 14,27 ² 11,89 ³	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁵	52,396 ⁵	174,02	193,10 ¹
1958	49,89	11,84 ⁴	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	{ 13,19 ⁶ 13,85 ¹²	11,54	{ 11,95 ⁸ 12,51 ¹²	8,03	9,65	6,98	7,22	{ 50,469 ¹³ 48,153 ¹⁴	{ 50,468 ¹³ 48,149 ¹⁴	174,21	192,32
1960 2 ^e trimestre .	49,85	10,17	139,89	13,22	11,53	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,180	51,178	174,30	191,66
3 ^e trimestre .	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 ^e trimestre .	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 ^{er} trimestre .	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 ⁶ 13,86 ⁷	11,56	{ 11,95 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 ^e trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 ¹¹ 48,332 ¹⁰	{ 50,586 ¹¹ 48,313 ¹⁰	174,33	192,03
3 ^e trimestre .	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
4 ^e trimestre .	49,78	10,14	140,03	13,82	11,52	12,45	8,02	9,63	6,99	7,23	48,034	48,031	174,56	192,78
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 ⁶ 13,86 ⁷	11,55	{ 11,99 ⁶ 12,56 ⁷	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 ⁹ 48,332 ¹⁰	{ 50,445 ⁹ 48,313 ¹⁰	173,99	192,16
Juillet	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ...	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
Octobre	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76
Novembre ...	49,78	10,14	140,11	13,82	11,52	12,44	8,02	9,63	6,99	7,23	48,055	48,051	174,66	192,77
Décembre ...	49,78	10,16	139,85	13,83	11,53	12,45	8,02	9,63	6,99	7,24	47,735	47,730	174,35	192,82
1962 Janvier	49,78	10,16	139,91	13,81	11,53	12,46	8,02	9,63	6,98	7,23	47,630	47,626	174,40	192,68

- ¹ Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.
- ² Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957.
- ³ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.
- ⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958.
- ⁵ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.
- ⁶ Moyenne du 1^{er} au 3 mars 1961.
- ⁷ Moyenne du 6 au 30 mars 1961.
- ⁸ Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961.
- ⁹ Moyenne du 1^{er} au 20 juin 1961.
- ¹⁰ Moyenne du 21 au 30 juin 1961.
- ¹¹ Moyenne du 1^{er} avril au 20 juin 1961.
- ¹² Moyenne du 3 mars au 31 décembre 1961.
- ¹³ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961.
- ¹⁴ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (3)+(6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2)-(1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5)-(4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieures (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation — diminution +) (12)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1959 9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	13,3	0,1	-13,2	-19,3	+20,2	- 7,3	+ 5,4	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7
1960 Octobre	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...
Août	7,8	8,4	+ 0,6	1,1	...	- 1,1	- 6,5	...	+ 2,0	- 1,3	...	- 0,2
Septembre	10,3	8,6	- 1,7	1,0	...	- 1,0	- 2,7	...	+ 1,9	- 0,1	+ 0,3	+ 0,6
Octobre	10,2	10,2	...	1,2	0,1	- 1,1	- 1,1	+ 5,8	- 1,8	- 0,1	- 2,7	- 0,1

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1959 9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,52
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1960 Décembre	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01
Octobre	3,8	1,9	4,0	9,7	0,05
Novembre	2,9	2,0	3,9	8,8	0,04
Décembre	3,1	2,1	4,3	9,5	0,08

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 14 février 1961 - *Moniteur belge* du 15 février 1961, p. 938, mise en vigueur par l'A.R. du 3 mai 1961, *Moniteur belge* du 5 mai 1961, p. 3.940).

XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 12 premiers mois ...	35,9	+ 1,0	21,6	- 0,8	38,4	- 0,2	95,9	...	
1961 12 premiers mois ...	38,0	- 0,9	23,3	+ 1,1	44,6	- 1,9	105,9	- 1,7	
Exercice 1960	1960 Décembre	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
	1961 Janvier	3,7	- 0,1	0,4	4,1	- 0,1
	Février	1,0	- 0,1	1,0	- 0,1
	Mars	0,7	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
Exercice 1961	1961 Janvier	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
	Février	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
	Mars	2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4
	Avril	2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6
	Mai	3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
	Juin	4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0
	Juillet	6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
	Août	2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1
	Septembre	2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5
	Octobre	3,8	...	1,9	...	4,0	- 0,2	9,7	- 0,2
	Novembre	2,9	- 0,4	2,0	+ 0,2	3,9	...	8,8	- 0,2
	Décembre	3,1	- 0,1	2,1	...	4,3	+ 0,2	9,5	+ 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 ²		Exercice 1960 : décembre 1960		Exercice 1961 : décembre 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	41,4	40,5	2,0	2,5	3,1	3,2
contribution foncière	0,5	0,5
taxe mobilière	4,2	3,5	0,2	0,3	0,4	0,3
taxe professionnelle ³	27,3	26,4	1,5	1,9	2,1	2,3
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,3	0,3	0,5	0,5
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,1	0,1	0,2	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	2,7	2,7
divers ⁴	0,4	1,6	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...
II. Douanes et accises	22,0	22,9	2,1	2,1	2,1	2,1
dont : douanes	6,0	5,7	0,5	0,5	0,5	0,5
accises	14,9	17,0	1,4	1,5	1,5	1,5
taxes spéciales de consommat.	0,8	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	38,5	38,6	3,4	3,5	4,3	4,1
dont : enregistrement	4,0	3,9	0,4	0,4	0,6	0,4
successions	2,0	2,4	0,1	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,8	2,8	3,3	3,5
Total ...	101,9	102,0	7,5	8,1	9,5	9,4
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		- 0,6		+ 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1960 commencé le 1^{er} janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI^e année, vol. II, no 6, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi- monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Créances et engage- ments sur et envers des inter- médiaires financiers non monétaires	Divers ²
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires			
		Dépôts ¹ en francs belges	Dépôts en devises												
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8)	(9)			
1954 Décembre	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série ³</i>															
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre ⁴	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre p	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,6	154,6	3,5	4,6	162,7	54,6	69,7	- 8,4	+ 5,8	- 7,2

¹ Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

² Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

³ A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

⁴ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Actif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	31 juillet 1961	31 août 1961	30 sept. 1961	31 octobre 1961	30 novemb. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Créances sur l'étranger :												
1. Or	53,7	54,2	57,5	58,3	60,1	61,7	—	—	—	—	53,7	58,3
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	7,4	7,4	8,0	8,0	—	—	—	—	4,4	7,4
3. Actions et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	1,3	p 1,0	1,4	p 1,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,7	1,0	...	1,2	1,5	0,7	1,2	1,6	0,5	0,7	4,4	3,5
5. Créance sur l'U.E.P. 2	2,4	2,4	0,7	0,7	0,4	0,4	—	—	—	—	2,4	0,7
6. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles ...	19,9	22,9	18,9	19,3	20,4	20,2	—	—	14,0	14,2	33,9	33,5
b) autres 3	0,2	0,1	0,1	...	0,1	...	—	—	2,4	2,3	2,6	2,3
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,2	p -0,4	-0,2	p -0,4
Total des créances sur l'étranger .	83,4	85,1	84,7	87,0	90,6	91,1	1,2	1,6	18,0	p 17,8	102,6	p 106,4
dont : à vue 4	76,2	79,6	77,2	78,4	81,0	82,3	—	—	12,5	12,1	88,7	90,5
autres 5	7,2	5,5	7,5	8,6	9,6	8,8	1,2	1,6	5,5	p 5,7	13,9	p 15,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	2,1	2,1	2,7	2,7
2. Autres :												
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	0,2	0,4	0,2	0,4
b) sur les organismes publics	1,5	2,1	1,5	2,1
c) sur les banques de dépôts	0,1	2,7	3,7	2,8	3,7
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :												
1. Sur l'Etat :												
a) à un an au plus	7,2	8,0	9,6	9,7	8,3	8,4	33,4	34,2	46,1	p 47,6	86,7	p 91,5
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	5,1	5,1	19,3	p 19,7	26,7	p 27,1
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	—	—	2,0	p 2,0	36,0	p 36,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :												
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	2,1	1,6	—	—	2,1	1,6
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	1,5	p 1,9	1,8	p 2,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	p 0,9	0,9	p 0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :												
a) acceptations	1,2	0,8	1,1	1,5	2,3	2,3
b) effets commerciaux	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	21,0	22,0	23,1	23,7
c) avances	0,6	0,5	28,0	28,0	28,6	28,5
d) obligations :												
— généralement accessibles au public	—	—	2,0	p 2,0	2,0	p 2,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	p 1,0	1,0	p 1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :												
a) à un an au plus	—	—
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	—	—	5,9	p 5,9	5,9	p 5,9
— autres	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,3	p 0,3	0,5	p 0,5
D. Autres	26,6	29,2	25,9	28,5	27,9	28,5	3,6	4,4	33,6	35,4	63,8	68,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	156,4	161,3	159,0	164,0	165,5	166,8	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés sur les passifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

4 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

5 B.N.B. : total des rubriques A2, 3 et 4.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

Passif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	31 juillet 1961	31 août 1961	30 sept. 1961	31 octobre 1961	30 novemb. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Engagements envers l'étranger :												
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	22,4	23,0	22,4	23,0
b) autres 2	0,5	0,6	0,7	0,8	1,7	1,5	1,3	1,3	10,5	11,0	12,3	13,1
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Total des engagements envers l'étranger	0,7	0,8	0,9	1,0	1,9	1,7	1,3	1,3	32,4	33,5	34,4	35,8
dont : à vue	0,7	0,8	0,9	1,0	1,9	1,7	1,3	1,3	30,0	31,3	32,0	33,6
autres	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	2,2	2,4	2,2
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets 3	2,1	2,4	2,3	2,1	2,1	2,3	0,6	0,6	—	—	2,7	2,7
2. Autres :												
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	0,1	...	0,1	...
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	1,5	2,1	2,7	3,7	4,4	6,2
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :												
1. Monnaie fiduciaire 4	122,6	123,2	122,5	123,8	123,8	123,3	5,3	5,3	—	—	127,9	129,1
2. Monnaie scripturale :												
a) détenue par les entreprises et particuliers 5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	28,6	28,5	61,4	60,9	90,4	89,8
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	8,5	9,7	—	—	8,5	9,7
3. Liquidités quasi monétaires :												
a) détenues par les entreprises et particuliers :												
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	22,3	25,2	22,3	25,2
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	15,7	15,9	15,7	15,9
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	8,4	7,9	8,4
b) détenues par le Trésor	0,2	0,1	0,1	—	—	—	—	0,2	...
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	8,2	8,4	8,2	8,4
5. Autres :												
a) envers le Fonds des Rentes 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	...	0,1	0,2	0,4	0,2	0,5
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,2	34,2	32,7	36,3	36,9	38,8	1,8	1,0	36,3	37,9	68,3	75,2
TOTAL DU PASSIF ...	156,4	161,3	159,0	164,0	165,5	166,8	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

1 Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distingués sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. » et en francs belges envers les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

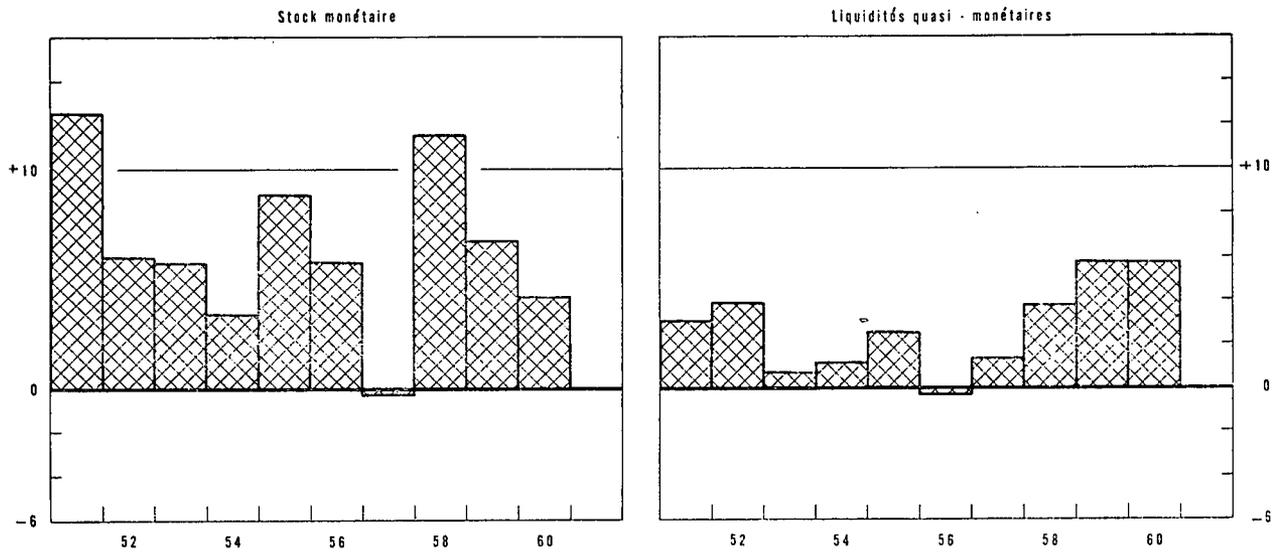
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

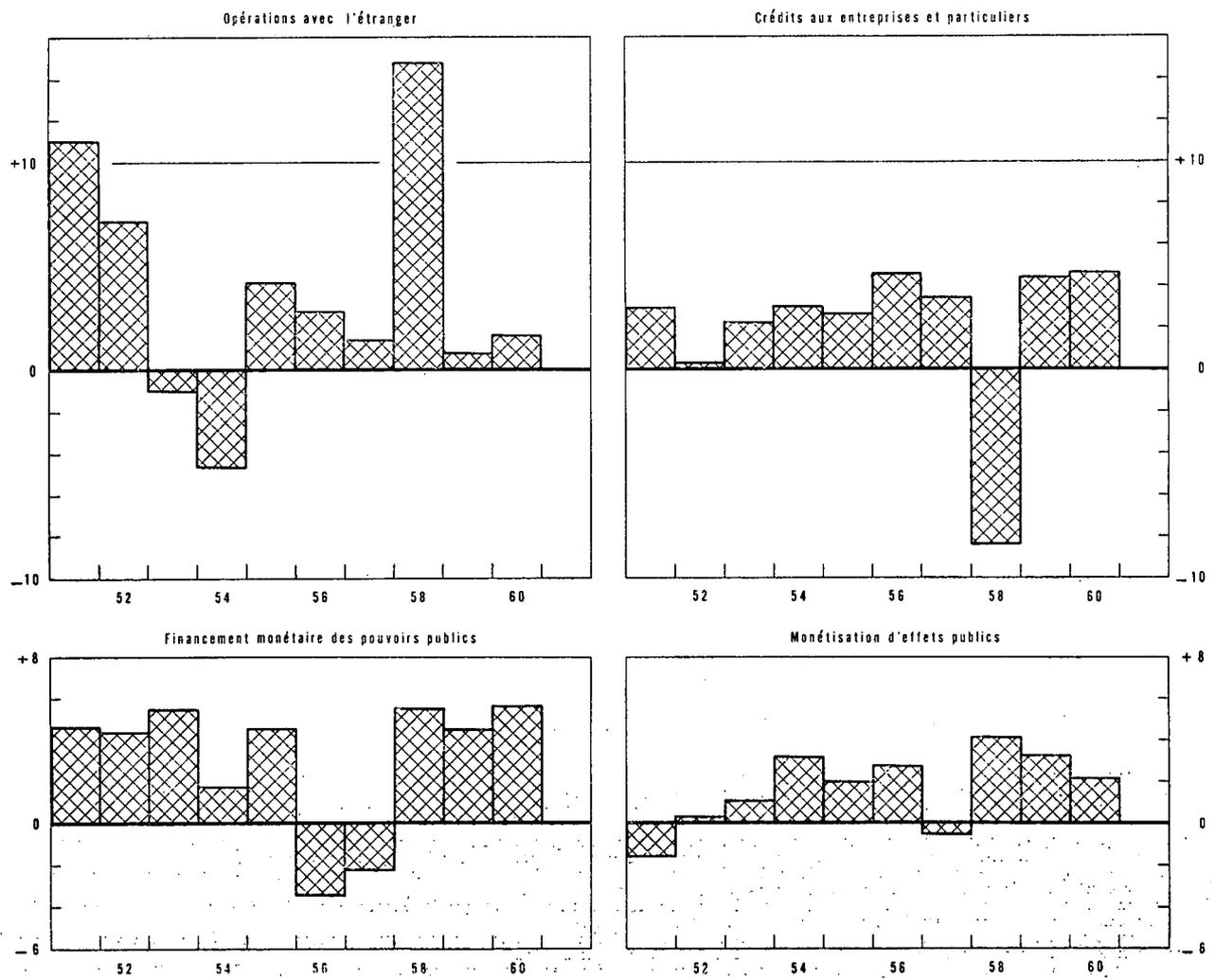
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 ^e trimestre	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+11,5	+ 3,8	+15,3	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,6	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 ^e trimestre ... p	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 ¹	+ 4,0	+ 4,0	- 1,7	- 0,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	...	- 1,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2 et 0,1 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} et 3^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
1960 Septembre	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0 ⁴	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 ⁴	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 ⁴	87,2	94,9	219,3	56,8
Février	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 ⁴	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 ⁴	89,7	99,4	228,6	56,5
Octobre	5,9	125,9	128,9	8,4	0,4	27,8	62,8 ⁴	91,0	99,4	228,3	56,5
Novembre	5,9	125,6	128,7	8,3	0,4	27,2	64,7	92,3	100,6	229,3	56,1

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaissements des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en octobre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par les facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5 (10)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (11)
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
1952 Année	51,6	- 1,2	50,4	+ 1,1	+ 2,8	+ 3,9	- 3,2	...	+ 7,1	- 0,5	+ 3,4
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 ^{er} trimestre ..	54,5	- 3,1	51,4	+ 3,6	- 0,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 ^e trimestre ..	53,2	- 2,4	50,8	- 1,3	+ 0,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 ^e trimestre ..	54,8	- 2,4	52,4	+ 1,6	+ 0,1	+ 1,7	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 ^e trimestre ..	57,2	- 2,5	54,7	+ 2,4	- 0,1	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
				+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre ..	59,2	- 1,7	57,5	+ 2,0	+ 0,6	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre ..	59,8	- 1,3	58,5	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre ..	59,6	- 3,2	56,4	- 0,2	- 1,7	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre ..	57,8	- 3,8	54,0	- 1,8	- 0,5	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
				+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre ..	54,3	- 3,9	50,4	- 3,5	+ 0,2	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre ..	54,1	- 2,6	51,5	- 0,2	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre ..	55,5	- 6,2	49,3	+ 1,4	- 3,5	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre ..	58,4	- 2,3	56,1	+ 2,9	+ 3,3	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
				+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre ..	60,9	- 0,7	60,2	+ 2,5	+ 1,8	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre ..	67,5	- 1,3	66,2	+ 6,6	- 0,7	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre ..	72,3	- 2,2	70,1	+ 4,8	- 1,2	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre ..	75,5	- 3,4	72,1	+ 3,2	- 0,7	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
				+ 17,1	- 0,8	+ 16,3	+ 1,4	...	+ 14,9	- 0,4	+ 15,9
1959 1 ^{er} trimestre ..	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre ..	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre ..	74,7 ⁷	- 3,5	71,2 ⁷	- 1,6 ⁷	+ 0,9	- 0,7 ⁷	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre ..	72,3 ⁷	- 1,6	70,7 ⁷	- 2,4 ⁷	+ 1,8	- 0,6 ⁷	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,0	+ 1,9	- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre ..	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre ..	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre ..	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre ..	80,5	- 5,5 ⁹	75,0 ⁹	+ 10,8	- 3,4 ⁹	+ 7,4 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,6	+ 4,6	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre ..	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,2 ⁹	- 2,0 ⁹	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 ^e trimestre ..	82,6	- 14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre ..	86,0	- 15,4 ⁹	70,6 ⁹	+ 3,4	- 1,1 ⁹	+ 2,3 ⁹	- 1,7	...	+ 4,0	- 0,5	+ 1,8

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2 et 0,1 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er} trimestre et au 3^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
Trésor public								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 10 juillet	1961 9 octobre	1961 9 janvier	1962 8 janvier	1961 6 février	1962 5 février
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	53.827	58.697	58.516	62.856	57.749	63.868
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	20.673	20.246	13.032	20.930	13.965	19.588
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	4.030	6.802	7.357	6.673	7.895	6.683
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	2.413	697	3.509	413	3.118	379
b) A.M.E.	10	15	15
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	4.388	7.388	4.388	7.988	4.388	7.988
d) autres accords	47
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	20.162	18.711	12.166	18.972	13.435	16.647
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	3.631	2.398	3.361	2.504	2.906	2.273
Avances sur nantissement	102	51	74	190	134	26	116	49	158
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	6.515	9.715	8.090	9.890	5.590	6.815	7.090
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
c) autres effets publics belges
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	561	568	591	487	653	541
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	1	1	2	1	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.567	2.568	2.519	2.569	2.528	2.609
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.519	1.519	1.508	1.519	1.519	1.539
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.134	1.128	1.120	1.214	1.119	1.217
Divers	515	698	544	743	871	1.237	1.278	891	639
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	159.601	163.818	153.222	167.120	151.047	165.235
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.378	893	2.095	2.154	1.951	2.037
PASSIF									
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	125.671	125.802	124.386	127.640	122.194	126.393
Comptes courants :									
Trésor public {									
compte ordinaire ...	7	24	1	20	20	19	23	5	1
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	141	25	185	25	150	23
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	445	320	475	296	356	309	251
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	4.393	6.654	3.219	7.632	2.336	9.385
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	200	173	134	273	202	152	124
b) autres accords	224	263	365	160	358	233	348	214	202
<i>Total des engagements à vue ...</i>	<i>122.808</i>	<i>127.726</i>	<i>138.452</i>	<i>130.878</i>	<i>133.468</i>	<i>128.611</i>	<i>136.226</i>	<i>125.360</i>	<i>136.379</i>
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	24.090	25.470	19.553	25.675	21.356	24.349
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.134	1.128	1.120	1.214	1.119	1.217
Divers	767	938	1.007	930	1.183	1.414	1.436	643	663
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.169	2.169	2.124	2.169	2.169	2.227
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	159.601	163.818	153.222	167.120	151.047	165.235
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.378	893	2.095	2.154	1.951	2.037

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 octobre	1961 31 octobre	1960 30 novembre	1961 30 novembre	
ACTIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Disponible et réalisable :									
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.025	3.262	3.203	3.292	
Prêts au jour le jour	848	1.415	1.013	1.277	2.788	2.954	3.184	3.042	
Banquiers	4.304	4.393	6.696	8.103	8.822	10.152	7.964	10.607	
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	2.895	5.317	3.082	5.721	
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	5.205	5.810	6.001	6.345	
Portefeuille-effets	44.270	51.103	52.469	55.155	58.039	66.228	58.618	68.861	
a) Portefeuille commercial ²	15.596	18.353	18.128	21.528	19.908	23.331	20.694	24.582	
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	24.267	29.089	23.571	30.823	
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.518	13.522	13.632	13.131	13.864	13.808	14.353	13.456	
Reportes et avances sur titres	1.114	1.222	1.364	1.168	1.149	1.182	1.246	1.192	
Débiteurs par acceptations	9.326	10.637	11.944	12.682	11.142	12.845	11.557	13.364	
Débiteurs divers	21.638	20.863	22.792	26.064	24.679	29.805	25.155	29.511	
Portefeuille-titres	24.474	29.276	34.988	39.274	39.432	54.397	40.044	54.424	
a) Valeurs de la réserve légale	295	340	366	401	397	426	397	426	
b) Fonds publics belges	21.692	26.575	32.021	36.199	36.221	51.030	36.936	50.980	
c) Fonds publics étrangers	78	67	231	275	298	449	271	503	
d) Actions de banques	1.113	1.196	1.340	1.291	1.315	1.236	1.304	1.267	
e) Autres titres	1.296	1.098	1.030	1.108	1.201	1.256	1.136	1.248	
Divers	976	1.060	1.730	1.570	1.261	1.528	1.319	1.536	
Capital non versé	5	6	7	7	7	7	7	7	
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.756	146.525	160.486	158.444	193.487	161.380	197.902	
C. Immobilisé :									
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	23	22	23	
Immeubles	1.001	1.082	1.126	1.190	1.174	1.248	1.181	1.255	
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	258	273	258	273	
Créances sur filiales immobilières	340	355	350	345	338	308	343	311	
Matériel et mobilier	121	136	140	153	155	167	159	173	
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.946	2.019	1.963	2.035	
Total de l'actif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	160.390	195.506	163.343	199.937	
PASSIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Exigible :									
Créanciers privilégiés ou garantis	296	283	415	330	1.449	354	2.011	448	
Emprunts au jour le jour	90	103	644	1.332	2.004	3.225	1.493	2.940	
a) Garanties par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	1.887	3.100	1.402	2.806	
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	117	125	91	134	
Banquiers	6.786	8.186	8.568	14.208	12.413	29.134	13.628	30.879	
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.365	3.420	2.815	3.397	
Acceptations	9.326	10.637	11.945	12.683	11.144	12.844	11.557	13.365	
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	2.839	2.901	3.422	3.433	
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	1.000	1.140	968	1.021	
Dépôts et comptes courants	81.113	89.494	99.256	103.790	102.975	115.666	103.041	117.554	
a) A vue	} 69.307 ^a	57.215	62.077	61.080	60.867	63.542	60.517	65.287	
b) A un mois au plus		3.540	3.319	4.873	4.556	6.120	4.748	6.077	
c) A plus d'un mois		12.223	14.800	19.200	18.962	26.318	19.200	26.300	
d) A plus d'un an		11.806	1.281	1.495	956	1.021	1.367	1.040	1.367
e) A plus de deux ans		2.023	2.097	1.975	1.936	2.322	1.946	2.401	
f) Carnets de dépôts	3	11.448	13.730	14.115	14.047	14.263	14.015	14.384	
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	3	1.764	1.738	1.591	1.586	1.734	1.575	1.738	
Obligations et bons de caisse	4.938	6.607	6.891	7.573	7.374	8.496	7.475	8.568	
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	697	620	697	614	
Divers	3.622	3.589	4.451	4.940	5.902	6.845	5.973	6.849	
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	150.162	184.645	153.080	189.068	
C. Non exigible :									
Capital	4.844	5.202	5.746	6.201	6.033	6.411	6.062	6.414	
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	284	288	284	289	
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	400	426	401	426	
Réserve disponible	2.825	3.103	3.106	3.363	3.357	3.631	3.361	3.636	
Provisions	78	106	106	170	154	105	155	104	
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	10.228	10.861	10.263	10.869	
Total du passif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	160.390	195.506	163.343	199.937	

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques (millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.835	1960 31 octobre	5.450	1961 31 octobre	7.015
1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1960 30 novembre	5.234	1961 30 novembre	6.270

³ Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

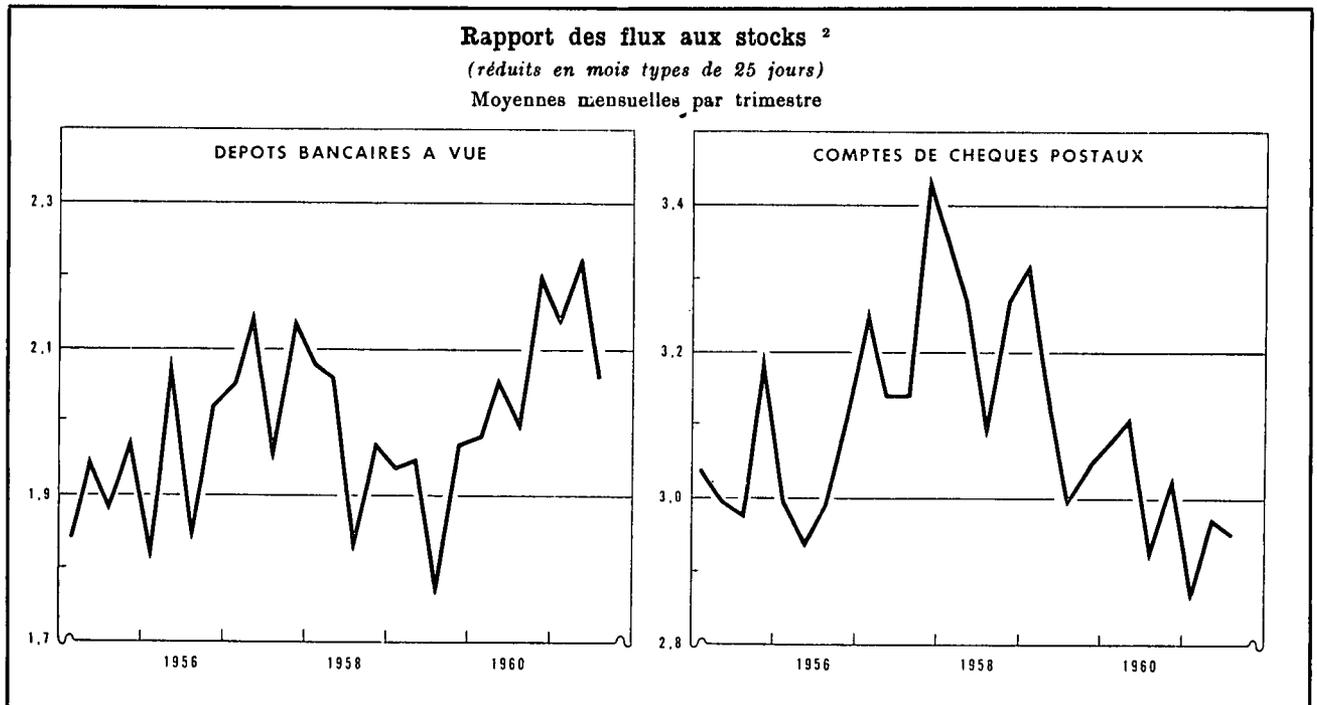
Source : Office des chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
	(fin de période)	(moyennes journalières)		(moyennes journalières ou mois)				(milliards de francs)	
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1960 2 ^e trimestre	830	36,9	27,0	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 ^e trimestre	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 ^e trimestre	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
4 ^e trimestre	882	39,7	29,1	47,4	114,2	45,8	114,2	321,5	92
1960 Décembre	855	37,8	27,5	48,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92
Novembre	881	38,7	28,9	44,5	109,5	44,2	109,5	307,7	93
Décembre	882	40,4	29,7	51,2	117,3	45,0	117,3	330,7	92

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		avoirs en C.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	
(milliards de francs)						
1952	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961		93,0				2,96
1960 2 ^e trimestre	104,5	89,3	193,8	2,03	2,06	3,11
3 ^e trimestre	96,2	86,5	182,7	2,05	2,00	2,93
4 ^e trimestre	102,1	86,9	189,0	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	101,0	90,4	191,4	2,17	2,14	2,87
2 ^e trimestre	110,5	94,4	204,9	2,19	2,22	2,97
3 ^e trimestre	100,8	91,0	191,8	2,11	2,06	2,95
4 ^e trimestre		96,1				3,06
1960 Décembre	106,3	82,0	188,3	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	98,3	96,4	194,7	2,02	2,10	3,06
Mars	103,9	89,4	193,3	2,33	2,16	2,83
Avril	104,9	95,8	200,7	2,08	2,17	2,98
Mai	114,8	96,5	211,3	2,20	2,29	3,01
Juin	111,9	91,0	202,9	2,30	2,21	2,88
Juillet	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août	99,6	91,8	191,4	2,12	2,04	3,02
Septembre	96,4	86,1	182,5	2,05	1,97	2,81
Octobre	111,0	92,4	203,4	2,35	2,26	2,97
Novembre	114,3	97,4	211,7	2,19	2,29	3,17
Décembre		98,4				3,04

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées ¹	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse ²
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	10	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 Janvier	4.298	90	—	...	—	3.893	107	—	...	45
Février	3.935	20	—	...	—	3.651	68	—
Mars	4.152	...	—	427	—	4.300	...	—
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	...	—
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	...	—
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	...	—
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	...	—
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	...	—
Septembre ...	4.784	453	—	3.479	—	5.514	...	—
Octobre	4.292	187	300	5.056	—	6.663	...	—
Novembre ...	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	...	—
Décembre	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—
Mars	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—
Mai	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—
Juillet	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—
Septembre ...	6.075	89	1.000	...	103	3.896	...	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—
Novembre ...	6.366	...	400	1.312	1.583	6.165	...	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—

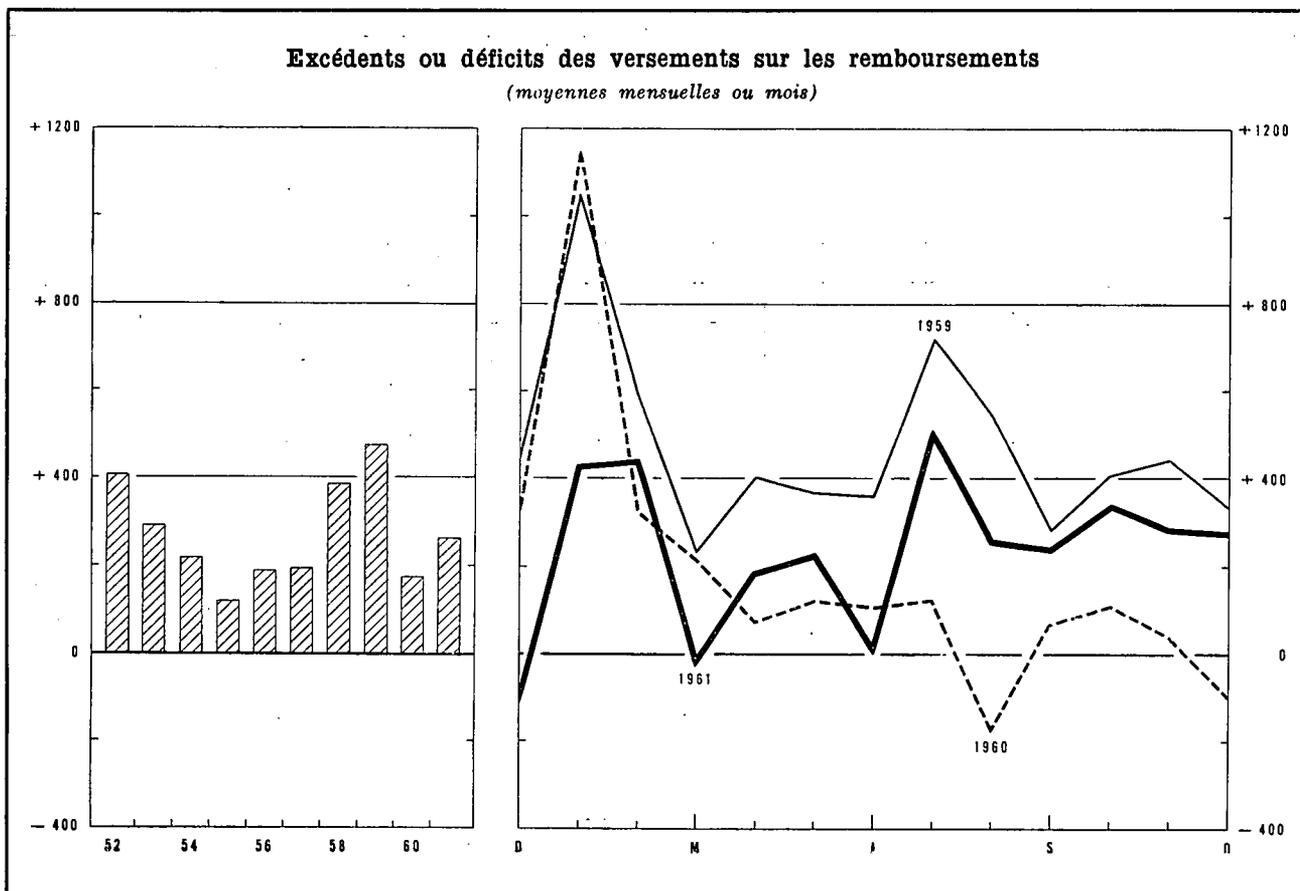
¹ Y compris les opérations à réméré.² Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (—) (3) = (1) — (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.837		19.784		2.053		78.887 ¹	
1961 p	22.775		19.595		3.180		84.592 ¹	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Janvier	1.994	p 2.584	1.561	p 1.432	433	p 1.152	79.320	p 85.744
Février	1.953		1.511		442		79.762	
Mars	1.862		1.879		— 17		79.745	
Avril	1.868		1.679		189		79.934	
Mai	1.911		1.681		231		80.165	
Juin	p 1.926		p 1.920		p 6		p 80.171	
Juillet	p 2.118		p 1.617		p 501		p 80.672	
Août	p 1.752		p 1.503		p 249		p 80.921	
Septembre	p 1.794		p 1.550		p 244		p 81.165	
Octobre	p 1.947		p 1.602		p 345		p 81.510	
Novembre	p 1.677		p 1.395		p 282		p 81.792	
Décembre	p 1.973		p 1.698		p 275		p 84.592 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,2
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1	10,8
Avances à l'industrie	—	—	—	2,0	3,3	5,2
Crédit d'exportation	—	—	—	...	0,2	0,4
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7	2,4
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3	2,0
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1	0,8
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7	21,6
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7	20,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5	17,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7
et communes						
Obligations de sociétés belges	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations						
complémentaires aux prisonniers politiques, et						
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la						
guerre	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3	3,8
Crédit agricole	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Avances à la Société nationale du Logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2	71,0

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3	78,7
Dotation des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8	3,7
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5	82,8
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7	3,0
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3	7,9

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques-Postaux.² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0	11,6
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5	21,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9
Réserves mathématiques ²	6,7	7,4	8,2	8,8		
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) Depuis 1957 :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) Depuis 1958 : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) Depuis 1960 : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 », conçue également selon le principe de la capitalisation.
- 1 Le Fonds des rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- 2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2	3,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3	2,0
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5	6,0
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2	4,6
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 3 ^e trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
1959 4 ^e trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 ^{er} trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
1960 2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
1960 3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
1960 4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
1961 2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
1961 3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
--	------	------	------	------	------	------

ACTIF

Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 ^o garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o ¹	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)						
	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
Crédits commerciaux à moyen terme	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
Crédits gérés pour compte de l'Etat ²	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7

PASSIF

Obligations	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
Bons de caisse	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
Etat Belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1

¹ Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

² Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1953	1,47
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1960 2 ^e trimestre .	2,51
3 ^e trimestre .	2,76
4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84
3 ^e trimestre .	2,75
4 ^e trimestre .	2,89

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4		6,0	
Banques	2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0	
Institutions parastatales de crédit ..	0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2	
Total ...		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8		11,2
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,0		3,1		3,6	
Organismes d'assurance contre les accidents du travail	1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7	
Caisses de vacances annuelles	0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		—		—	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		4,9	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,2		0,3		0,1	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4	
Total ...		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		9,4		9,9		9,8
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		1,9		1,8		1,2	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,1	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,5	
Total ...		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,3		20,6		21,8
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		11,0		14,5	
Total (1 à 4)	42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		61,6		57,3		57,3	
Doubles emplois ² ...	-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,4	
Total net (1 à 4) ...	41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,0		57,9		57,7	
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0	
Epargne nette	9,0 ³		7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		5,2		6,0		10,4	
Total ...		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		36,7		45,4
Total général (1 à 5) ...		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,0		94,6		103,1

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement accessibles au public ²					Titres non généralement accessibles au public			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹ (5) = (6) + (7)	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴ (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes ⁵ (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5	
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1 ^{er} s. '61	7,3	3,2	4,1	—	4,1	...	0,8	- 0,8	3,3	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7	
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9	
	1 ^{er} s. '61	0,4	0,9	- 0,5	...	- 0,5	0,9	0,3	0,6	0,1	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8	
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8	
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1 ^{er} s. '61	2,5	1,2	1,3	1,2	2,5	0,9	0,1	0,8	3,3	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4	
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1 ^{er} s. '61	...	0,5	- 0,5	2,2	1,7	1,7	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1	
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1 ^{er} s. '61	3,5	2,4	1,1	...	1,1	0,4	0,1	0,3	1,4	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5	
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,0	3,0	3,0	31,6	
	1960	35,6	20,7	14,9	8,8	23,7	7,8	2,3	5,5	29,2	
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8	
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3	
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	3,7	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5	
	1 ^{er} s. '61	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3	
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1	
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,0	3,0	3,0	31,0	
	1960	35,6	22,2	13,4	8,8	22,2	7,8	2,3	5,5	27,7	
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement accessibles au public d'une part et des titres non généralement accessibles au public d'autre part — correction : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—	
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1 ^{er} s. '61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—	
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—	
	1 ^{er} s. '61	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—	

1. Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,9; au 1^{er} semestre 1961 : 3,2.

2. Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

3. Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

4. Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

5. Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

6. La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Janvier	19	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars	16	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril	15	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai	12	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	8	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,05
	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre ...	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre ...	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 ³
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,18
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00 5,50 ³	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 ⁵
	Novembre ...	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 — 5,75 ⁵	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 ⁶
	Novembre ...	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 ⁶
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.350	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 ⁶
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ⁶
	Juin	8	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75 ⁷	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	24	Ville d'Anvers	5,25 - 5,50 - 5,75 - 6,00 ⁸	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	2	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre ...	20	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 ⁶
	Décembre	11	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982	5 - 5,25 - 5,50 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans		5,54

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement aux sinistrés par la C.A.D.G.
² Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.
³ Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.
⁴ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.
⁵ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.
⁶ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
⁷ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.
⁸ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.
⁹ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.
¹⁰ Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission	
Mois	Jour							
1959	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 ⁴
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	31	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	18	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ⁴
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre ...	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61
	Novembre ...	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtes, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.
² Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.
³ Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.
⁴ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
⁵ Emprunt de conversion.
⁶ Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances .

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dettes indirectes	Dettes totales ²
	intérieures				extérieures						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libérés des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Février	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8

¹ E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public 1.
B = non généralement accessibles au public.

Emetteurs	1952	1953	1954	1955	1956			1957			1958			1959			1960		
					A	B	Total												
Etat ^{2 3}	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	190,3	143,6	50,9	194,5	154,9	46,4	201,3	169,8	43,7	213,5	186,8	42,7	229,5
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	24,8	20,0	8,8	28,8	22,1	11,2	33,3	24,6	13,4	38,0	24,2	15,7	39,9
Congo	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	10,6	9,0	1,3	10,3	12,7	1,3	14,0	12,2	1,3	13,5	10,8	1,3	12,1
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	36,5	38,8	1,3	40,1	44,4	1,3	45,7	48,7	1,2	49,9	52,6	1,1	53,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	34,9	31,6	4,1	35,7	29,9	4,7	34,6	33,0	5,8	38,8	32,2	6,3	38,5
Organismes paraétatiques de crédit	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	37,1	28,7	13,8	42,5	34,0	15,7	49,7	39,6	17,5	57,1	45,4	19,1	64,5
Total ...	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

1 Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

2 Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale de Logement).

3 En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVe année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXVe année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émise jusqu'au 30 juin 1960 ».

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Détenteurs	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959			1960		
						A	B	Total									
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,4	8,0	8,6	0,3	8,9	10,3	0,2	10,5	11,3	0,3	11,6
Fonds des Rentes	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	—	4,0	3,2	—	3,2	4,5	—	4,5	6,6	—	6,6
Organismes monétaires ²	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7	35,7	37,7	73,4
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,5	13,7	52,2	40,5	14,8	55,3
b) Organismes de sécurité sociale	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,0	56,8	39,0	21,8	60,8
c) Fonds de pensions spéciaux	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,3	0,3	2,6	2,5	0,6	3,1
d) Entreprises d'assurances	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	19,1	3,6	22,7	21,2	4,5	25,7
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	96,8	37,6	134,4	103,3	41,7	145,0
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7	3,3	0,3	3,6
Entreprises et particuliers ⁴	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	10,2	155,9	160,8	9,1	169,9	176,9	8,1	185,0	191,8	6,2	198,0
Total général ...	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

1 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

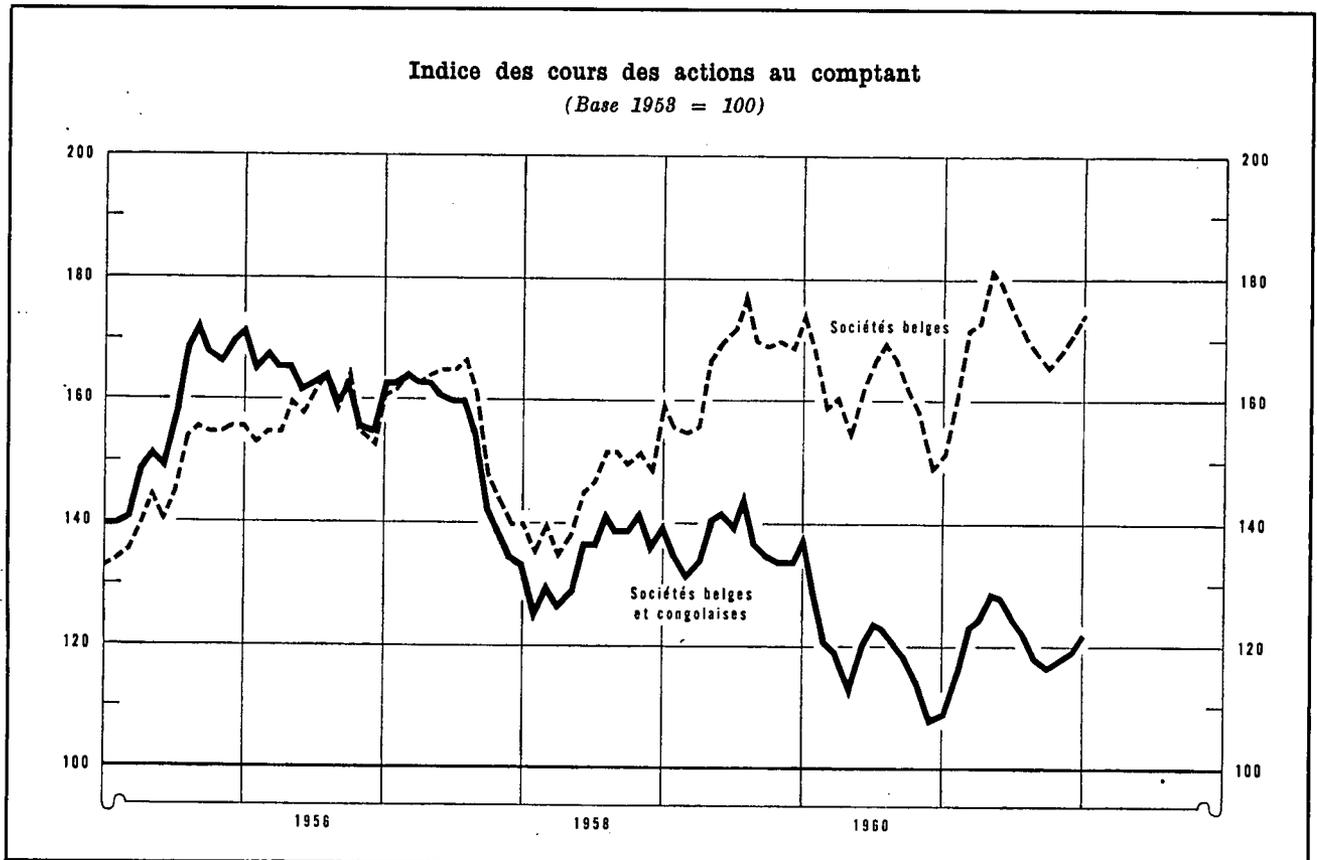
2 A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

3 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

4 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5					
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges								
(Base 1958 = 100) 2 4											
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,5	n.d.					
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	4,2	n.d.					
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.					
1955 Moyenne mensuelle .	162	157	146	141	3,0	n.d.					
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.					
1957 Moyenne mensuelle .	106	165	158	133	3,6	n.d.					
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.					
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9					
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8					
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1					
		1961	1962	1961	1962	1961	1962	1960	1962	1960	1962
Janvier	75	109	122	152	174	109	116	5,8	3,3	2,9	3,1
Février	114	116		161		115		5,7		2,8	
Mars	151	123		172		119		5,1		2,9	
Avril	137	125		173		122		5,3		3,0	
Mai	180	129		182		123		5,1		2,9	
Juin	105	128		179		122		4,0		3,1	
Juillet	77	125		175		117		4,2		3,1	
Août	77	122		171		116		4,1		3,2	
Septembre	73	118		168		112		3,9		3,3	
Octobre	78	117		166		110		3,7		3,3	
Novembre	88	118		168		112		3,8		3,2	
Décembre	85	119		171		111		3,5		3,2	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourses de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1959, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.841	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

Sociétés financières et immobilières ⁵

1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.305	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.963	467

Industrie des fabrications métalliques

1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.249	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.452	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

Métallurgie du fer

1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.358	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.069	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	282

Industrie textile

1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	482	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	486	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	591	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	696	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	872	62

Industrie chimique

1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.073	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.097	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76

Electricité

1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.589	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330

Industrie du charbon

1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	906	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	780	60

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴ ⁷

1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.349	1.989

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1952	409	22.094	12.226	7.557	134	3.829	277	1.183	49
1953	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	3.183	78

C. — Total général des sociétés belges et congolaises ^{6 7}

1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	876
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.532	2.067

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959	6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
	7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
	8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
	9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
	10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
	11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
	12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960	Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
	2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
	3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
	4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
	5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
	6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
	7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
	8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
	9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
	10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
	11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
	12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961	Janvier	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5
	4 premiers mois	p 4.393	67,6	40,5	9,1	1,6	5,2	0,7
	5 premiers mois	p 7.297	110,7	66,3	14,4	2,8	8,0	0,8

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959	6 premiers mois	347	34,5	16,6	6,7	0,3	5,0	...
	7 premiers mois	436	42,6	20,7	7,7	0,3	5,9	0,1
	8 premiers mois	453	43,1	21,2	7,8	0,3	5,9	0,1
	9 premiers mois	467	43,4	21,2	7,8	0,4	6,0	0,1
	10 premiers mois	503	44,0	21,4	7,9	0,4	6,0	0,1
	11 premiers mois	541	47,9	21,8	8,2	0,4	6,3	0,1
	12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960	Janvier	4	0,1	0,1	...	—	...	0,1
	2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	—	...	0,1
	3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	0,1
	4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
	6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
	7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
	8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
	9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
	10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
	11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
	12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961	Janvier	p 3	0,7	0,4
	2 premiers mois	p 6	0,8	0,4
	3 premiers mois	p 14	1,0	0,4	0,1
	4 premiers mois	p 32	1,7	0,6	0,1	...	0,1	...
	5 premiers mois	p 82	20,6	11,0	5,5	0,2	3,5	...

C. — Total général ⁴

1959	6 premiers mois	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
	7 premiers mois	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
	8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
	9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,9	3,5	14,2	1,3
	10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
	11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
	12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960	Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
	4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
	5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
	6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
	7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
	8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
	9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
	10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
	11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
	12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961	Janvier	p 104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5
	4 premiers mois	p 4.425	69,3	41,1	9,2	1,6	5,3	0,7
	5 premiers mois	p 7.379	131,4	77,3	19,9	3,0	11,5	0,8

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels
(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1952	18.012	2.755	1.398	est. 600 ³	est. 798 ³	n.d.	est. 798 ³	est. 3.553 ³	5.641 ⁴
1953	4.601	1.556	1.068	est. 700 ³	est. 368 ³	n.d.	est. 368 ³	est. 1.929 ³	2.525 ⁴
1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	5.817	1.213	1.631	— 418	957	539	6.356	11.130

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁵

1952	7.404	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 ⁴
1953	3.271	2.002	130	n.d.	130	n.d.	130	2.132	1.834 ⁴
1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.728	20	167	— 147	— 21	— 168	1.560	1.461

Total général

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 ³	est. 1.010 ³	n.d.	est. 1.010 ³	est. 6.222 ³	7.452 ⁴
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ³	est. 498 ³	n.d.	est. 498 ³	est. 4.056 ³	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	— 565	936	371	7.916	12.591

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 5).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

⁵ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	...	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	...	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	...	460
12 mois	10.227	3.324	3.196	6.520	2.442	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.950	1.016	79	1.095	731	63	...	63
6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
1960 Juillet	2.491	691	500	1.191				
Août	843	398	...	398				
Septembre	1.427	490	3	493	1.377	1.370	...	1.370
Octobre	2.005	168	...	168				
Novembre	810	291	103	394				
Décembre	3.215	771	...	771				
1961 Janvier	398	122	146	268
Février	1.644	327	...	327	6
Mars	887	196	30	226	22
Avril	1.385	189	131	320
Mai	799	350	...	350	769	344	...	344
Juin	2.080	664	...	664
Juillet	729	256	...	256
Août	448	215	...	215
Septembre	630	238	...	238
Octobre	1.493	283	72	355
Novembre	2.495	159	73	232
Décembre	5.838	487	1	488	22

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par			Total (7) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6)	Retraits de capitaux (8)
	Banques de dépôts 1 (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes 2 (3)	Banques de dépôts 1 (4)	Fonds des Rentes (5)	Autres organismes 3 (6)		
1953	2.378	...	3.013	9	2.153	3.229	5.391	...
1954	2.330	...	3.006	19	2.276	3.041	5.336	...
1955	2.325	...	3.314	23	2.807	2.809	5.639	43
1956	2.428	...	2.795	22	2.313	2.888	5.223	185
1957	2.288	...	3.305	17	2.786	2.790	5.593	5
1958	2.078	...	1.829	15	968	2.924	3.907	577
1959	2.191	159	1.165	73	29	3.413	3.515	188
1960	2.415	1.107	1.561	1.025	10	4.048	5.083	37
1961	2.487	1.811	1.523	1.817	1	4.003	5.821	23
1960 2 ^e trimestre	2.522	1.250	1.411	1.024	12	4.147	5.183	27
3 ^e trimestre	2.233	1.417	1.747	1.109	...	4.288	5.397	...
4 ^e trimestre	2.482	800	1.452	1.272	1	3.461	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	1.084	1.409	1.449	...	3.571	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	2.128	1.573	1.993	...	4.089	6.082	...
3 ^e trimestre	2.320	2.766	1.650	2.069	...	4.667	6.736	...
4 ^e trimestre	2.714	1.297	1.468	1.772	3	3.704	5.479	90
1960 Décembre	2.383	1.026	1.474	1.489	...	3.394	4.883	42
1961 Janvier	2.424	687	1.497	1.267	...	3.341	4.608	4
Février	2.500	1.025	1.479	1.627	...	3.377	5.004	7
Mars	2.649	1.514	1.264	1.468	...	3.959	5.427	...
Avril	2.545	1.460	1.514	1.596	...	3.923	5.519	...
Mai	2.349	2.092	1.777	2.083	...	4.135	6.218	...
Juin	2.270	2.739	1.437	2.254	...	4.192	6.446	...
Juillet	2.101	3.184	1.703	2.239	...	4.749	6.988	...
Août	2.423	2.667	1.809	2.069	...	4.830	6.899	...
Septembre	2.421	2.471	1.432	1.908	...	4.416	6.324	...
Octobre	2.777	1.415	1.490	1.595	...	4.087	5.682	17
Novembre	2.573	1.187	1.721	2.051	...	3.430	5.481	2
Décembre	2.794	1.282	1.178	1.674	10	3.570	5.254	261
1962 Janvier	2.680	74	1.238	965	...	3.027	3.992	844

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment l'I.R.G., la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'I.R.G., l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1960 2 ^e trimestre	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 ^e trimestre	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 ^e trimestre	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
4 ^e trimestre	39	3	220	450	181	453	401	274	65	727	466
1960 Décembre	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488
Novembre	39	3	221	434	175	437	396	269	65	706	461
Décembre	39	3	200	463	185	466	385	265	63	731	448

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie			Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 366 jours 1		
1955 4 août	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875			—	4,75
1956 6 décembre .	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	2,25			—	5,25
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				—	6,25
12 novembre .	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %	6,25
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—				»	6,—
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75				»	5,75
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50				»	5,50
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25				»	5,25
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				»	5,—
1959 8 janvier ...	5,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75				»	4,75
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				»	5,—
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,25
		représentatives d'importations d'exportations									
10 novembre .	5,—	5,— 4,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,25
1961 24 août	4,75	4,75 3,75	5,25	5,50	6,—	6,—				»	6,—
							Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 366 jours		
28 décembre .	4,50	4,50 3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25		5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25 3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—		5,50

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 31 janvier 1962

Cert. de tré. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961 Février	2,47
Mars	2,38
Avril	2,33
Mai	2,79
Juin	2,85
Juillet	2,90
Août	2,53
Septembre	2,50
Octobre	2,54
Novembre	2,44
Décembre	2,25
1962 Janvier	1,51

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	1 mois	2 mois	5 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois
1957	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75				
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
						1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961 Févr. .	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75				
Mars .	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 7 mars	4,872	4,937	*
Avril ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril	4,875	4,950	4,960
Mai ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai .	4,850	*	*
Juin ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 juin .	4,850	4,950	*
Juillet .	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 juillet	4,850	4,950	4,998
Août ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	3 août .	4,850	*	5,000
Sept. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 sept.	4,711	4,800	4,900
Oct. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	3 oct. .	4,703	4,800	4,900
Nov. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	7 nov. .	4,700	4,800	4,900
Déc. ...	3,50	3,75	4,00	4,25	4,25	5 déc. .	4,700	4,800	4,900
1962 Janv. .	3,10	3,35	3,60	...	3,80 3,99	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
						6 fév. .	3,766	3,802	3,958

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

2 Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

3 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 % ; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

4 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

5 Cfr. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8028).

6 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes ; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques.

7 Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 ; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8030). L'encours des certificats de trésorerie B, comme d'ailleurs celui des certificats de trésorerie A ne varie pas ; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A.

8 A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque ; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

9 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

10 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— ³	2,—	
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
1961 Janvier	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Février	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mars	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Avril	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mai	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juin	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juillet	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Septembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Octobre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Novembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Décembre	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,— ³	2,— ⁴	
1962 Janvier	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— ³	2,— ⁴	

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Durant les années 1958, 1960 et 1961, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 A partir du 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement en regard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,5 %	3 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 5,50 %	
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,65	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1961 Février	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	5,85
Mars	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	5,84
Avril	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	5,77
Mai	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	5,81
Juin	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77
Juillet	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80
Août	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77
Septembre	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
Octobre	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71
Novembre	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70
Décembre	4,39	5,27	5,26	5,71	5,70	5,63
1962 Janvier	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
Février	4,39	—	—	5,58	—	—

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis ¹		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril			15	1,75									19	3,75		
Août	4	3,50	5	2,—												
Septembre .			9	2,25												
Novembre .			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet							25	7,—								
Octobre ...							5	6,5								
Novembre .							2	6,—								

¹ Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 8 décembre	1961 7 décembre	1961 5 janvier	1962 4 janvier
ACTIF								
Encaisse or	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	118	141	3.969	5.744	5.914	9.748	5.769	10.104
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	656	1.314	656	1.314
Monnaies divisionnaires	99	84	101	23	15	14	16	16
Comptes courants postaux	716	512	669	561	445	536	793	847
Prêts à l'Etat	6.548	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²
Avances à l'Etat	4.297	4.337	2.640 ²	901 ²	1.355 ²	3.421 ²	1.688 ²	2.559 ²
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	16.559	16.262	17.813	18.081
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.917	6.707	4.232	5.118	5.020	5.397	4.974	5.609
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> ³	575	481	699	878	735	735	847	783
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	13.379	15.026	11.460	12.854	10.803	10.129	11.991	11.688
Effets négociables achetés en France ⁴	2.883	2.609	2.827	3.554	3.279	2.352	3.280	2.320
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	189	176	155	164
Avances sur titres	105	97	83	70	67	66	68	65
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	783	763	863	529	274	357	645	706
Divers	649	562	627	764	680	746	783	827
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	40.255	45.814	42.488	47.825

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	32.681	34.694	34.947	39.320	37.307	42.234	39.001	43.945
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	1.590	2.133	1.958	2.246
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	...	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	4.091	4.564	1.965	967	666	974	910	1.142
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.154	1.155	978	1.098	924	1.159	1.048	1.103
Capital de la Banque	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers	1.346	1.315	1.122	1.144	1.208	1.297	1.379	1.484
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	40.255	45.814	42.488	47.825

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁴ Décret du 17 juin 1968.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1960 7 December	1961 6 December	1961 4 January	1962 10 January
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	1.985	2.035	2.136	2.237	2.337	2.413	2.337	2.413
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	3	2	1	1	...	1	...
Amount of Fiduciary Issue	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.350	2.425
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.350	2.425

Notes Issued :								
In Circulation	1.965	2.013	2.116	2.212	2.301	2.388	2.314	2.361
In Banking Department	35	37	34	38	49	37	36	64
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.350	2.425

Banking Department

Government Securities	254	265	274	425	389	433	349	440
Other Securities :								
Discounts and Advances	23	10	33	28	19	61	77	43
Securities	22	22	20	19	19	19	19	19
Notes	35	37	34	38	49	38	37	64
Coin	2	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	336	335	362	511	477	552	483	567

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	3	4	4
Public Deposits :	11	17	12	18	11	12	14	16
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	—	—	—	155	151	233	156	237
Other Deposits :								
Bankers	232	229	264	251	232	221	229	228
Other Accounts	74	70	67	68	65	68	65	67
Total ...	336	335	362	511	477	552	483	567

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1960 7 December	1961 6 December	1961 4 January	1962 10 January
ASSETS								
Gold certificate account	21.216	19.013	18.186	16.413	16.867	15.573	16.317	15.403
Redemption fund for F.R. notes	869	938	978	1.066	1.014	1.134	1.065	1.169
Total gold certificate reserves ...	22.085	19.951	19.164	17.479	17.881	16.707	17.382	16.572
F.R. notes of other Banks	443	477	524	525	351	—	537	—
Cash	339	336	359	363	338	333	362	382
Discounts and advances	56	64	458	33	81	35	98	76
Industrial loans	1	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	42	43	44	54	48	42	48	47
Held under repurchase agreement	23	6	31	20	...	—	14	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	983	2.250	2.606	2.900	3.109	3.935	2.900	3.186
Certificates	19.934	18.650	10.507	9.060	9.159	1.692	9.060	1.699
Notes	2.868	11.010	12.481	12.532	19.945	12.481	19.984
Bonds	2.802	2.484	2.484	2.543	2.595	3.831	2.543	3.831
Total bought outright ...	23.719	26.252	26.607	26.984	27.395	29.403	26.984	28.700
Held under repurchase agreement	519	95	41	400	221	...
Total U.S. Government securities ...	24.238	26.347	26.648	27.384	27.395	29.403	27.205	28.700
Total loans and securities	24.360	26.460	27.181	27.491	27.524	29.480	27.365	28.823
Due from foreign banks	—	...	—
Cash items in process of collection	5.495	5.631	6.438	6.809	5.282	4.613	6.704	5.206
Bank premises	84	94	100	108	107	110	108	110
Other assets	223	146	262	209	178	197	219	263
Total assets ...	53.029	53.095	54.028	52.984	51.661	51.440^a	52.677	51.356^a
LIABILITIES								
Federal Reserves notes	27.535	27.872	28.262	28.449	28.325	28.689	28.400	28.501
Deposits :								
Member bank reserves	19.034	18.504	18.174	17.080	16.252	16.906	17.115	16.928
U.S. Treasurer - general account	481	358	504	485	383	380	312	601
Foreign	356	273	345	217	256	238	252	230
Other	246	391	693	554	691	270	380	270
Total deposits ...	20.117	19.526	19.716	18.336	17.582	17.794	18.059	18.029
Deferred availability cash items	4.071	4.335	4.847	4.941	4.408	3.501	4.950	3.409
Other liabilities and accrued dividends ...	15	22	29	32	44	81	31	60
Total liabilities ...	51.738	51.755	52.854	51.758	50.359	50.065	51.440	49.999
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	345	363	388	409	407	435	411	446
Surplus	837	868	775	817	775	817	817	888
Other capital accounts	109	109	11	...	120	123	9	23
Total liabilities and capital accounts ...	53.029	53.095	54.028	52.984	51.661	51.440^a	52.677	51.356^a
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	76	68	82	230	239	115	225	121
Industrial loan commitments	1	1	...	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined	46,3 %	42,1 %	39,9 %	37,4 %	39,0 %	35,7 %	37,4 %	35,2 % ^a

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F. R. note liabilities combined » includes \$ 584 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1960 5 december	1961 4 december	1961 9 januari	1962 8 januari
ACTIVA								
Goud	2.812	3.972	4.281	5.487	5.204	5.698	5.487	5.698
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.008	1.603	786	1.107	973	537	1.084	501
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	182	88	71	40	41	15	39	15
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	10	...	6	11	...	40
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	128	181	547	249	184	523	249	417
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	198	40	62	12	10	7	9	18
Boekvorderingen op de Staat (overeenkomst van 26 februari 1947)	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten	11	24	35	51	51	19	51	19
Belegging van kapitaal en reserves	142	159	165	174	171	181	171	181
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	39	15	12	12	7	8	6	7
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.642	7.000	7.097	6.897

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	4.187	4.418	4.513	4.900	4.652	5.038	4.689	5.031
Bankassiguaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	629	1.284	1.139	1.603	1.448	1.645	1.759	1.529
's Rijks schatkist	307	643	528	934	788	965	930	898
Banken in Nederland	250	485	484	519	517	515	679	492
Andere ingezetenen	72	156	127	150	143	165	150	139
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	46	97	65	59	62	67	96	81
Buitenlandse circulatiebanken en daarmee gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	51	60	85	74
Andere niet-ingezetenen	16	22	9	11	11	7	11	7
Saldo's voortvloeiende uit betalingsakkoorden	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geldsoorten	6	64	6	320	249	12	320	15
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	131	142	152	164	152	164	152	164
Diverse rekeningen	73	59	72	67	59	54	61	57
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.642	7.000	7.097	6.897

¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bilaterale akkoorden	2	1	9	...	1
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99)	13	11	8	5	5	3	5	3
N. B - Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten	127	110	105	110	109	68	108	67

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre p	1960 ottobre	1961 ottobre	1960 novembre	1961 novembre
Oro in cassa	5	5	1.000	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	—	—	2	—	—	—
Cassa ¹	10	11	10	12	8	10	9	19
Portafoglio ²	386	430	443	500	438	470	441	470
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	34	46	64	107	95	109	73	116
Prorogati pagamenti	—	—	7	6	—	3	—	—
Ufficio italiano dei cambi	—	—	1.257	1.810	—	1.631	—	1.654
Disponibilita in divisa all' estero	62	62	63	63	62	63	63	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	56	70	75	83	60	80	64	81
Immobili
Debitori diversi	1.654	2.191	119	121	2.165	129	2.173	136
Partite varie	3	3	2	—	3	—	2	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	64	—	75	—	64	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	485	485	488	485	485	485
Emissioni per forze alleate	145	145	—	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	137	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	325	128	20	—	30	—	20	—
Servizi diversi per conto dello Stato	18	—	—	1	—	—	—	—
Spese	41	44	43	42	30	30	32	32
Totale attivo ...	3.298	3.557	3.652	4.230	3.628	4.010	3.598	4.056
Circolazione dei biglietti ⁴	2.061	2.237	2.424	2.779	2.151	2.398	2.161	2.413
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	26	28	23	39	15	19	18	18
Depositi in c/c liberi	167	130	117	117	75	94	77	86
Conti correnti vincolati	774	772	694	797	783	880	852	951
Creditori diversi	211	173	170	187	166	176	165	178
C/c servizio tesoreria	—	146	159	263	328	398	269	363
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	17	—	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro	—	—	—	—	63	—	—	—
Aiuti internazionali	14	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	5	16	—	11	8	18	8
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	3	4	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario	1	2	2	2	2	2	2	2
Rendite	42	45	44	42	31	31	33	33
Totale passivo e patrimonio ...	3.298	3.557	3.652	4.230	3.628	4.010	3.598	4.056
Depositanti in titoli e valori	4.413	3.604	4.407	4.775	4.689	4.402	4.482	4.294
¹ Comprese monete di Stato	8	8	5	6	5	6	6	6
² Compreso finanziamento ammassi	—	—	437	482	—	465	437	465
³ Comprese operazioni con privati	—	—	3	3	—	2	2	2
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	2	—	1	5	1	1
⁵ Compresi vaglia e assegni	17	16	14	21	9	13	11	13

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1961 31 Dezember	1960 7 Dezember	1961 7 Dezember	1961 7 Januar	1962 5 Januar
AKTIVA							
Gold	10.934	12.286	14.426	12.256	14.424	12.338	14.426
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	8.249	15.905	11.387	15.605	10.038	15.421	9.845
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	130	157	292	158	256	150	287
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	4.817	3.657	2.442	3.693	2.465	3.650	2.442
davon : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.	3.156	1.993	1.038	2.011	1.050	1.993	1.038
b) an Weltbank	1.486	1.560	1.342	1.563	1.345	1.560	1.342
Deutsche Scheidemünzen	88	91	57	77	64	114	84
Postcheckguthaben	226	193	281	137	152	118	219
Inlandswechsel	853	1.283	1.146	2.298	1.410	1.235	1.064
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	80	137	...	139	...	121	...
Lombardforderungen	234	419	220	200	29	105	13
Kassenkredite	265	79	167	4	15	126	416
Wertpapiere	235	324	1.484	324	1.235	324	1.485
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	5.731	3.561	3.432	3.185	2.894	3.164	3.410
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	1.211	1.387	2.636	1.361	2.636	1.429	2.636
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	3.778	—	3.778	—	3.778
Sonstige Aktiva	311	370	307	296	350	389	292
	33.364	39.849	42.055	39.733	39.746	38.684	40.397

PASSIVA

Banknotenumlauf	19.046	20.470	22.992	20.196	22.538	19.281	21.634
Einlagen von	11.605	16.696	16.600	17.211	14.729	16.828	16.107
Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...	9.344	13.036	11.615	13.829	9.696	12.852	11.145
Öffentlichen Einlegern	2.039	3.440	4.733	3.151	4.796	3.578	4.700
Anderen inländischen Einlegern	222	220	252	231	237	398	262
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	672	447	368	360	376	400	438
Einlagen ausländischer Einleger	299	282	274	287	288	312	348
Sonstige	373	165	94	73	88	88	90
Rückstellungen	671	806	867	806	867	806	867
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	522	562	588	562	588	562	588
Sonstige Passiva	558	578	350	308	358	517	473
	33.364	39.849	42.055	39.733	39.746	38.684	40.397

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 30 décembre	1960 7 décembre	1961 7 décembre	1961 7 janvier	1962 6 janvier
ACTIF								
Encaisse or	8.329	8.369	9.455	11.078	8.910	10.842	9.277	10.839
Devises	561	535	583	842	577	839	569	790
Portefeuille effets sur la Suisse	58	58	53	70	50	53	54	67
<i>Effets de change</i>	58	58	53	70	50	53	54	67
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>
Avances sur nantissement	22	40	38	66	15	22	15	39
Titres	45	44	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	17	1	17	1	17
<i>autres</i>	44	44	42	26	42	26	42	26
Correspondants :		52	52	65	17	20	16	14
<i>en Suisse</i>	33	45	45	58	10	12	8	5
<i>à l'étranger</i>		7	7	7	7	8	8	9
Autres postes de l'actif	35	28	30	30	35	37	34	33
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	9.647	11.856	10.008	11.825

PASSIF								
Fonds propres	50	51	52	53	52	53	52	53
Billets en circulation	6.109	6.344	6.854	7.656	6.478	7.279	6.533	7.309
Engagements à vue	2.726	2.535	2.756	2.947	2.513	2.878	2.822	2.818
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.541	2.330	2.288	1.996	2.088	1.739	2.303	1.778
<i>Autres engagements à vue</i>	185	205	468	951	425	1.139	519	1.040
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	1.035	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme	—	—	390	293	400	400	400	400
Autres postes du passif	198	196	202	210	204	211	201	210
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	9.647	11.856	10.008	11.825

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.) — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banco d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	30	30	31	31	Passif	31	31	30	30	31	31
	décembre 1959	décembre 1960	novembre 1960	novembre 1961	décembre 1960	décembre 1961		décembre 1959	décembre 1960	novembre 1960	novembre 1961	décembre 1960	décembre 1961
I. Or en lingots et monnayé	1.165	1.636	1.588	2.553	1.636	2.340	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	106	60	49	72	60	79	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable : ...	859	277	412	209	277	193	II. Réserves :	23	23	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque	13	19	19	17	19	16	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	10	11	10	11
2. Bons du Trésor	846	258	393	192	258	177	2. Fonds de Réserve générale .	14	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	21	13	13	58	13	59	III. Dépôts (or) :	1.751	1.812	1.818	2.092	1.812	2.089
V. Dépôts à terme et avances : ...	379	1.130	1.034	1.177	1.130	1.217	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	788	953	918	1.019	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	28	—	28
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	7	3	7	4	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	49	144	180	181	144	154	c) de 3 à 6 mois	169	24	62	10	24	10
d) de 6 à 9 mois	1	3	1	—	3	—	d) à 3 mois au maximum ...	607	329	480	181	329	182
e) de 9 à 12 mois	—	55	58	—	55	7	e) à vue	821	1.372	1.238	1.821	1.372	1.802
f) à plus d'un an	—	3	—	40	3	33	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	853	730	789	725	730	665	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	10	—	10
1. Or :							b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	74	11	73	10	c) de 3 à 6 mois	6	6	6	16	6	—
b) de 3 à 6 mois	104	39	39	—	39	10	d) à 3 mois au maximum ...	31	21	21	18	21	28
c) de 6 à 9 mois	37	—	—	10	—	—	e) à vue	117	60	11	8	60	29
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	65	—	78	IV. Dépôts (monnaies) :	1.346	1.734	1.768	2.399	1.734	2.159
e) à plus d'un an	—	—	—	10	—	—	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an	—	36	36	71	36	71
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	495	308	445	375	b) de 9 à 12 mois	—	71	71	—	71	—
b) de 3 à 6 mois	180	80	69	241	80	113	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 6 à 9 mois	2	4	16	3	4	2	d) de 3 à 6 mois	268	156	105	352	156	338
d) de 9 à 12 mois	8	23	26	10	23	10	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	1.224	1.656	1.167	1.465
e) à plus d'un an	20	66	70	67	66	67	f) à vue	18	30	15	49	30	40
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1	2. Autres déposants :						
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	3.452	3.915	3.954	4.863	3.915	4.622	b) de 6 à 9 mois	31	—	9	4	—	3
							c) de 3 à 6 mois	121	256	289	230	256	220
							d) à 3 mois au maximum ...	37	18	19	37	18	22
							e) à vue	42	44	43	34	44	36
							V. Divers	9	8	8	8	8	8
							VI. Compte de profits et pertes ...						
							VII. Provision pour charges éventuelles	156	169	169	181	169	181
							<i>Total passif ...</i>	3.452	3.915	3.954	4.863	3.915	4.622

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1960 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.		Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.		Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.		Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement économique.
	O.N.E.	Office National de l'Emploi.
	O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiotélévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
	S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.		Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2		
3. Produit national brut :			
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a		
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b		
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1953	I - 3c		
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres trimestriels et semestriels	IX - 2		
3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2		
3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3		
4. Détail des recettes fiscales	XI - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6		
Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6		
7. Situation globale des banques	XIII - 7		
8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

	Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.	
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 8
9. Inscriptions hypothécaires	XIV - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays	XV
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.	
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2
3. Dette de l'Etat	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.	
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres mensuels	XVII - 5
XVIII. — Marché monétaire.	
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.	
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2

	Numérotation des tableaux
3. Taux des certificats de Trésorerie	XIX - 3
4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
XX. — Banques d'Emission étrangères.	
1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 3. — { P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } penses aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1